

OBSERVATOIRE DU BARREAU DE BRUXELLES



BARREAU  
DE  
BRUXELLES  
ORDRE  
FRANÇAIS

# Radiographie du barreau de Bruxelles

Étude 2: impact de la crise sanitaire sur les avocats du barreau de Bruxelles  
Prof. Gregory Lewkowicz, directeur du programme droit global,  
Centre Perelman, Faculté de droit et de criminologie,  
Université libre de Bruxelles

Publication 2020





# ÉTUDE DE L'OBSERVATOIRE DU BARREAU DE BRUXELLES

## IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES 2 (AUTOMNE 2020)

### 1. INTRODUCTION

La présente étude réalisée en collaboration avec l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone (OBFG) examine l'impact de la pandémie de covid-19 sur les avocats du barreau de Bruxelles. Elle a été conduite à la demande du bâtonnier Maurice Krings et du conseil de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles dans le cadre de l'Observatoire du barreau de Bruxelles, une collaboration structurelle entre l'Ordre et le Centre Perelman de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Elle fait suite à une première étude conduite sur le même sujet au printemps 2020.

Les données de l'étude proviennent d'un sondage administré entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 23 novembre 2020 aux 8.191 avocats de l'OBFG disposant d'une adresse électronique. Le sondage a ramené 3.797 réponses exploitables dont 799 questionnaires partiellement répondus. Les données exploitées dans la présente étude concernent les 2058 avocats inscrits à l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles (OFABB) qui ont répondu à l'enquête, soit un taux de participation de 42,6%. Ceci garantit une excellente représentativité de l'étude avec une marge d'erreur, selon la méthode des sondages, qui s'établit à 2% à un intervalle de confiance de 99%.

Au niveau de l'analyse, une approche protectrice de l'information a été retenue, c'est-à-dire, que les réponses incomplètes ont été comptabilisées. Cette décision se justifie dès lors que l'objectif de l'étude n'est pas purement scientifique, mais vise à informer l'OFABB sur la situation de la profession dans le contexte du confinement. Ceci explique que les totaux pour les différentes réponses puissent être en partie différents. Un premier rapport a été présenté à l'OFABB le 2 décembre 2020. Celui-ci a pu faire part dans un courrier du Bâtonnier Krings du 7 décembre 2020 de ses commentaires et de ses observations. Des analyses statistiques supplémentaires ont été réalisées afin de réaliser le présent rapport. L'auteur remercie Me Xavier Van Gils, président de l'OBFG, Me Maurice Krings, bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, Me Jean-Joris Schmidt (administrateur de l'OBFG), Mes Isabelle Andoulsi, Nathalie Ginot et Marc Isgour (membres du conseil de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles), pour leur concours dans la réalisation de cette étude.

L'étude est constituée d'une partie textuelle présentant succinctement les points d'attention de l'analyse qui nous paraissent les plus significatifs ou qui nécessitent une explication, puis d'une série de 138 diapositives présentant sous la forme de graphiques les résultats du sondage ainsi que les analyses statistiques réalisées.

## **2. POINTS D'ATTENTION DE L'ÉTUDE**

Cette section synthétise en six points les résultats de l'étude. Elle examine d'abord l'impact de l'épidémie sur la santé des avocats et la situation sanitaire du barreau de Bruxelles (2.1.). Elle analyse ensuite la situation économique et financière du barreau (2.2.) ainsi que les caractéristiques des avocats qui envisagent de quitter la profession (2.3.). Elle s'arrête enfin sur les nouvelles pratiques issues de la crise (2.4.), les trois principaux indicateurs de la situation du barreau de Bruxelles (2.5.) et l'évaluation par les avocats de l'information communiquée par l'OFABB et par l'OBFG (2.6.).

### **2.1. Impact de l'épidémie sur la santé des avocats et la situation sanitaire du barreau**

L'épidémie a eu un impact direct sur la santé des avocats du barreau de Bruxelles. 14% des avocats ont été infectés par la covid-19 et ont été contraints de cesser temporairement leurs activités pour cette raison. Le virus a plus spécialement touché les avocats de moins de 50 ans. Les avocats de plus de 65 ans ont été spécialement épargnés.

Par ailleurs, 6% des avocats ont connu des difficultés d'ordre psychologique inconnues auparavant et nécessitant une prise en charge. Ces troubles ont également concerné principalement les avocats de moins de 50 ans.

Dans l'ensemble, 40% des avocats du barreau de Bruxelles ont par ailleurs été dans l'obligation d'observer une période de quarantaine. Les avocats de moins de 30 ans (56%) et comptant entre 30 et 40 ans (46%) ont été particulièrement concernés par cette obligation de quarantaine.

### **2.2. Impact économique et financier de la pandémie**

Nous explorons dans cette section l'impact économique et financier de la pandémie. Nous distinguons entre son impact sur le chiffre d'affaires des avocats (2.2.1.), sur les difficultés d'encaissement qu'ils rencontrent (2.2.2.) et sur leur solvabilité (2.2.3.). Nous examinons ensuite le recours des avocats à l'épargne afin de faire face à la crise et la relation de ce recours au risque de solvabilité (2.2.4.). Enfin, nous nous arrêtons sur la volonté des avocats de réorganiser leur cabinet afin de faire face à la crise (2.2.5.).

#### **2.2.1. 59% des avocats du barreau de Bruxelles connaissent une diminution de leur chiffre d'affaires**

59% des avocats du barreau de Bruxelles ont observé une diminution de leur chiffre d'affaires. De ce point de vue, aucune différence statistiquement pertinente n'apparaît en fonction du genre. Les avocats dont le ménage compte au moins un enfant nécessitant d'être gardé sont légèrement plus affectés par cette diminution (8% de plus). Ce résultat peut toutefois également s'expliquer en raison de l'âge moyen de cette population. Les avocats de moins de 30 ans sont en effet significativement moins affectés par cette diminution du chiffre d'affaires que les avocats de 30 à 40 ans ou de 50 à 65 ans. Sur l'ensemble des avocats qui ont connu une diminution de plus de 75% de leur chiffre d'affaires, 27% ont entre 40 et 50 ans et 33% entre 50 et 65 ans. De manière générale, ce sont les avocats inscrits au tableau qui sont les plus affectés par la diminution de leur chiffre

d'affaires (66% sont concernés), contre 38% des avocats communautaires et 41% des avocats stagiaires.

De manière très claire, les avocats les plus touchés sont ceux qui exercent seuls (diminution du chiffre d'affaires pour 81% d'entre eux) ou qui exercent seuls avec l'aide d'un ou de plusieurs collaborateur(s) ou stagiaire(s) (diminution du chiffre d'affaires pour 74% d'entre eux). A titre de comparaison, les avocats qui exercent la profession en commun n'expérimentent une diminution de leur chiffre d'affaires que pour 59% d'entre eux. En moyenne, les avocats exerçant seuls connaissent également un recul plus important de leur chiffre d'affaires. 11% d'entre eux expérimentent une réduction de plus de 75% de leur chiffre d'affaires, alors que 17% connaissent une diminution de leur chiffre d'affaires comprise entre 50 et 75%. L'exercice en commun de la profession ou l'exercice de celle-ci au sein d'un cabinet regroupant plusieurs avocats permet aux avocats de bénéficier d'une forme de protection collective contre les chocs économiques comme nous l'avions montré dans notre précédente étude.

De même, les avocats bénéficiant d'une clientèle diversifiée subissent, en règle générale, une diminution de leur chiffre d'affaires moindre que ceux dont l'immense majorité des clients appartient à une catégorie de clients.

Enfin, les effets de la pandémie affectent différemment les avocats en fonction des matières qu'ils pratiquent. Les avocats pratiquant *le droit des étrangers* (83%), *le droit des personnes (jeunesse)* (79%), *le droit des personnes (famille)* (76%), *le droit pénal* (73%) et *la médiation* (73%) connaissent pour la plupart une diminution de leur chiffre d'affaires. Ces mêmes avocats sont également ceux qui craignent le plus une crise de solvabilité (au moins 40% d'entre eux).

### **2.2.2. 40% des avocats du barreau de Bruxelles rencontrent des difficultés inhabituelles dans le paiement de leurs frais et honoraires**

Ces difficultés affectent les avocats indépendamment de leur genre. Les avocats de moins de 30 ans sont moins concernés par cette difficulté dès lors qu'ils exercent le plus souvent en tant que collaborateurs ou stagiaires et bénéficient ainsi d'une plus grande sécurité.

Ces difficultés d'encaissement concernent essentiellement les avocats inscrits au tableau (44%) contre 30% des avocats communautaires et 27% des avocats stagiaires. Elles affectent en outre plus durement les avocats exerçant seuls (55%) ou seuls avec un ou plusieurs collaborateur(s) ou stagiaire(s) (54%). Dans l'ensemble, plus le cabinet est de dimension importante, moins les difficultés d'encaissement sont importantes.

### **2.2.3. 29% des avocats craignent une crise de solvabilité à court terme**

Comme le détail l'étude, les avocats ont fait appel à de nombreuses aides ou facilités afin de faire face à la pandémie. Ils sont toutefois 32% à craindre une crise de solvabilité à court terme. Parmi ceux qui ont reporté le paiement de certaines dettes ou de certains impôts, 16% craignent de ne pas être en mesure d'honorer les prochaines échéances de paiement.

Ce risque de solvabilité affecte proportionnellement plus les avocates (33%) que les avocats (25%). Les tranches d'âge les plus concernées sont celles de 30 à 40 ans (32% du total) et de 50 à 65 ans

(27% du total). Les avocats exerçant seuls (45%) ou seuls avec un ou plusieurs collaborateur(s) ou stagiaire(s) (41%) sont particulièrement concernés contrairement aux avocats qui exercent en commun (22%) ou en tant que stagiaires ou collaborateurs (23%). Plus la dimension d'un cabinet est importante, moins ce risque de solvabilité est important.

L'analyse montre également que le type de clientèle des avocats a un impact sur le risque de solvabilité auquel ils font face. Les avocats disposant d'une clientèle mixte sont ainsi seulement 21% à faire face à un risque de solvabilité. Au contraire, les avocats dont la clientèle est composée à plus de 50% de particuliers, de particuliers bénéficiant de l'aide juridique et de très petites entreprises et qui comptent plus de 70% de leur clientèle dans une de ces 3 catégories présentent pour 42% d'entre eux un risque de solvabilité.

#### **2.2.4. 29,4 % des avocats ont sollicité leur épargne pour faire face à la crise**

Ce recours à l'épargne est particulièrement marqué pour les avocats âgés de 30 à 40 ans et pour les avocats exerçant seuls (57%) ou seuls avec un ou plusieurs collaborateur(s) ou stagiaire(s) (41%). 90% des avocats ont eu recours à l'épargne afin de combler la diminution de leur chiffre d'affaires. Ceci les expose spécialement à un risque de solvabilité (66% des avocats ayant eu recours à l'épargne).

#### **2.2.5. 14% des avocats envisagent de réorganiser leur cabinet en licenciant ou en mettant fin à des relations professionnelles avec des collaborateurs et/ou des stagiaires**

Cette volonté de réorganisation concerne principalement les avocats qui pratiquent seuls avec l'aide de collaborateurs ou de stagiaires (30% d'entre eux). Cette réorganisation est liée à des motifs économiques. De manière très claire, plus les cabinets sont petits, plus les avocats envisagent de les réorganiser.

#### **2.3. 8,15% des avocats envisagent de quitter la profession**

Les avocates sont plus concernées par ce phénomène que les hommes (6% des avocats, contre 10% des avocates). 22% des avocats envisagent de quitter la profession pour bénéficier d'une retraite anticipée, les avocates sont 5% dans le cas seulement. A l'inverse, 61% des avocats envisagent de quitter la profession pour un emploi salarié contre 83% des avocates. Dans l'ensemble, les avocats les plus concernés ont entre 30 et 40 ans. Les avocats qui exercent la profession en commun sont 4% à envisager de quitter la profession, contre 13% des avocats qui exercent seuls.

Les chiffres sont très élevés et sont loin de concerner seulement les avocats au seuil de la retraite (13% envisagent d'anticiper leur retraite). Près de 87% des avocats qui envisagent de quitter la profession pensent plutôt à une reconversion professionnelle, principalement, dans un emploi salarié. 83% des avocats seraient dans ce cas contre 57% des avocats.

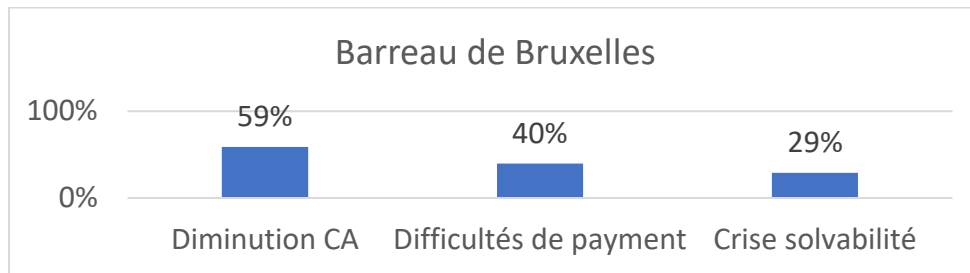
Le meilleur prédicteur de la volonté de quitter la profession est toutefois économique. 90% des avocats qui envisagent de quitter la profession ont connu une diminution de leur chiffre d'affaires alors que 67% craignent une crise de solvabilité à court terme.

#### **2.4. Nouvelles pratiques**

La pandémie a donné naissance à de nouvelles pratiques ou a intensifié le recours à certaines pratiques. Après la crise, les avocats pensent que certaines d'entre elles seront inscrites durablement dans la vie des cabinets : le télétravail (pour 68% des répondants), le travail à domicile (pour 56% d'entre eux) et l'utilisation de la DPA (pour 57% d'entre eux). Le recours au télétravail et à la vidéoconférence est d'autant plus évident que les cabinets sont importants. La dématérialisation du cabinet n'atteint jamais la barre des 50% d'avocats convaincus pas même chez les plus jeunes ou chez ceux exerçant au sein de grandes structures.

## 2.5. Trois indicateurs résument les risques économiques pour le barreau de Bruxelles

Dans l'ensemble, trois indicateurs résument les risques économiques auxquels le barreau de Bruxelles fait face. 59% des avocats font face à une diminution de leur chiffre d'affaires, 40% à des difficultés d'encaissement et 29% envisagent une crise de solvabilité à court terme. Ces trois indicateurs donnent la mesure des défis à relever.



## 2.6. Le niveau de satisfaction des avocats par rapport à l'OBFG et à leur Ordre est de 7,4/10

Qu'il s'agisse de l'OBFG et ou l'OFABB, les avocats sont globalement satisfaits de l'information qui leur a été communiquée dans le contexte de la pandémie. Ils attribuent aux deux la note de 7,4/10.

### **3. RÉSULTATS ET ANALYSES SOUS FORME DE GRAPHIQUES**



# Impact de la pandémie de COVID-19 sur les avocats : situation du barreau de Bruxelles

Etude réalisée pour l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles  
en collaboration avec AVOCATS.BE

Prof. Gregory Lewkowicz, Centre Perelman (Université libre de Bruxelles)

Automne 2020



# A. Données de l'enquête

# Données de l'enquête

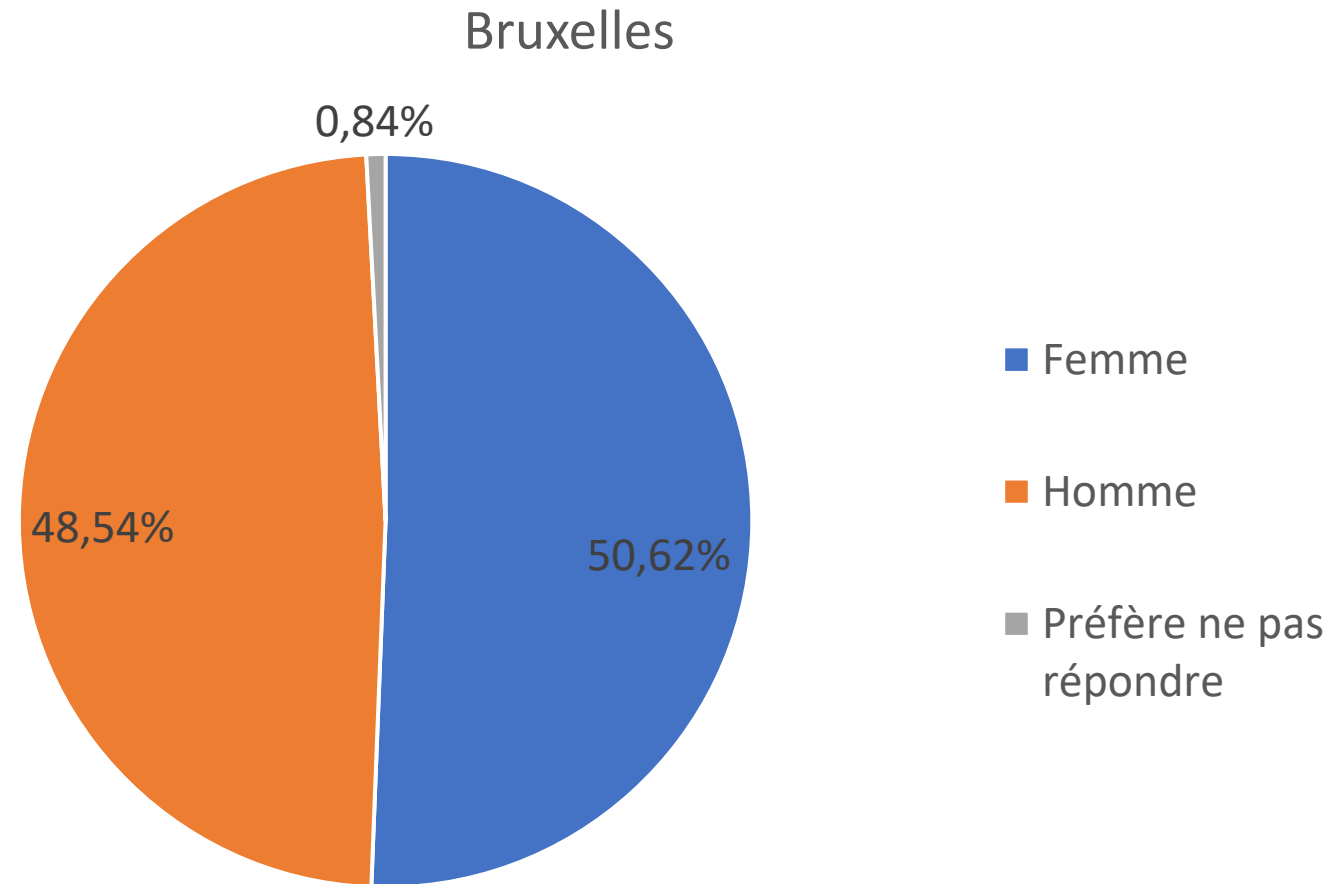
- Enquête réalisée par questionnaire adressé par courrier électronique sur la base de la liste des avocats fournis par l'OBFG (8204 avocats).
- 13 adresses électroniques manquantes, soit 8191 invitations à répondre dont 4830 avocats inscrits à l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles (OFABB).
- Enquête envoyée le 1er novembre 2020. Deux rappels : le 9 novembre 2020 et le 16 novembre 2020.
- Fin de la collecte : le 23 novembre 2020.
- Nombre de questionnaires répondus : 3861, dont 2058 avocats inscrits à l'OFABB.
- Nombre de questionnaires répondus exploitables : 3797 (799 partiels).
- Taux de participation au niveau de l'OBFG : 46,35% / Taux de participation au niveau de l'OFABB : 42,6%.

# Données de l'enquête

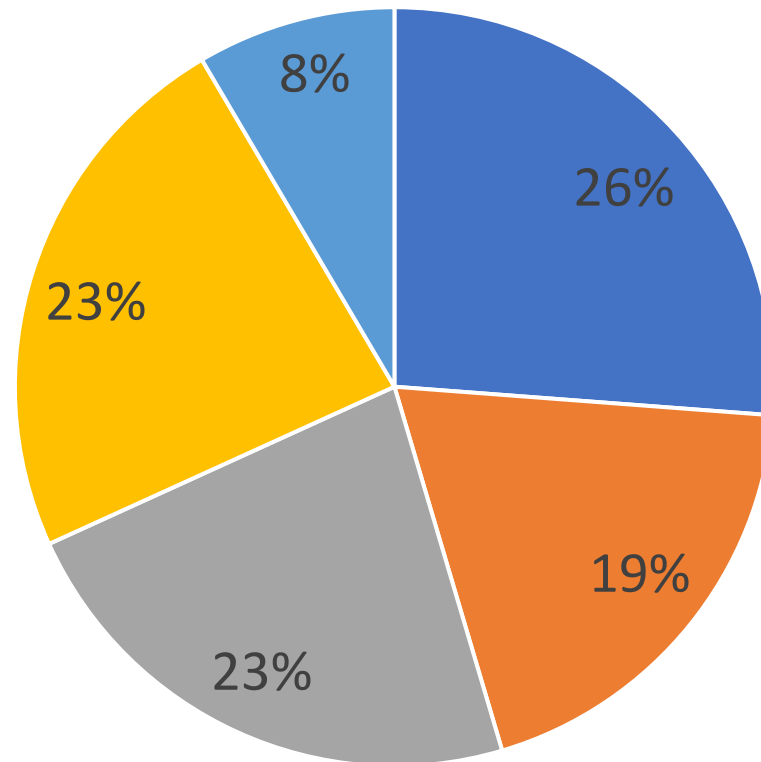
- Première présentation des résultats : le 2 décembre 2020.
- Réception des observations et commentaires du bâtonnier de l'OFABB, Maurice Krings : 7 décembre 2020.
- Communication du rapport : 16 décembre 2020.
- Marge d'erreur selon la méthode des sondeurs (intervalle de confiance: 99%) : 2%.
- Les questionnaires répondus partiellement ont été conservés dans l'analyse statistique afin de ne pas perdre d'information.

# B. Présentation des résultats

# Répartition par genre (Bruxelles)

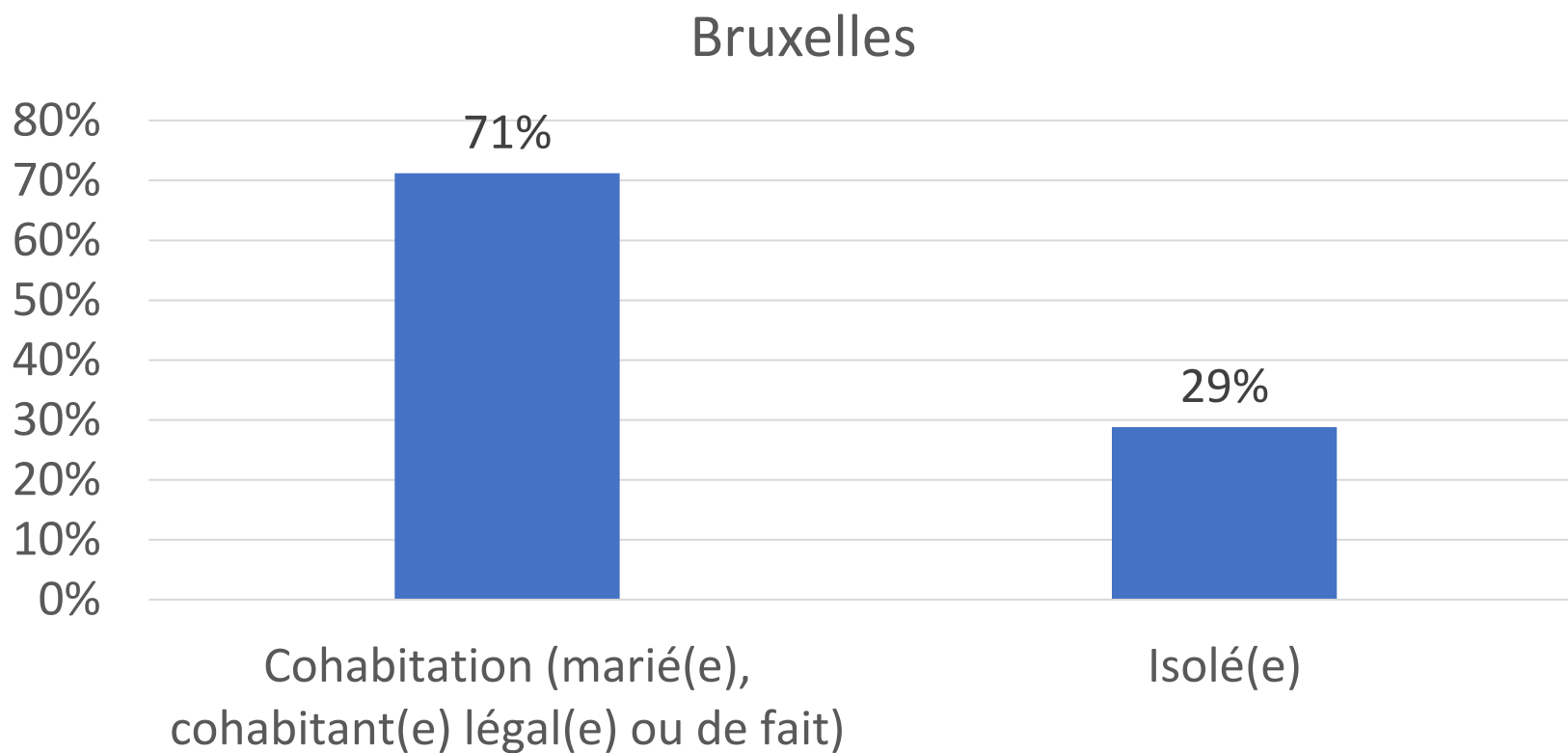


# Classes d'âge (Bruxelles)



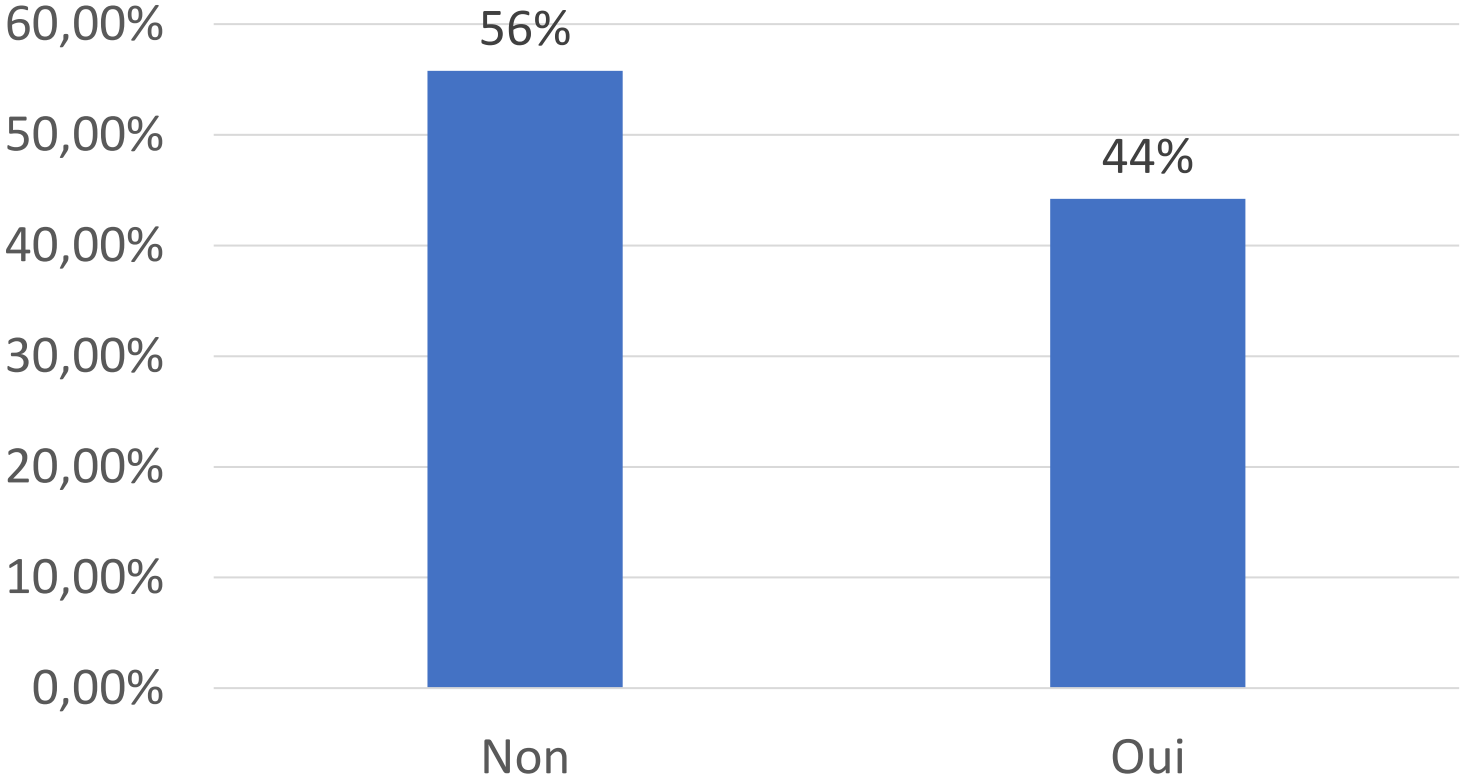
- entre 30 et 40 ans
- entre 40 et 50 ans
- entre 50 et 65 ans
- moins de 30 ans
- plus de 65 ans

# Situation du ménage (Bruxelles)

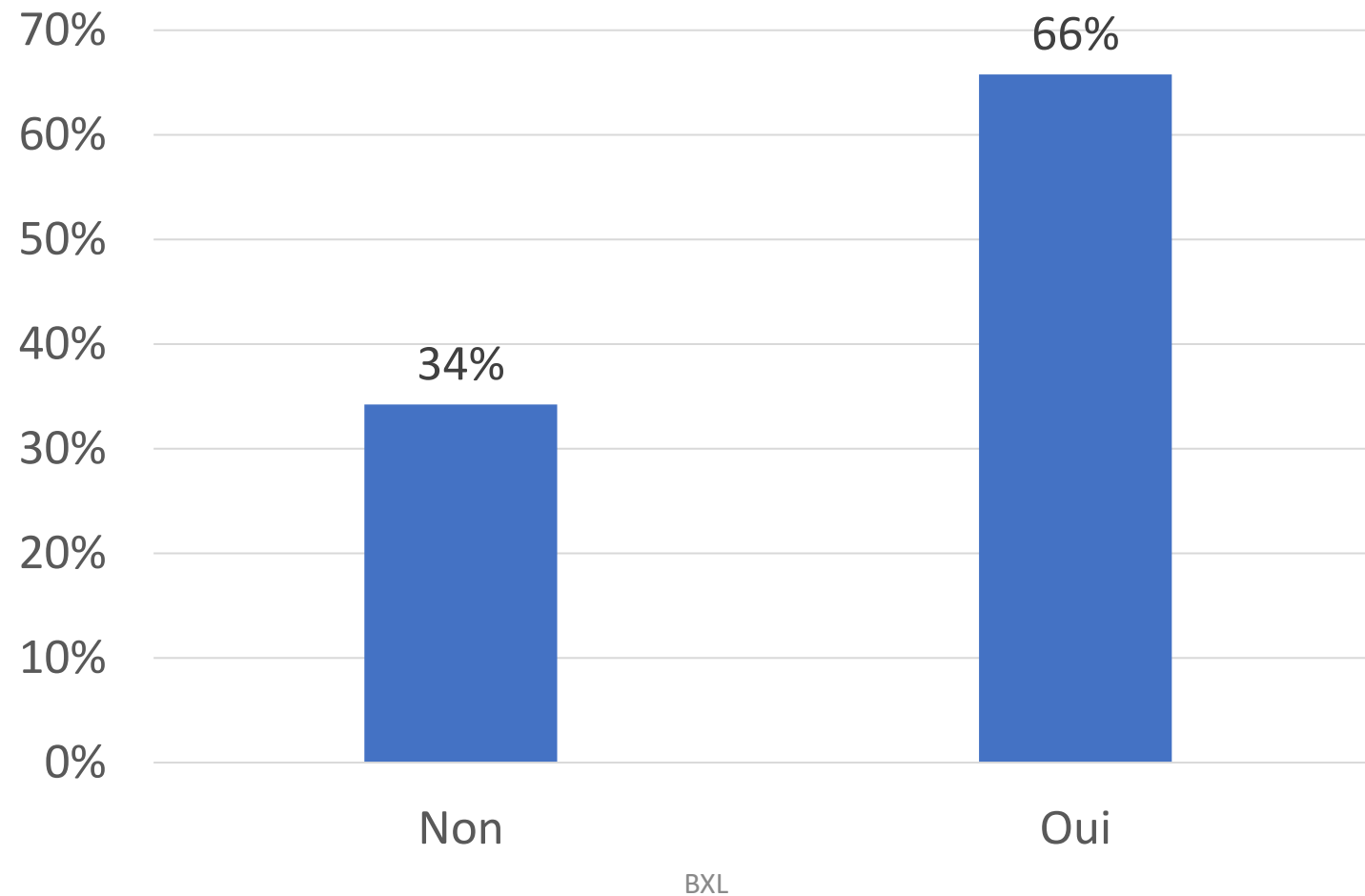




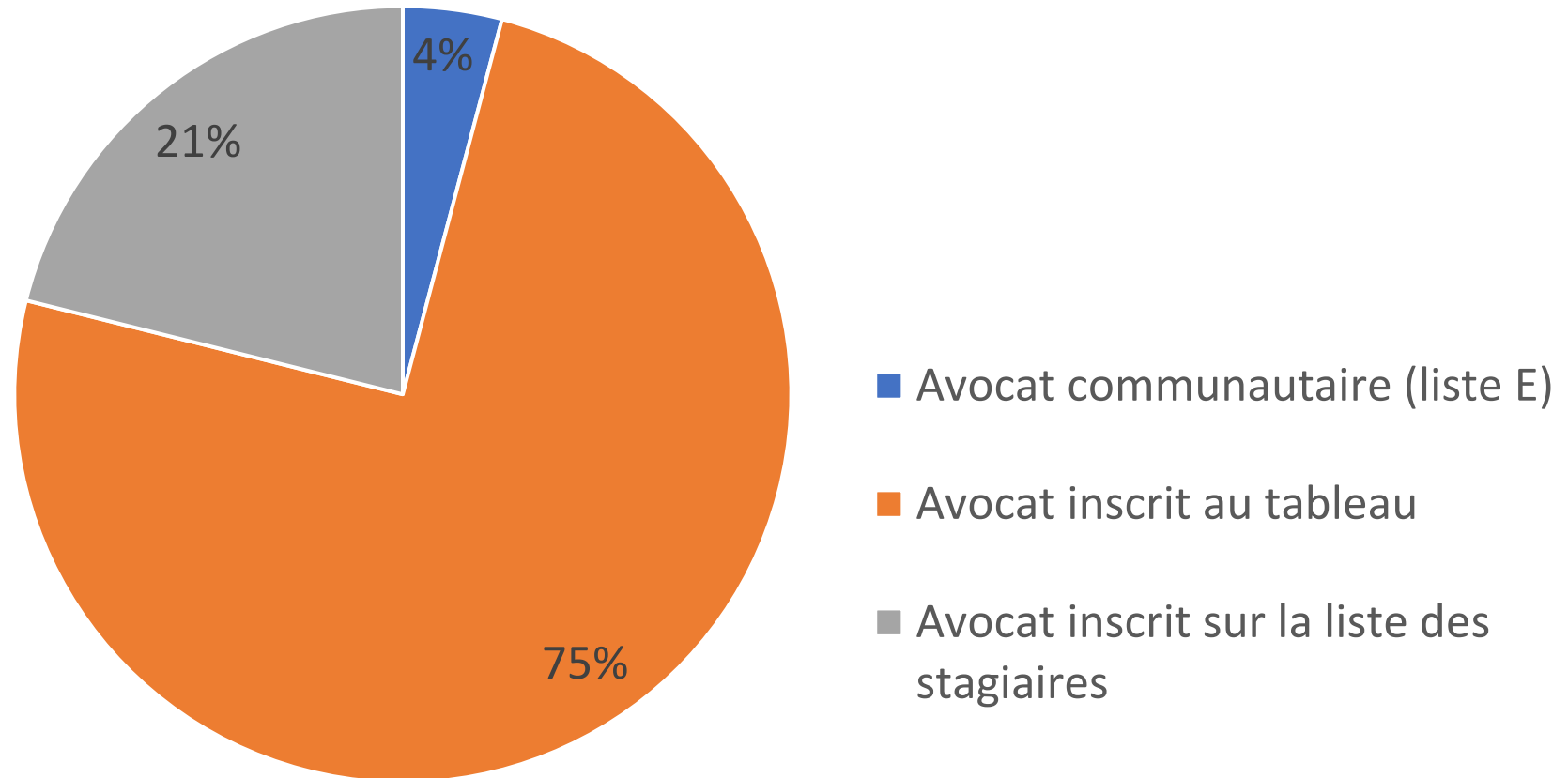
# Enfant(s) vivant sous le même toit (Bruxelles)



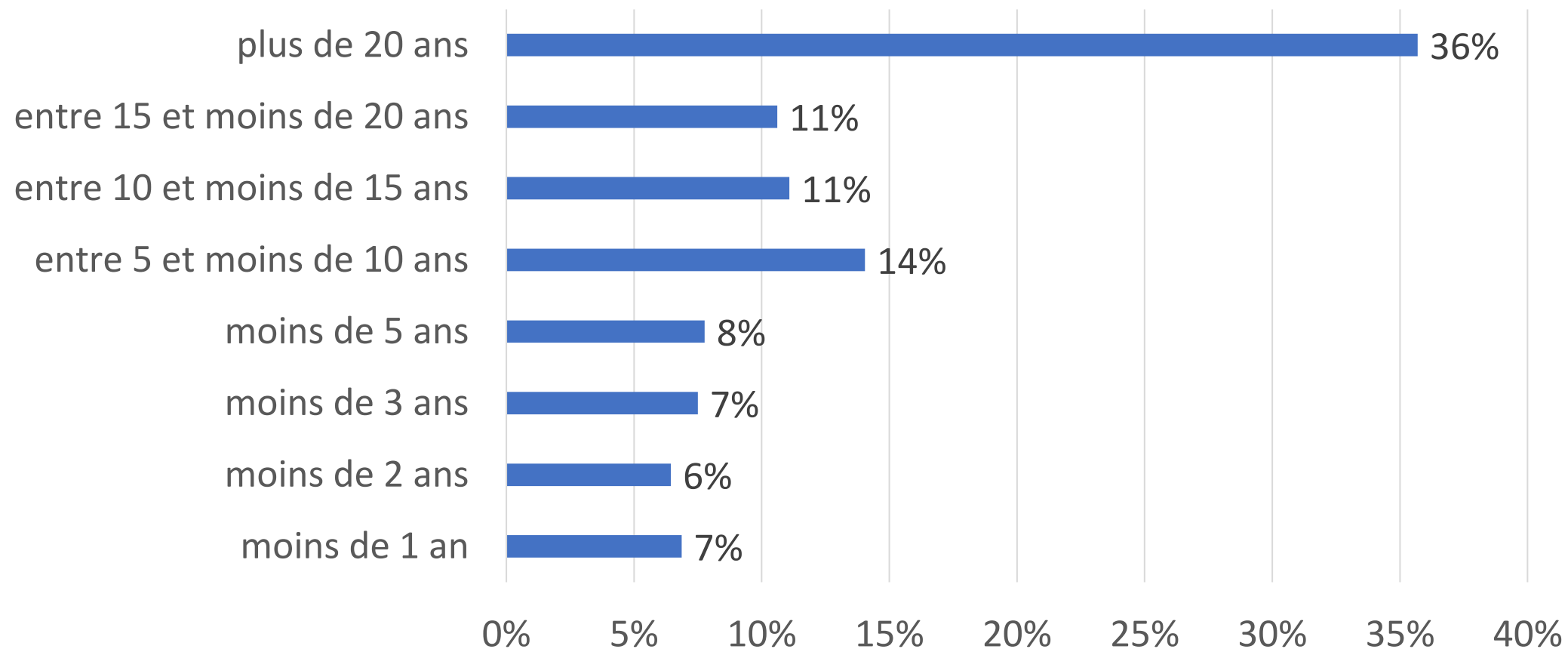
# Au moins un enfant du ménage nécessite d'être gardé (Bruxelles)



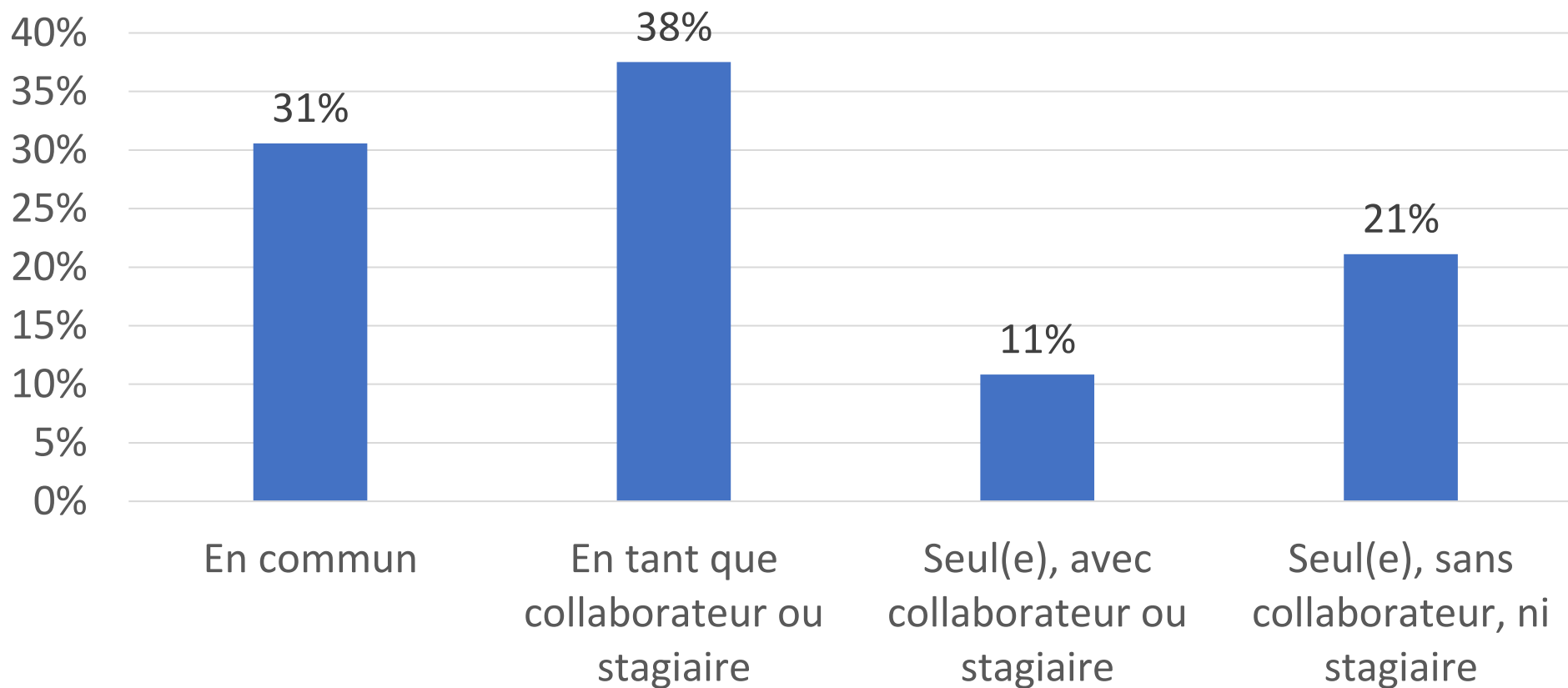
# Nature de votre inscription auprès du barreau de votre inscription à titre principal ? (Bruxelles)



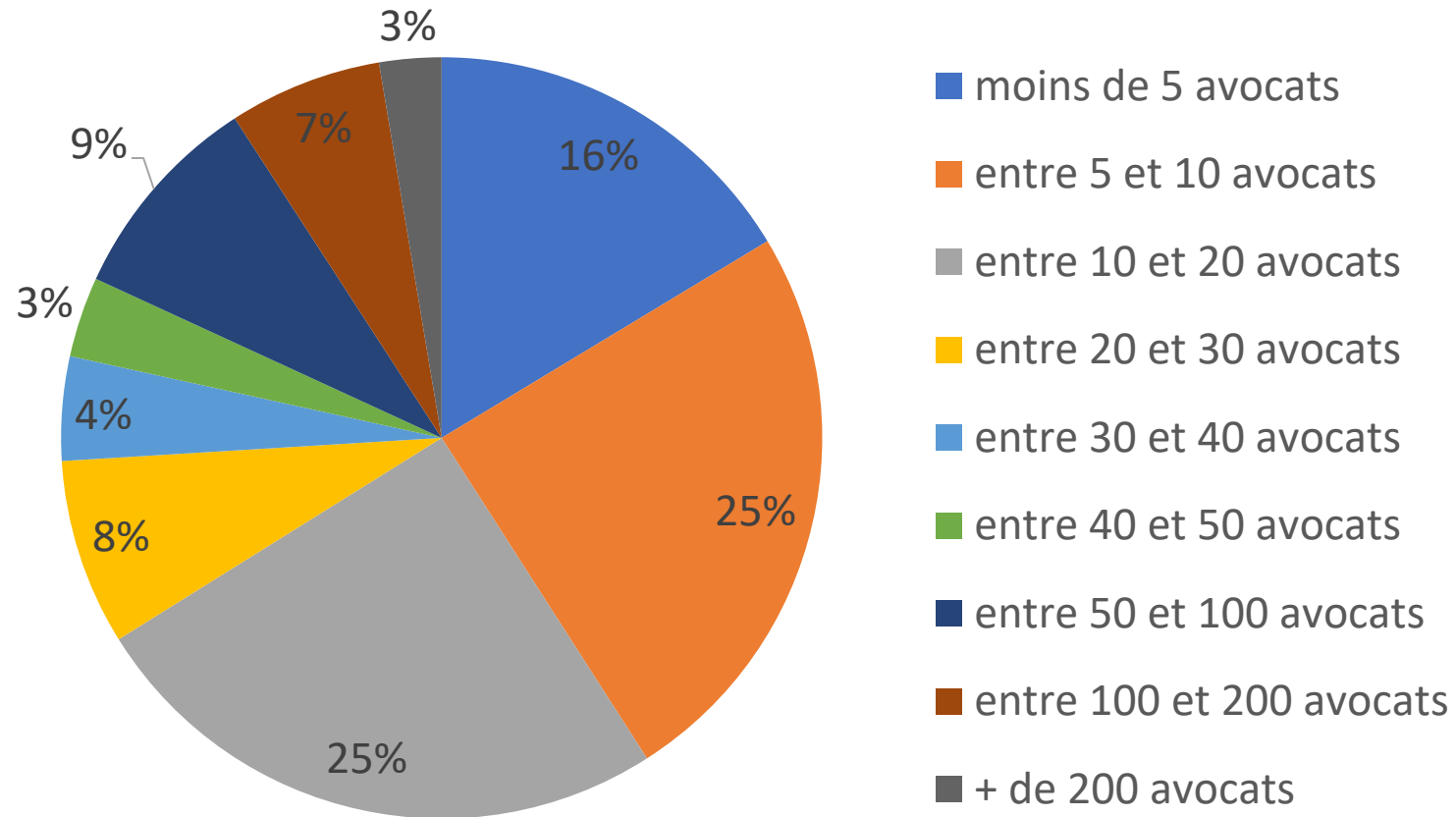
# Ancienneté d'inscription (Bruxelles)



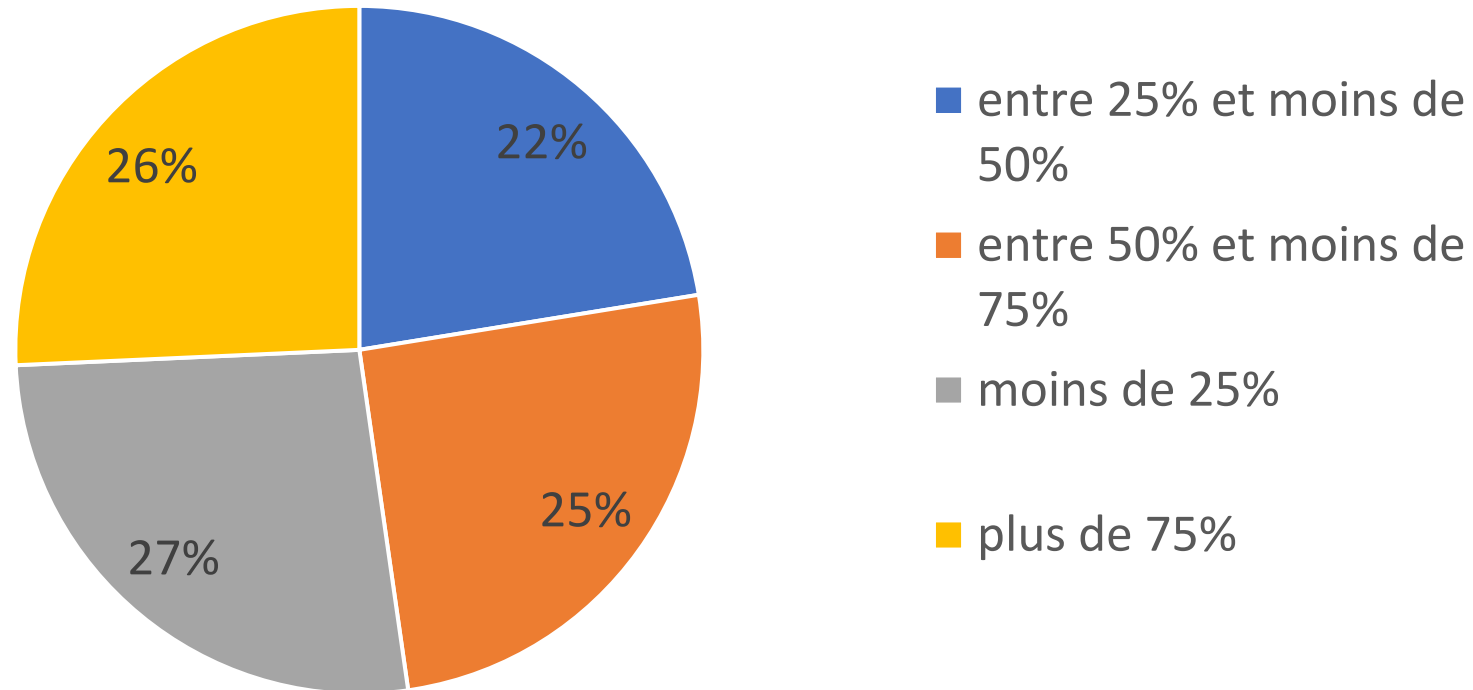
# Exercice de l'activité (Bruxelles)



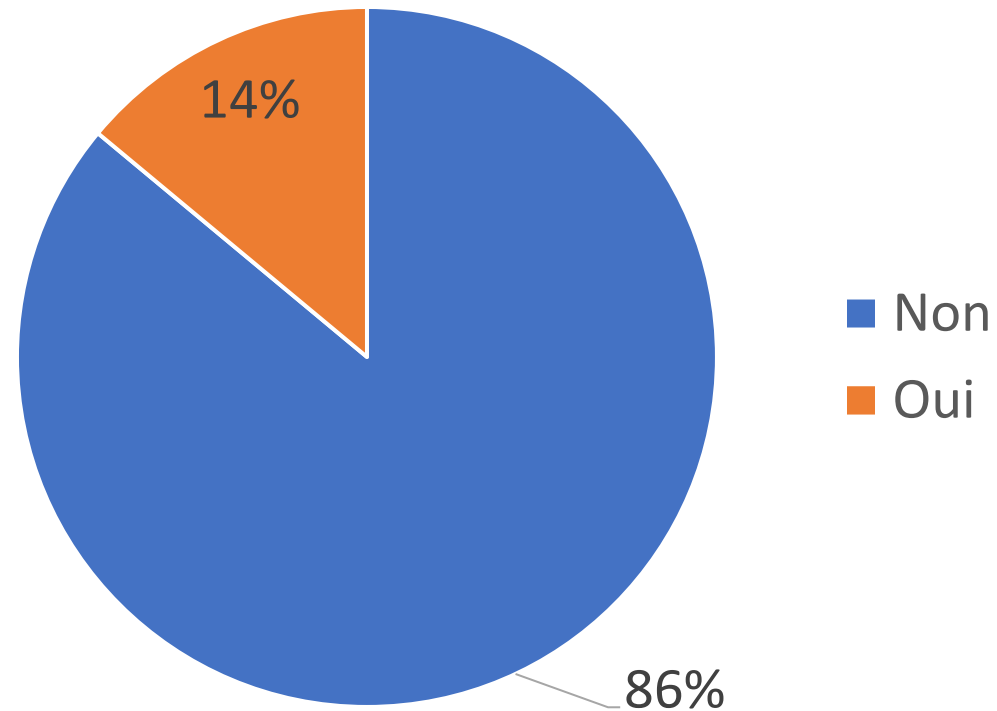
# Nombre d'avocats au sein du cabinet (Bruxelles)



# Proportion de votre activité consacrée au contentieux par rapport à votre activité de conseil? (Bruxelles)

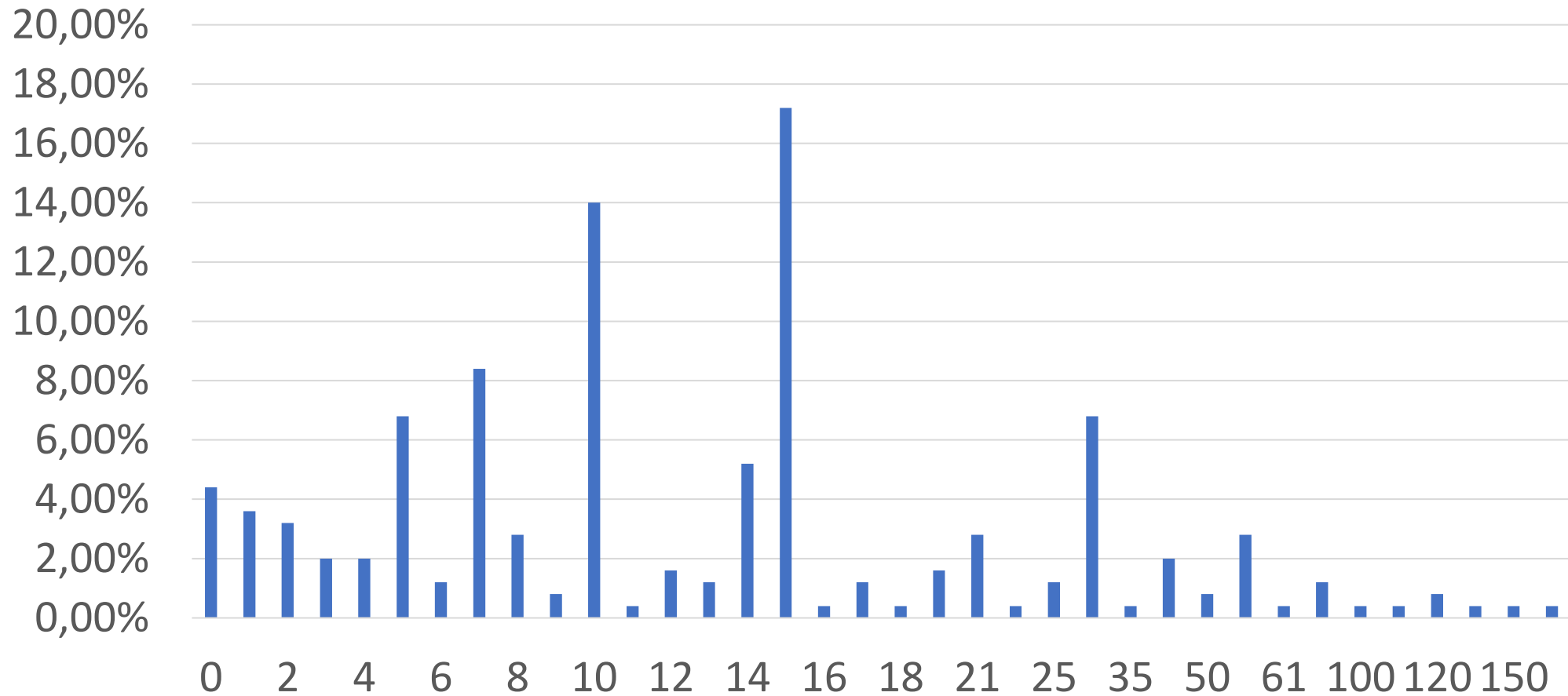


# Infecté par le virus et incapable de travailler (Bruxelles)

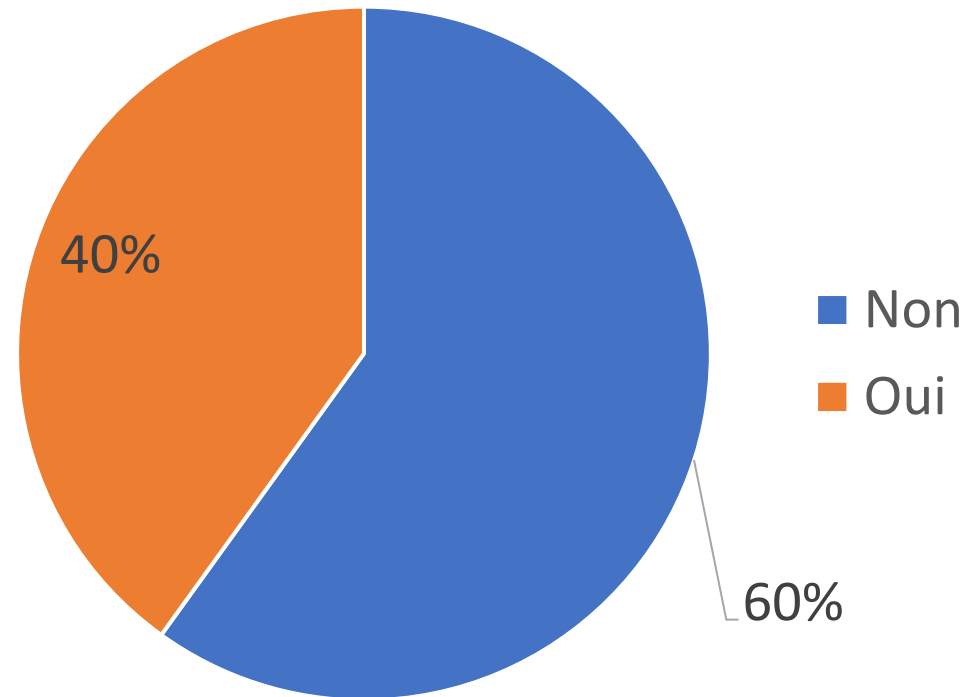




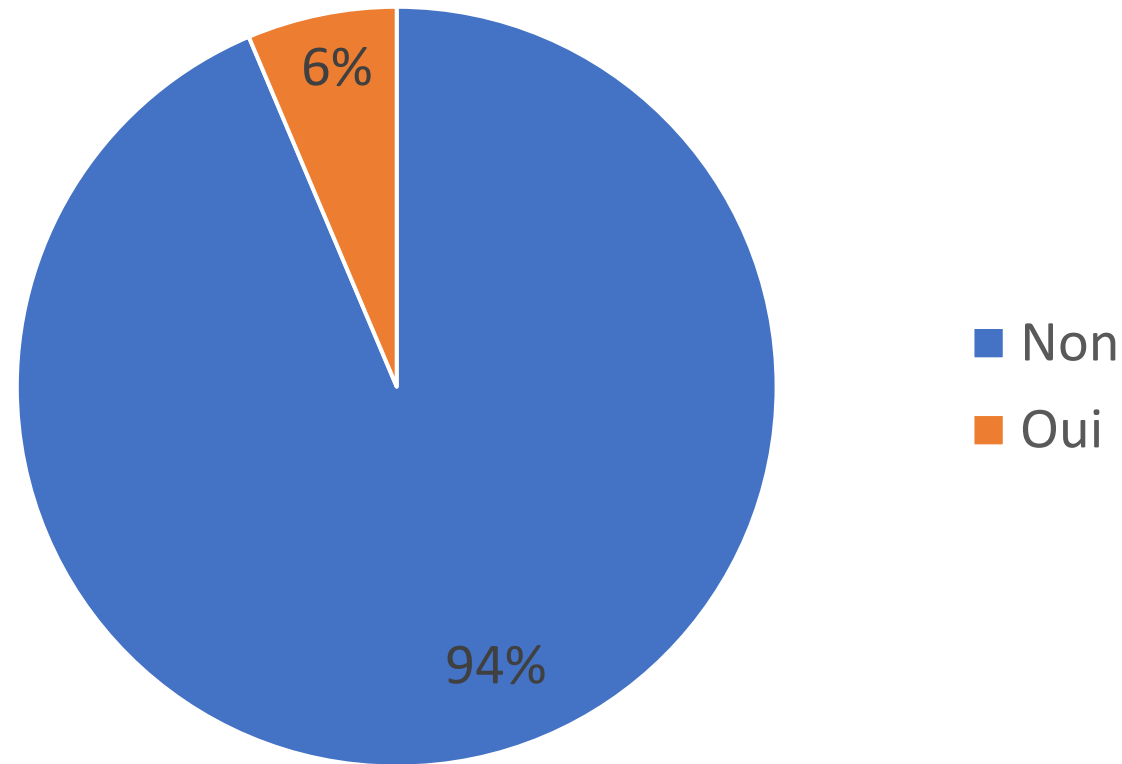
# Nombre de jour(s) d'incapacité (Bruxelles)



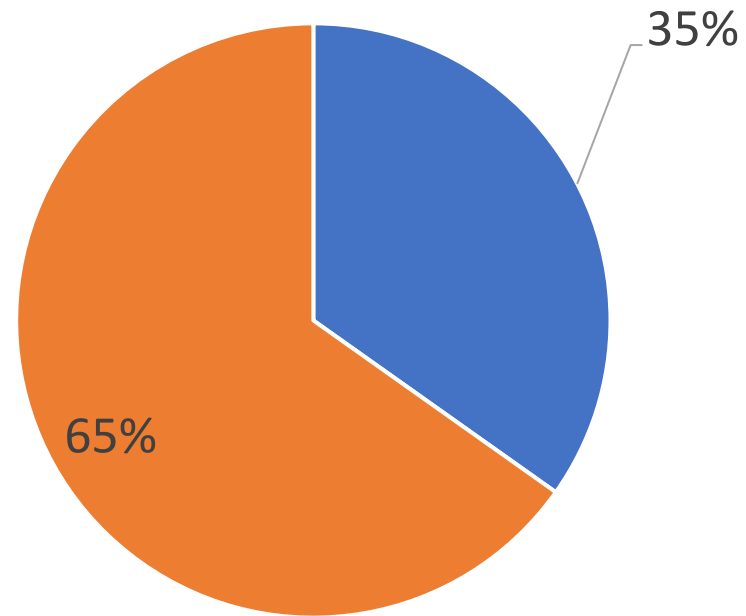
# Période de quarantaine (Bruxelles)



# Difficultés d'ordre psychologique inconnues auparavant et ayant nécessité un suivi thérapeutique ? (Bruxelles)

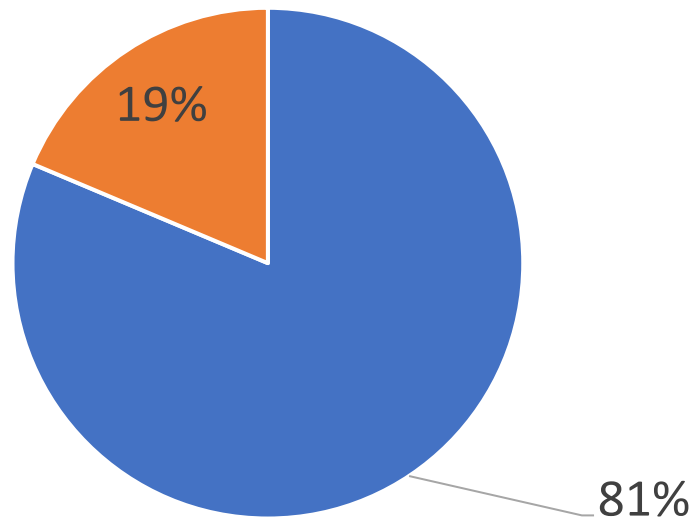


# Avez-vous modifié votre lieu de travail habituel ? (Bruxelles)

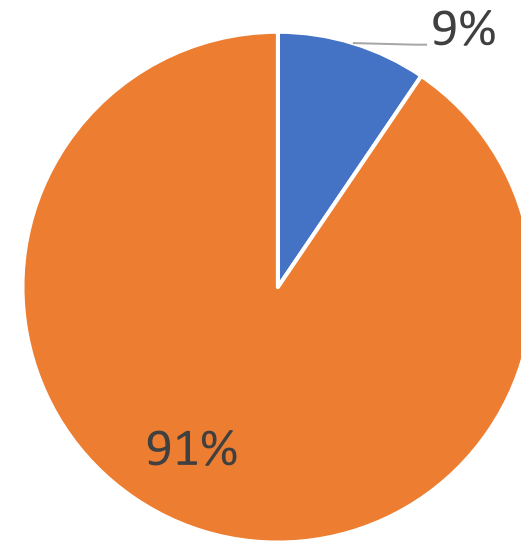


■ Non ■ Oui

# Transféré le siège de votre cabinet de votre ancienne adresse vers votre domicile ou un autre lieu en raison de la crise sanitaire ? (Bruxelles)

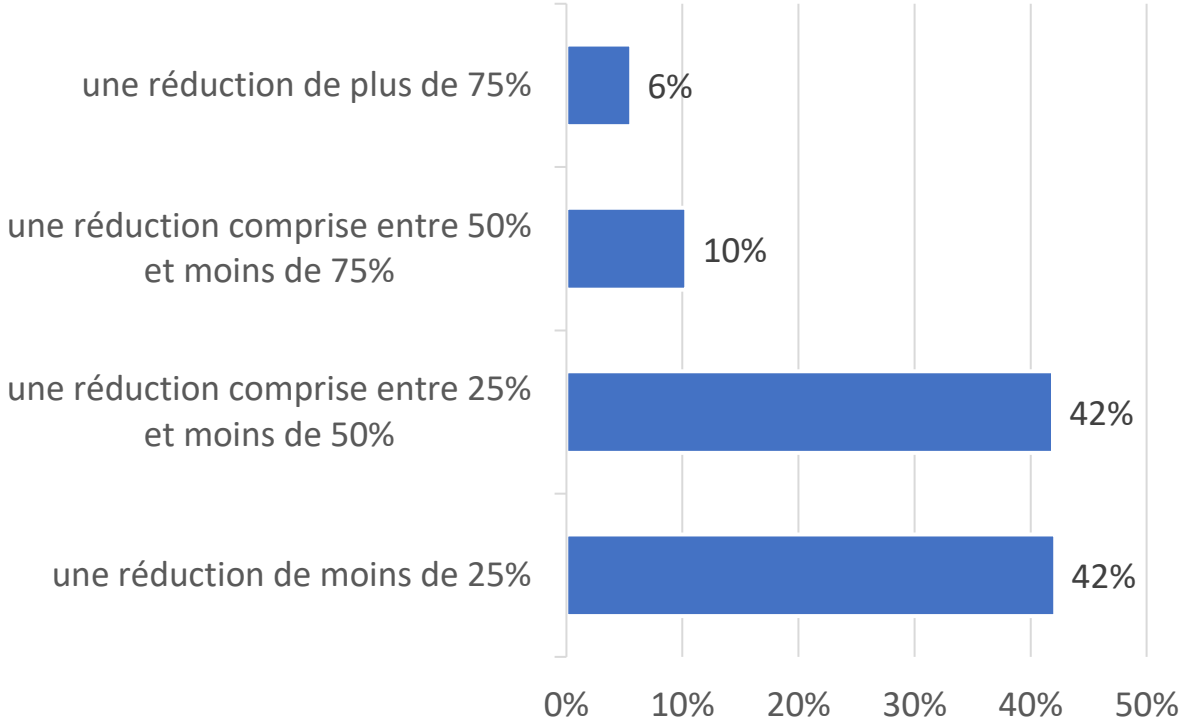
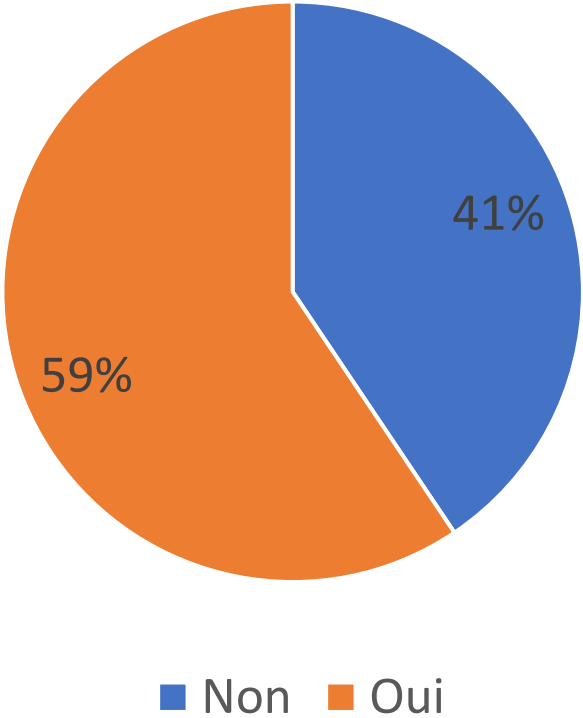


■ Non ■ Oui

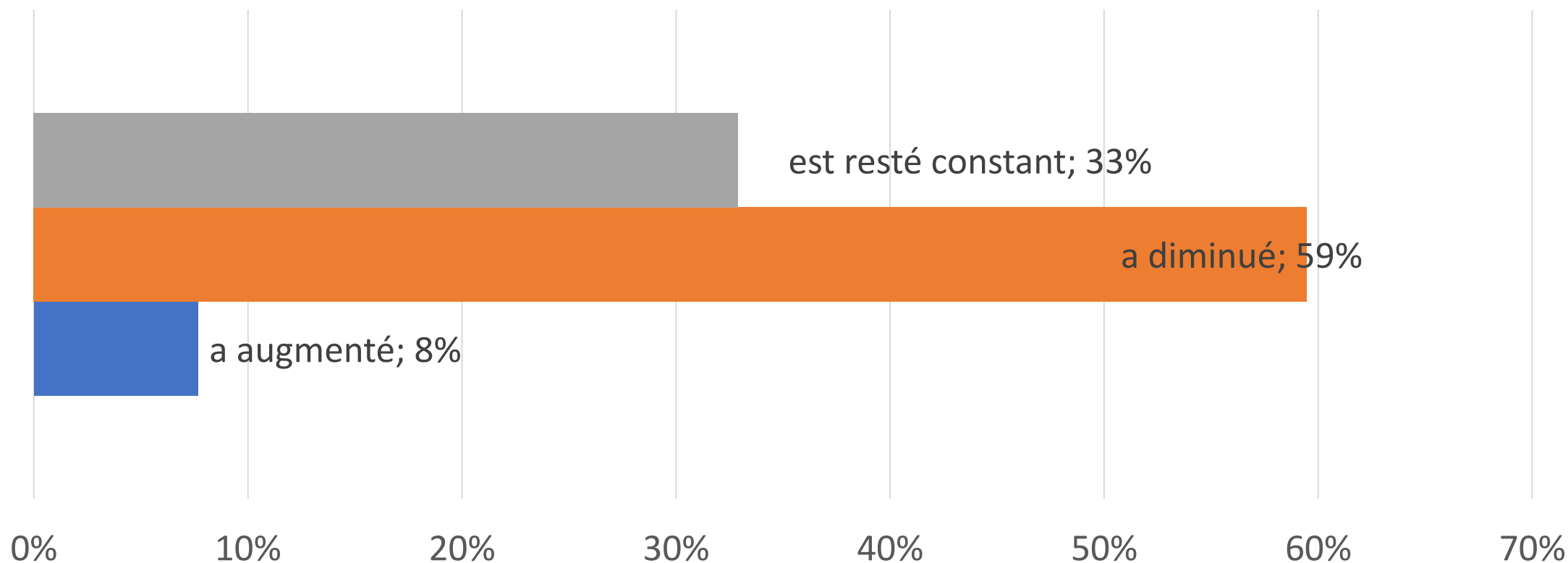


■ définitif ■ temporaire

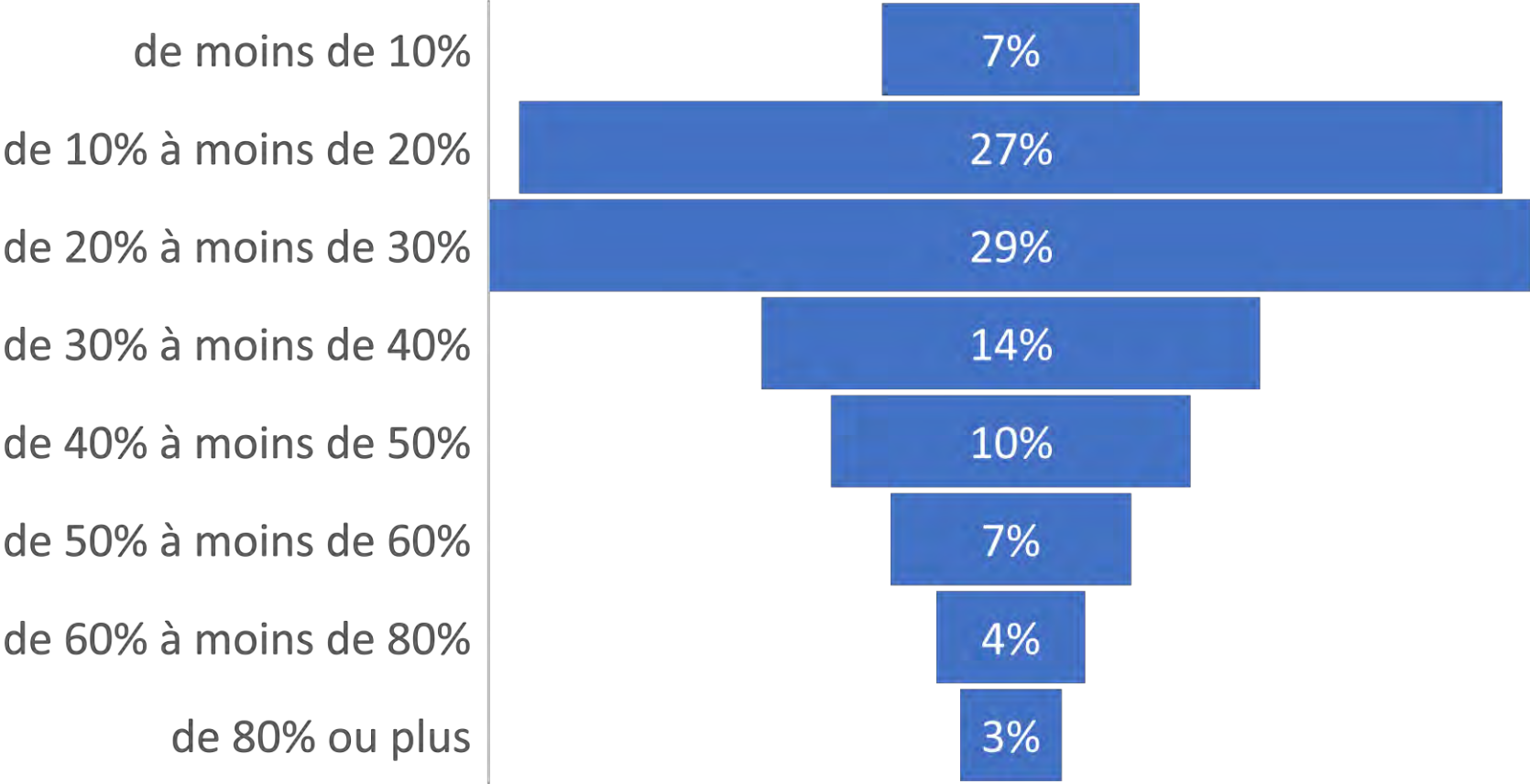
# Avez-vous observé une réduction de votre chiffre d'affaires ? (Bruxelles)



# Volume de vos activités (Bruxelles)

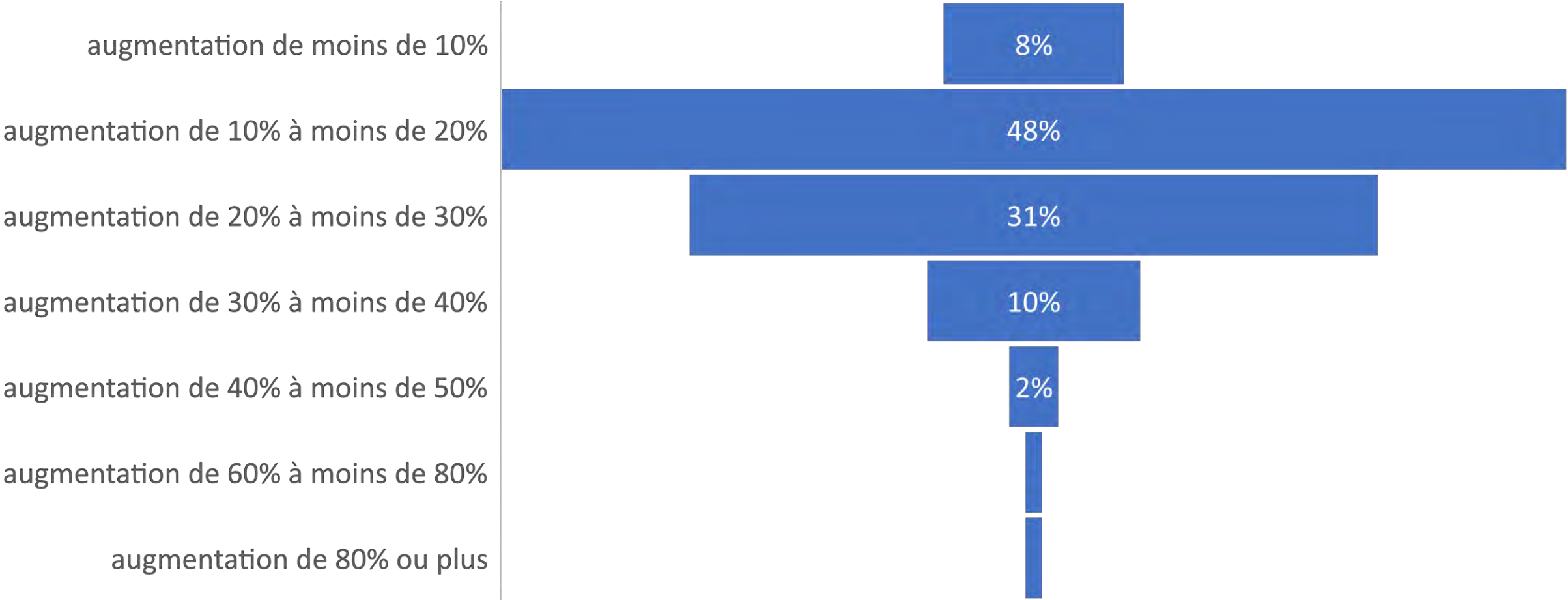


# Importance de la diminution (Bruxelles)

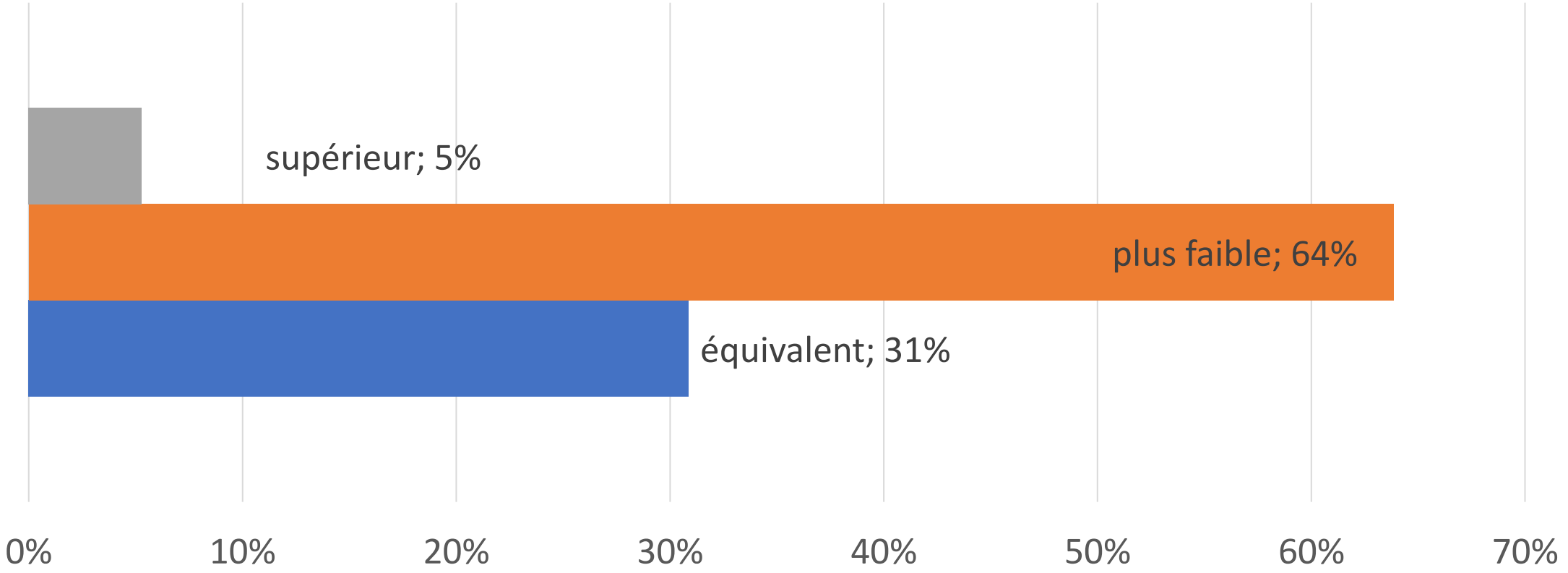




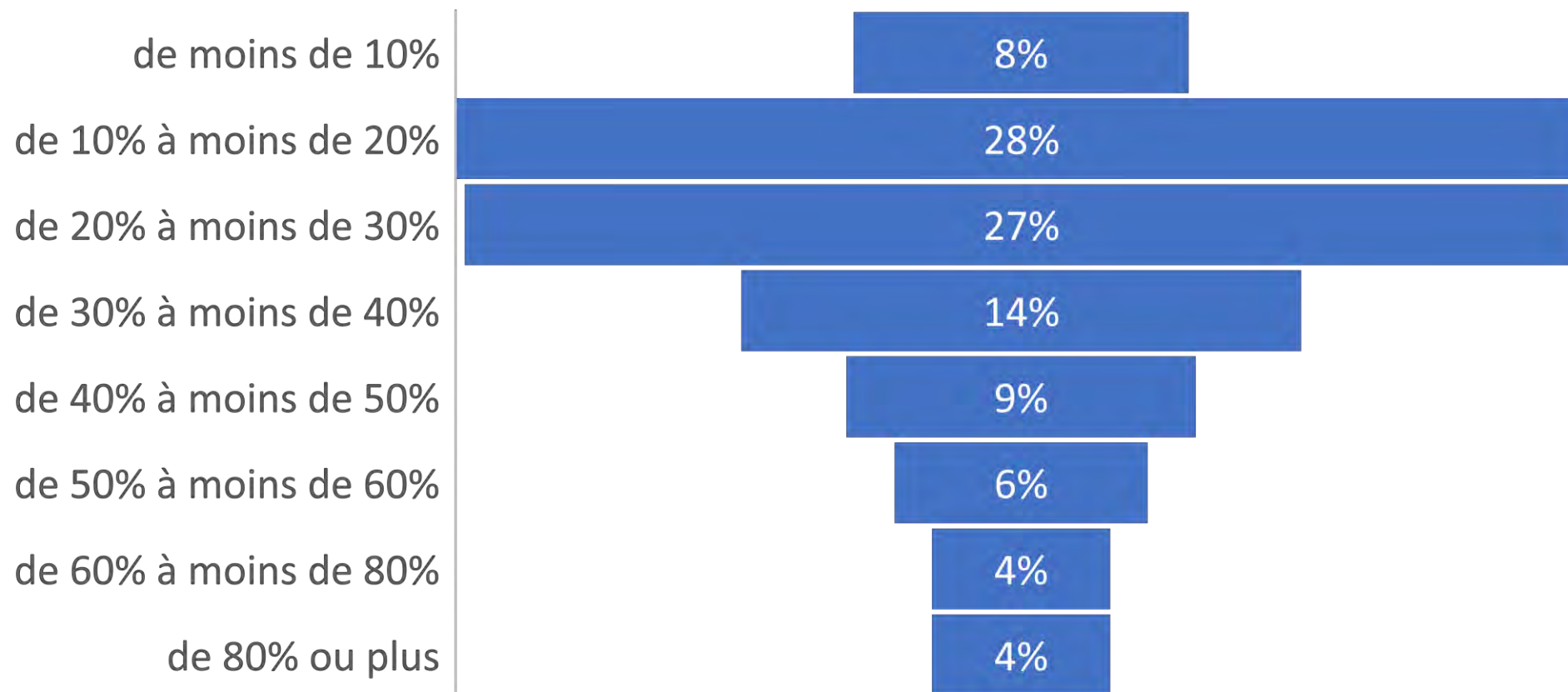
# Importance de l'augmentation (Bruxelles)



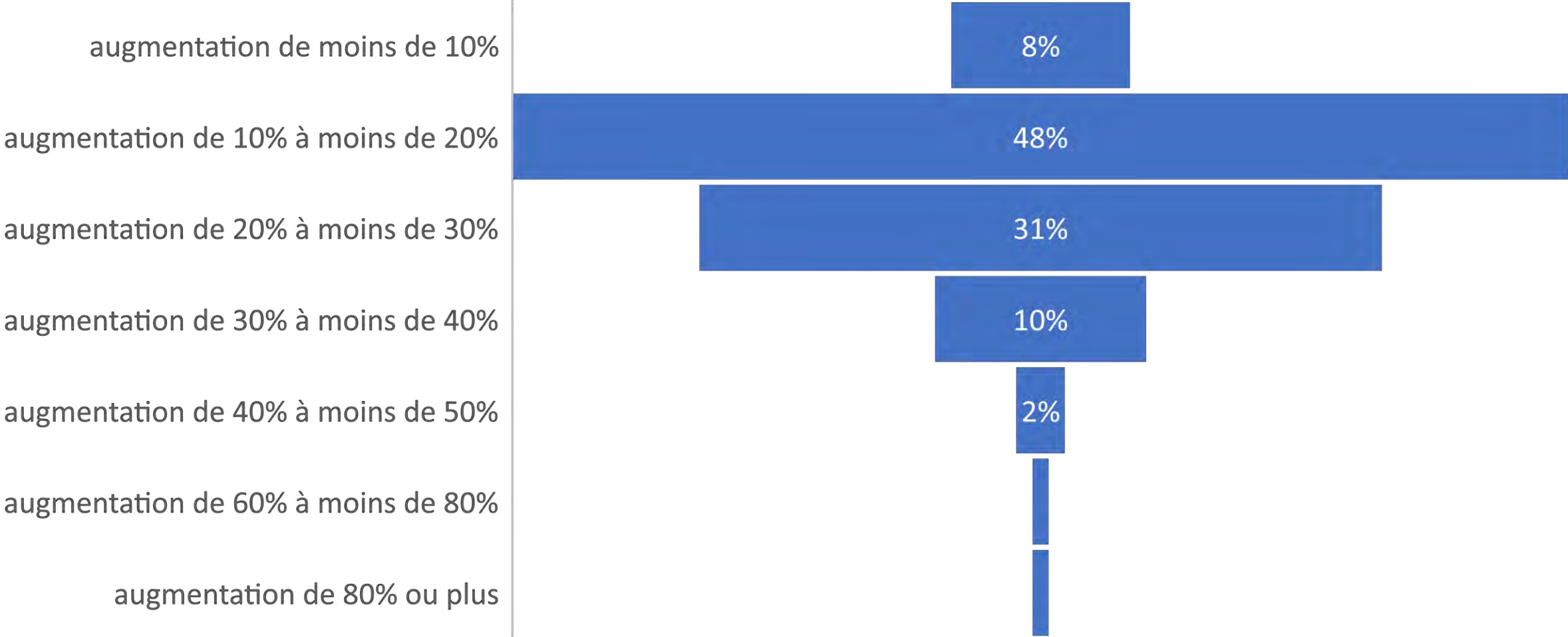
# Nombre de dossier(s) entrant (Bruxelles)



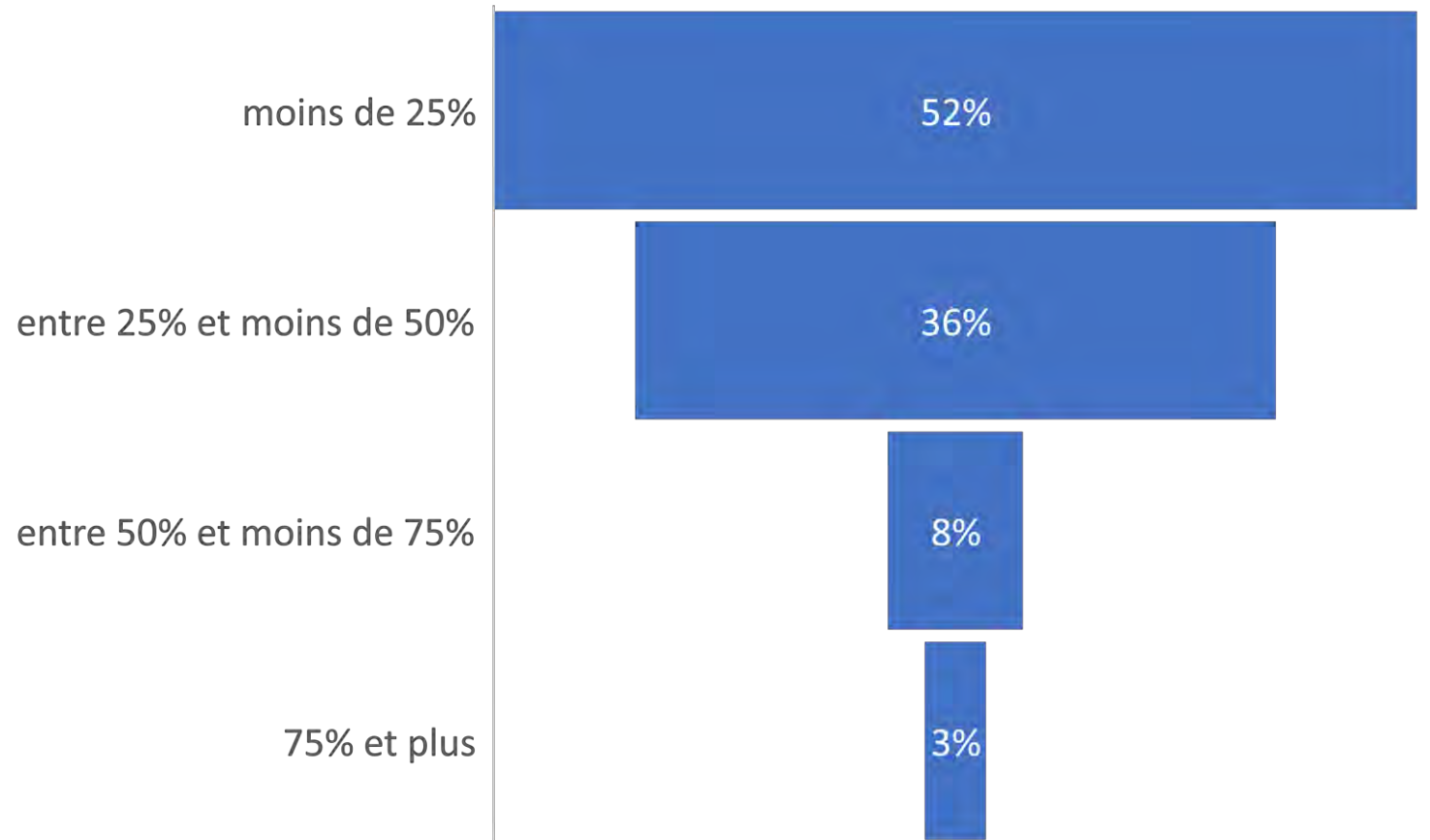
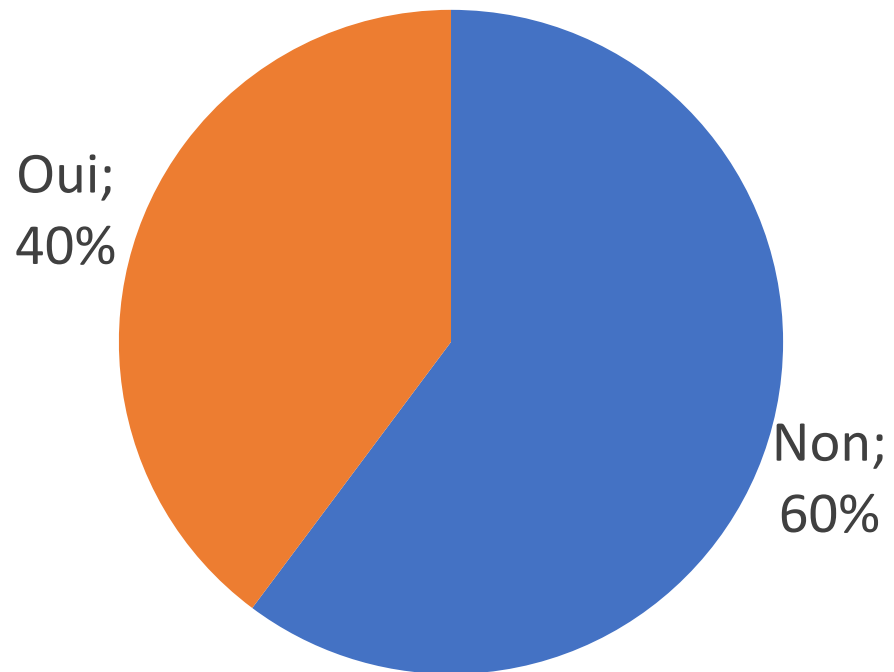
# Importance de la diminution (Bruxelles)



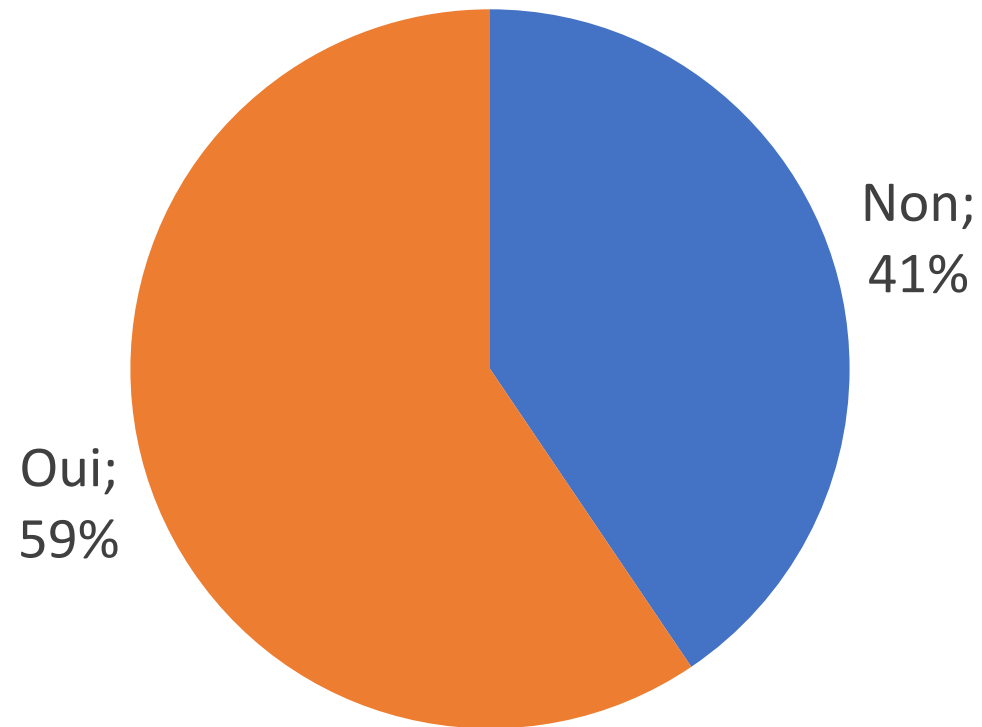
# Importance de l'augmentation (Bruxelles)



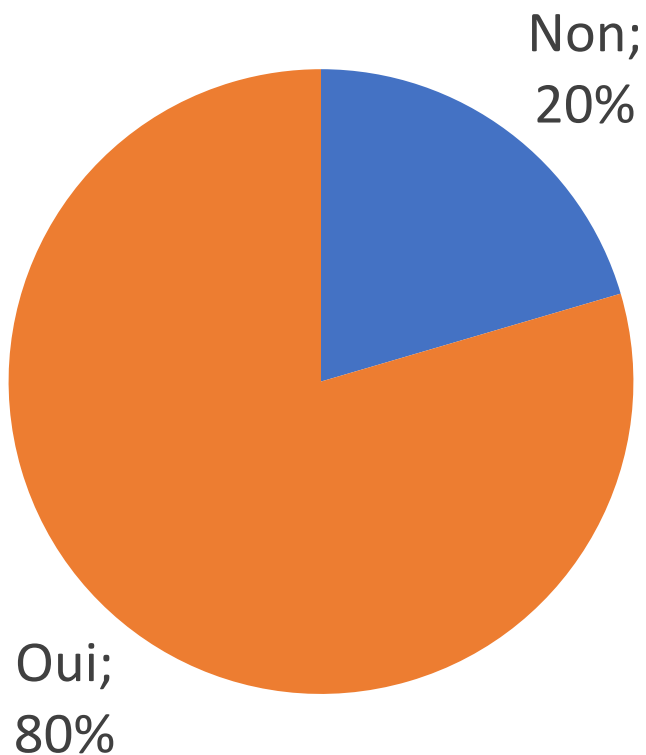
# Difficultés dans le paiement de vos frais et honoraires et proportion des paiements plus difficiles (Bruxelles)



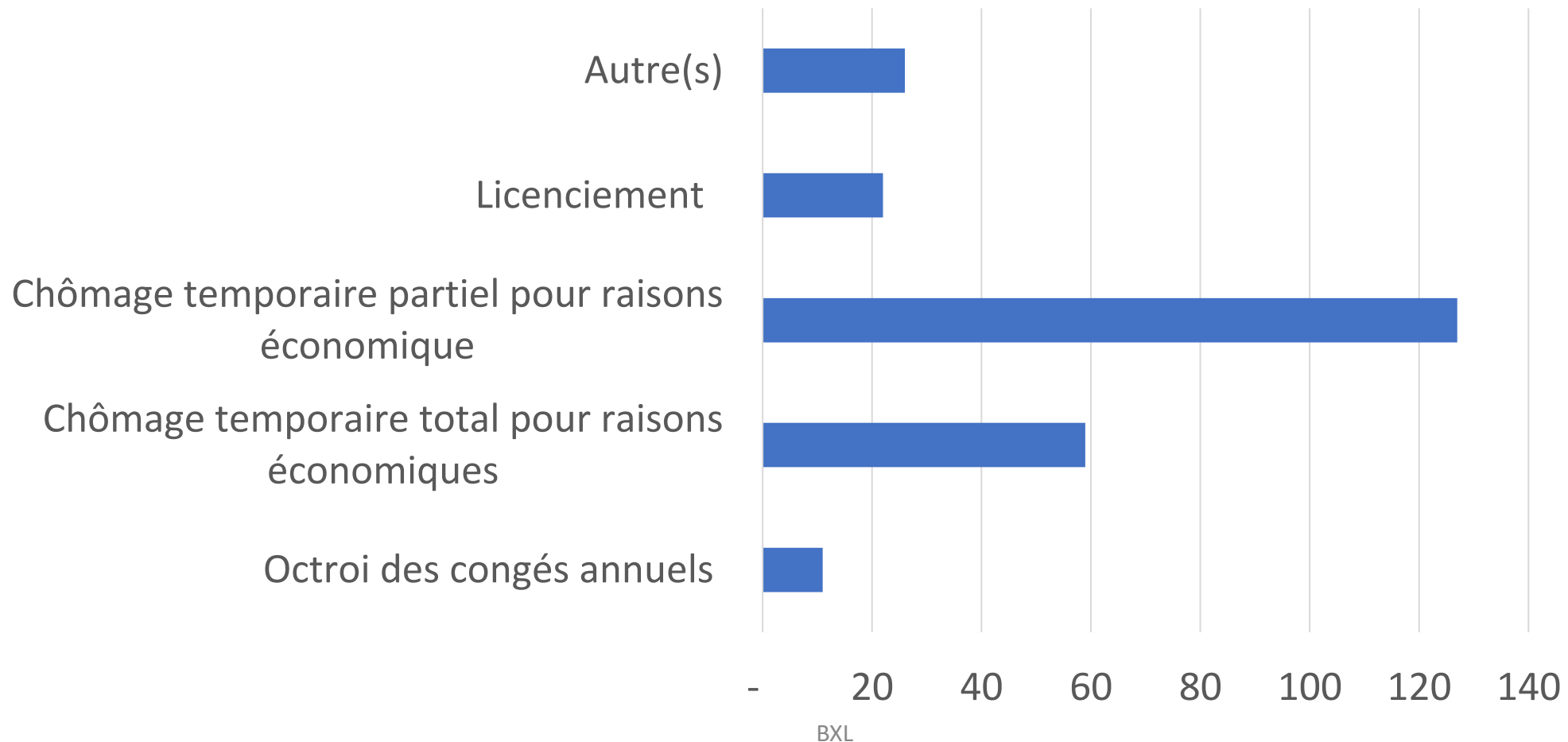
# Consultation sur des questions liées directement à l'épidémie (Bruxelles)



# Continuez-vous d'occuper la totalité de votre personnel salarié sous son régime de travail antérieur à la pandémie ? (Bruxelles)

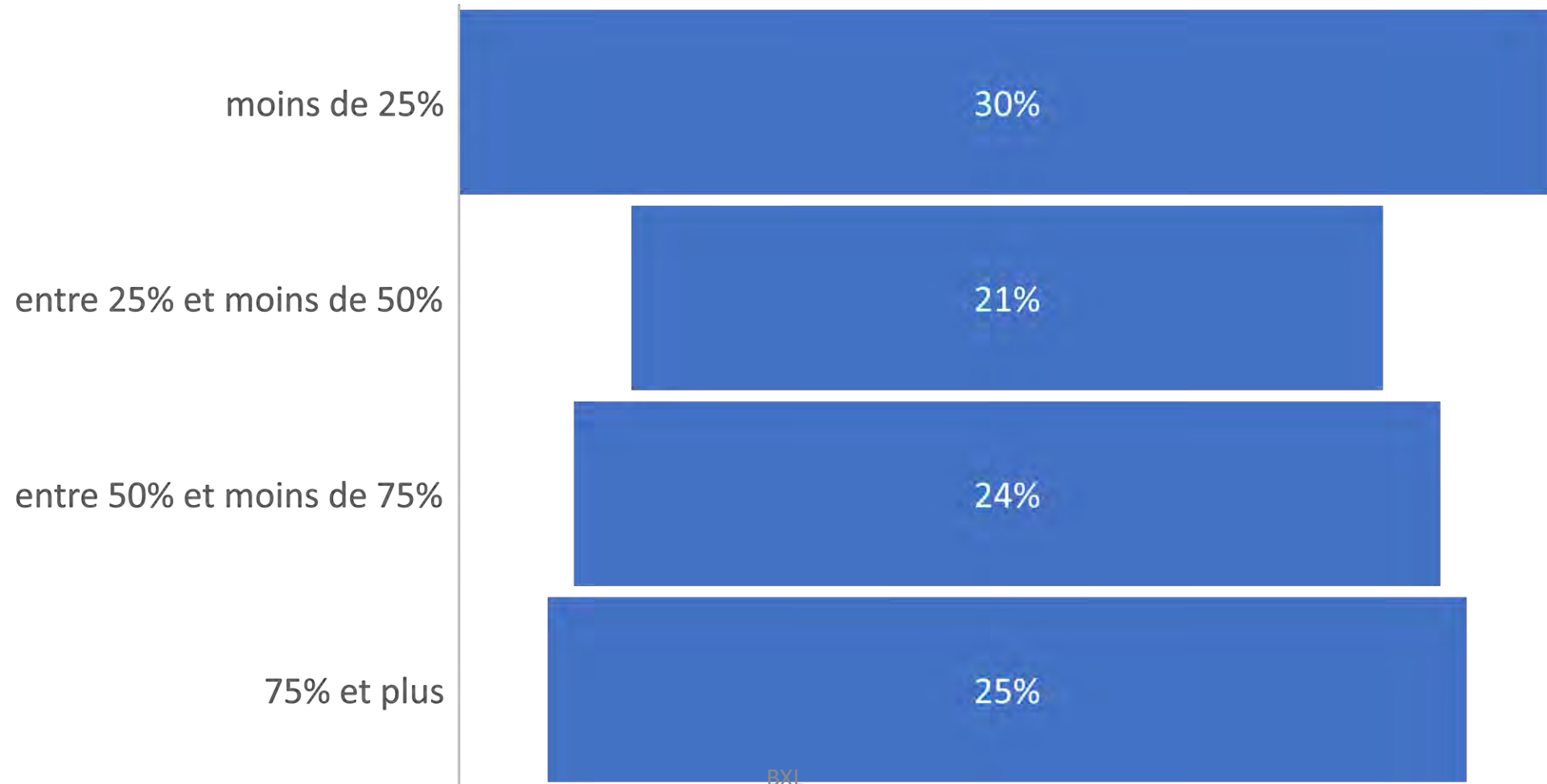


# Quelles mesures avez-vous prises concernant ce personnel (plusieurs réponses possibles) ? (Bruxelles)

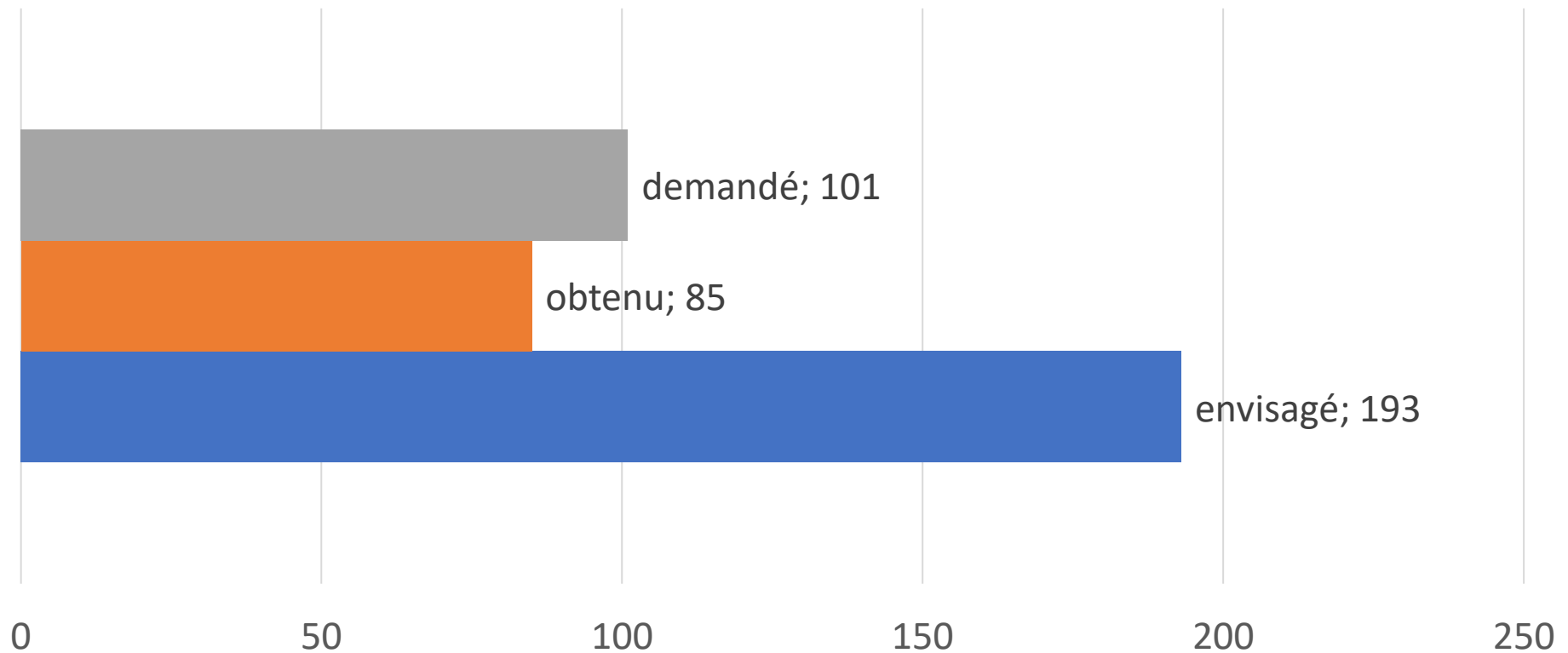




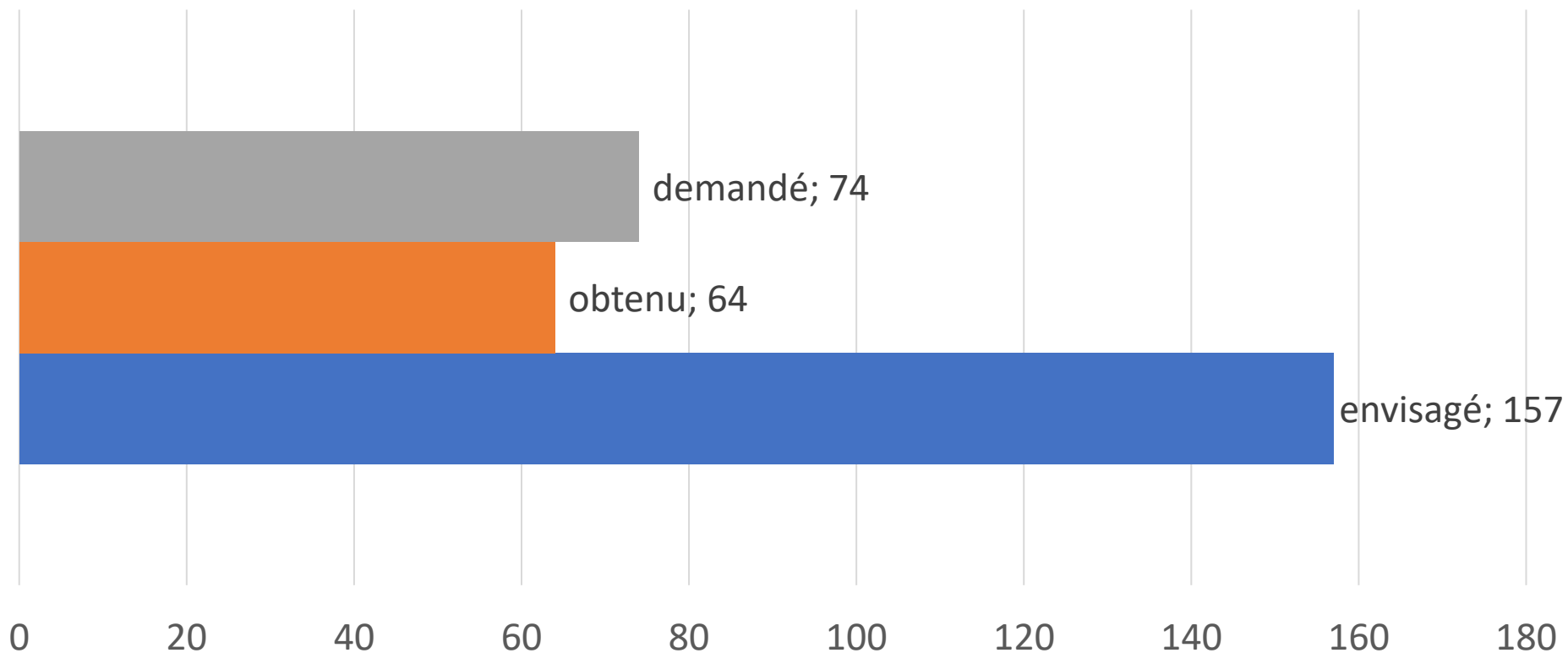
# Quelle part de son temps votre personnel a-t-il presté en télétravail ? (Bruxelles)



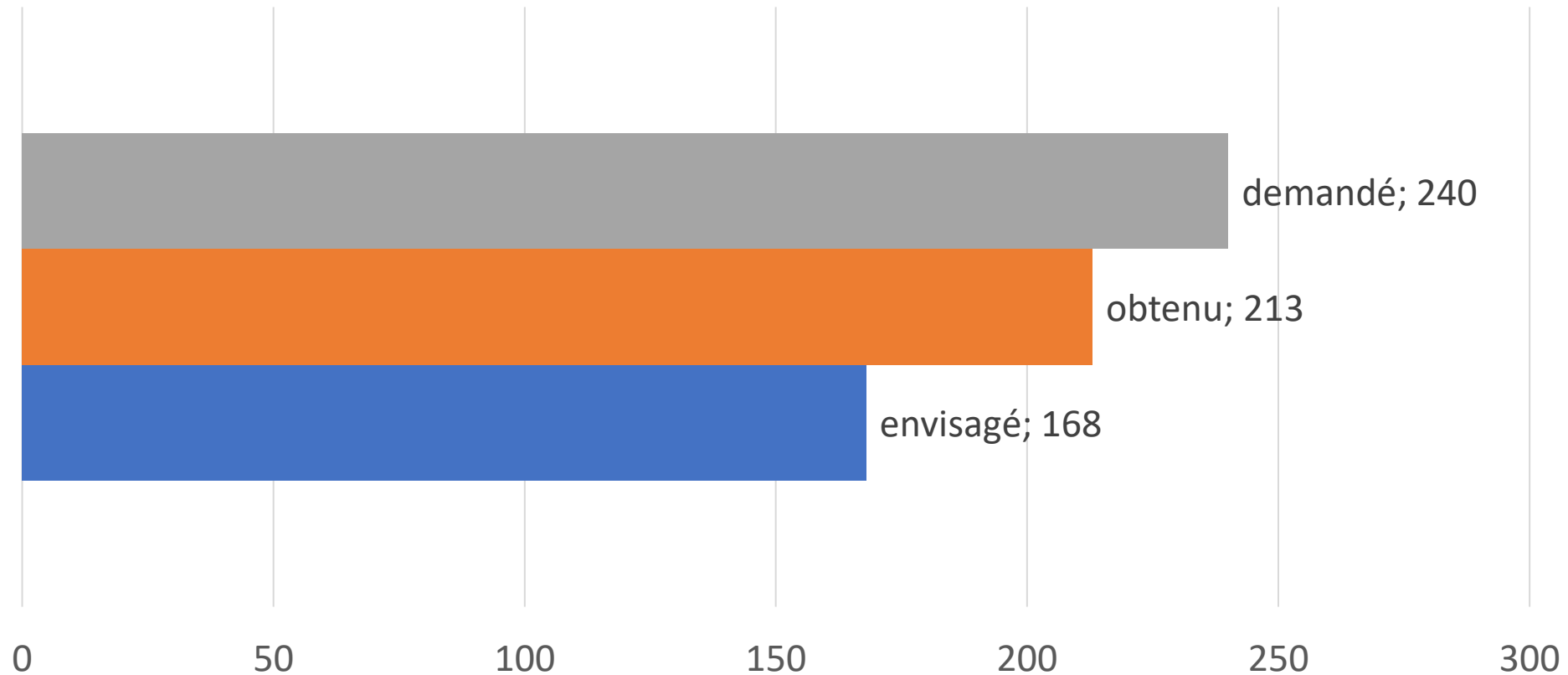
# Avez-vous demandé de postposer le payement... cotisation à l'Ordre



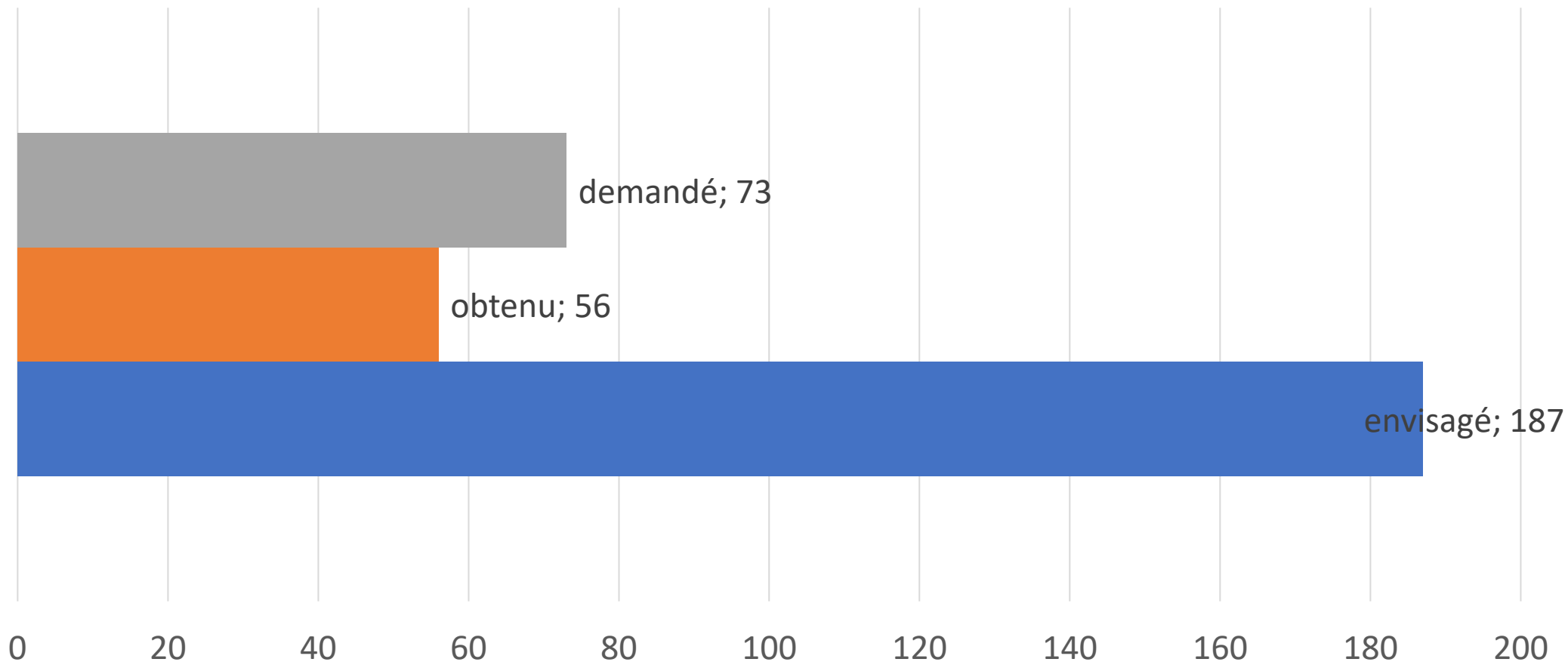
# Avez-vous demandé de postposer le payement... TVA



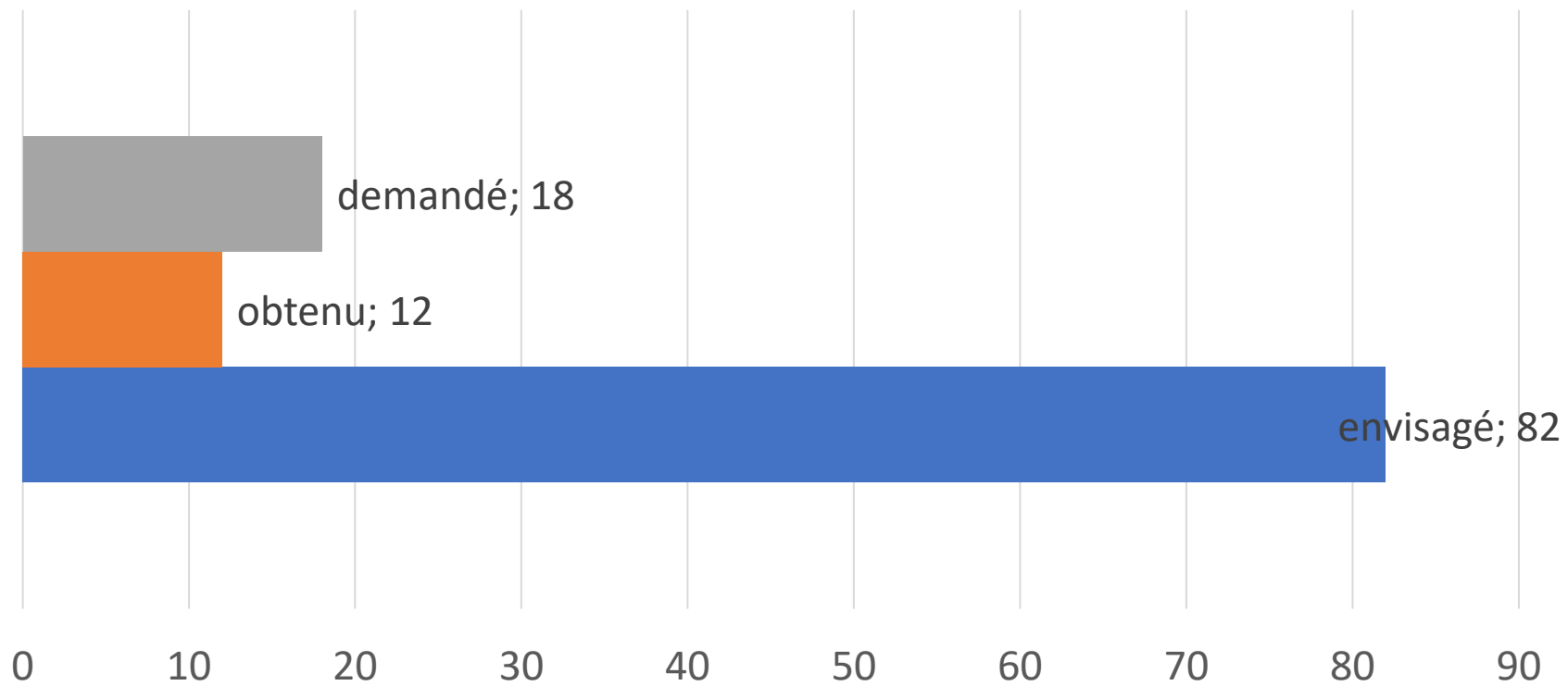
# Avez-vous demandé de postposer le payement... cotisations sociales



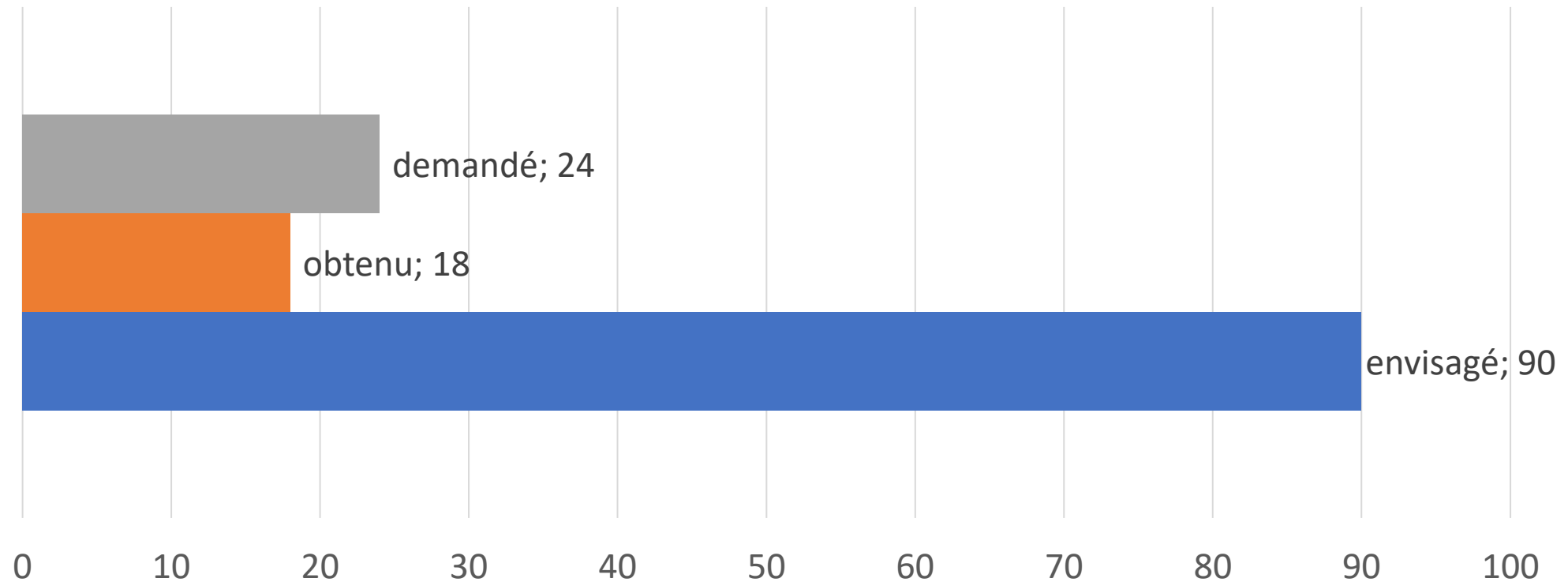
# Avez-vous demandé de postposer le payement... IPP



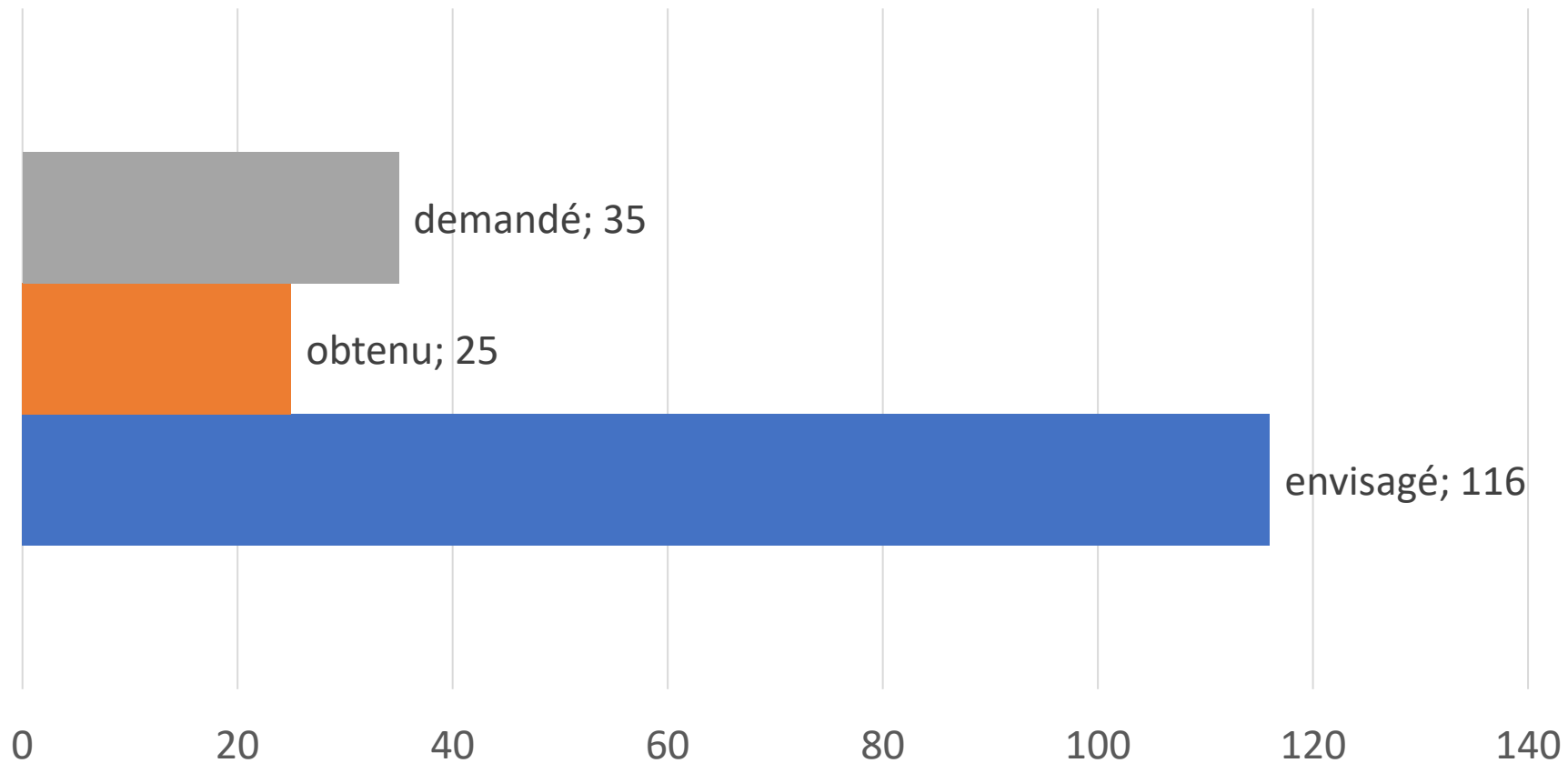
# Avez-vous demandé de postposer le payement... ISOC



# Avez-vous demandé de postposer le paiement... précompte professionnel

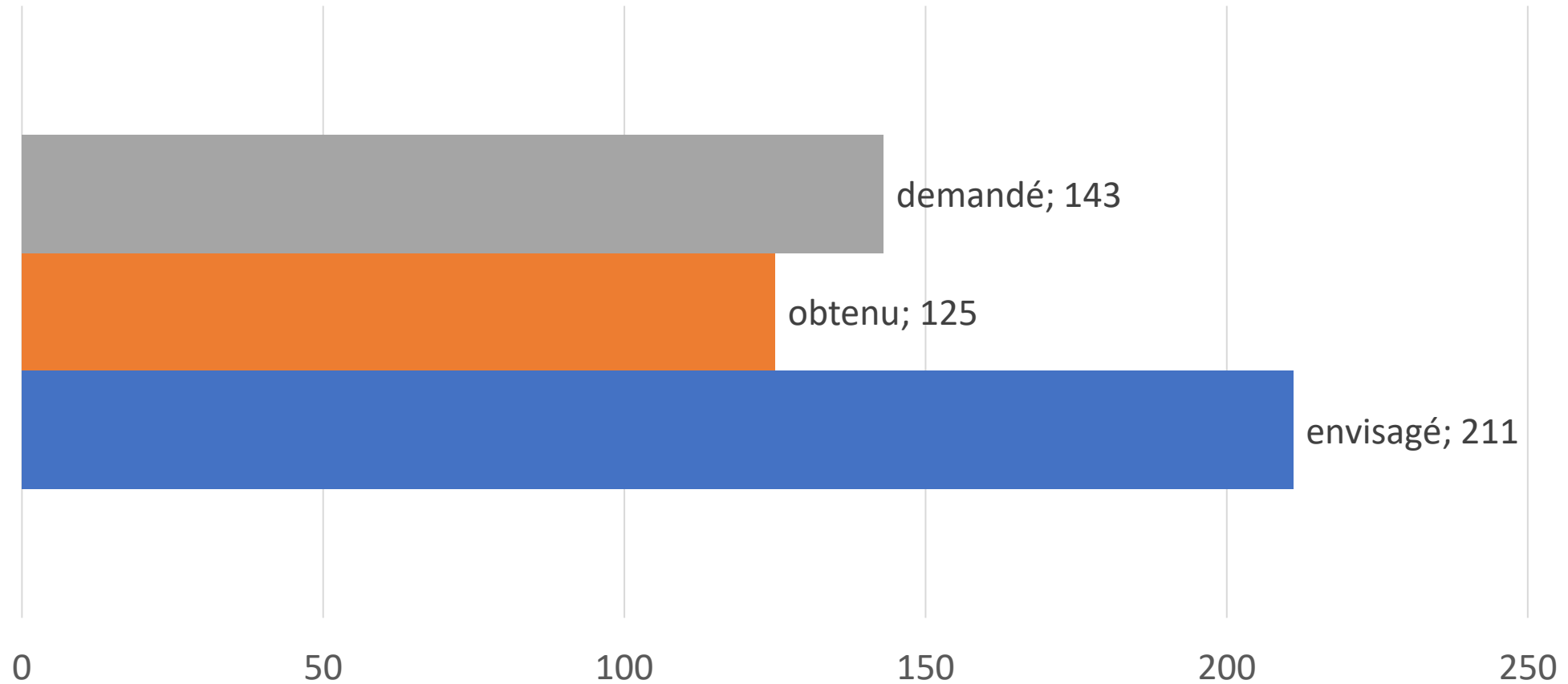


# Avez-vous demandé de postposer le paiement... précompte immobilier

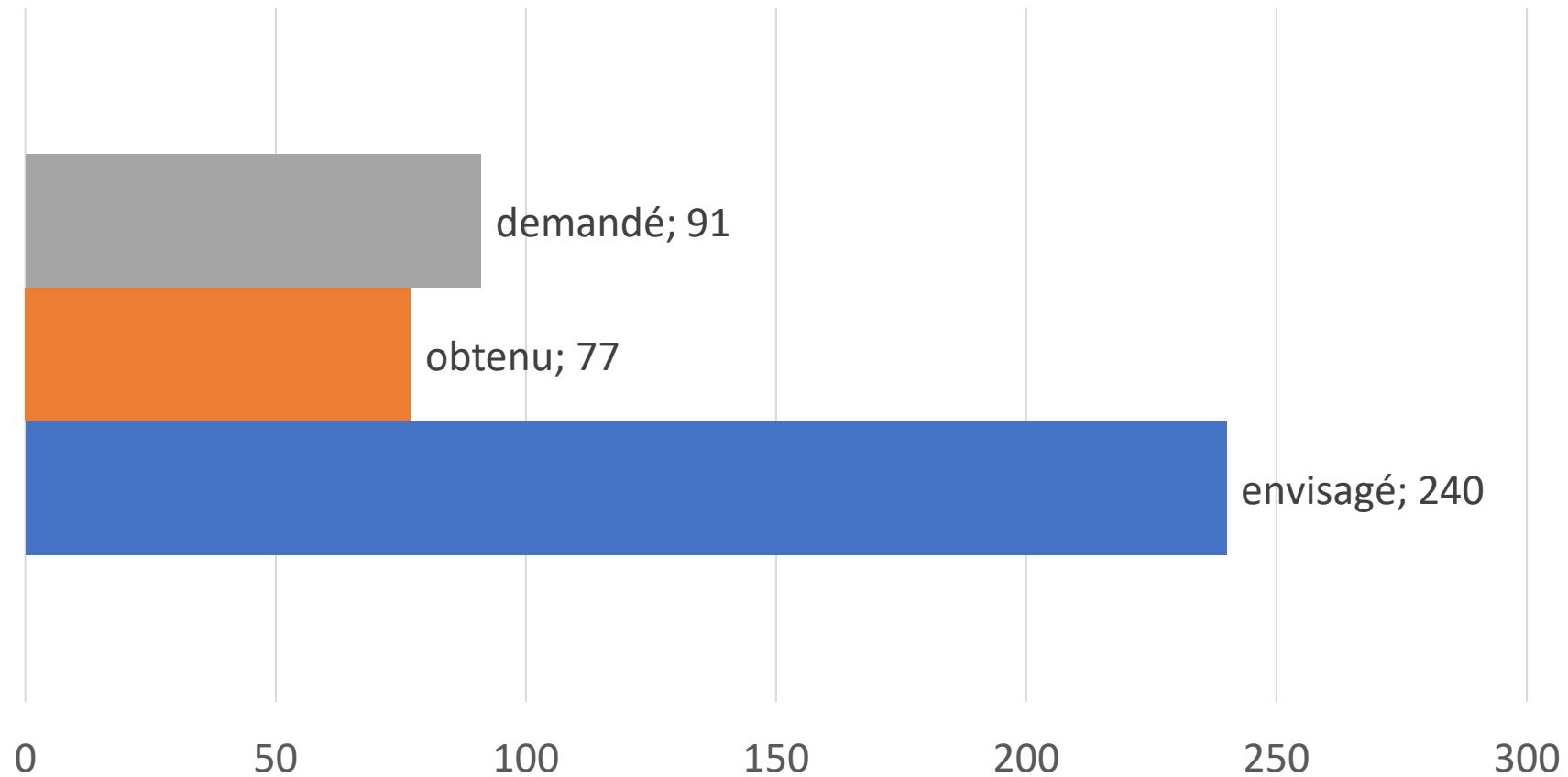




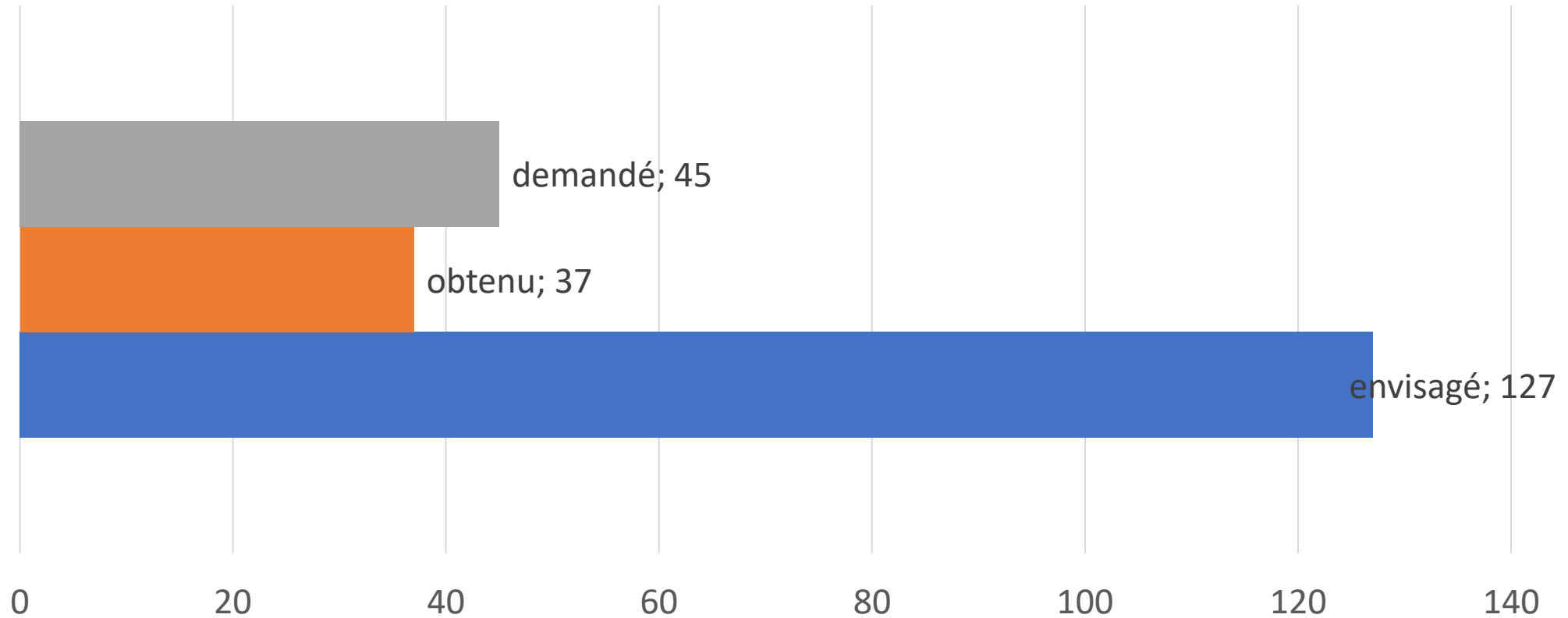
# Avez-vous sollicité... dispense de paiement des cotisations sociales



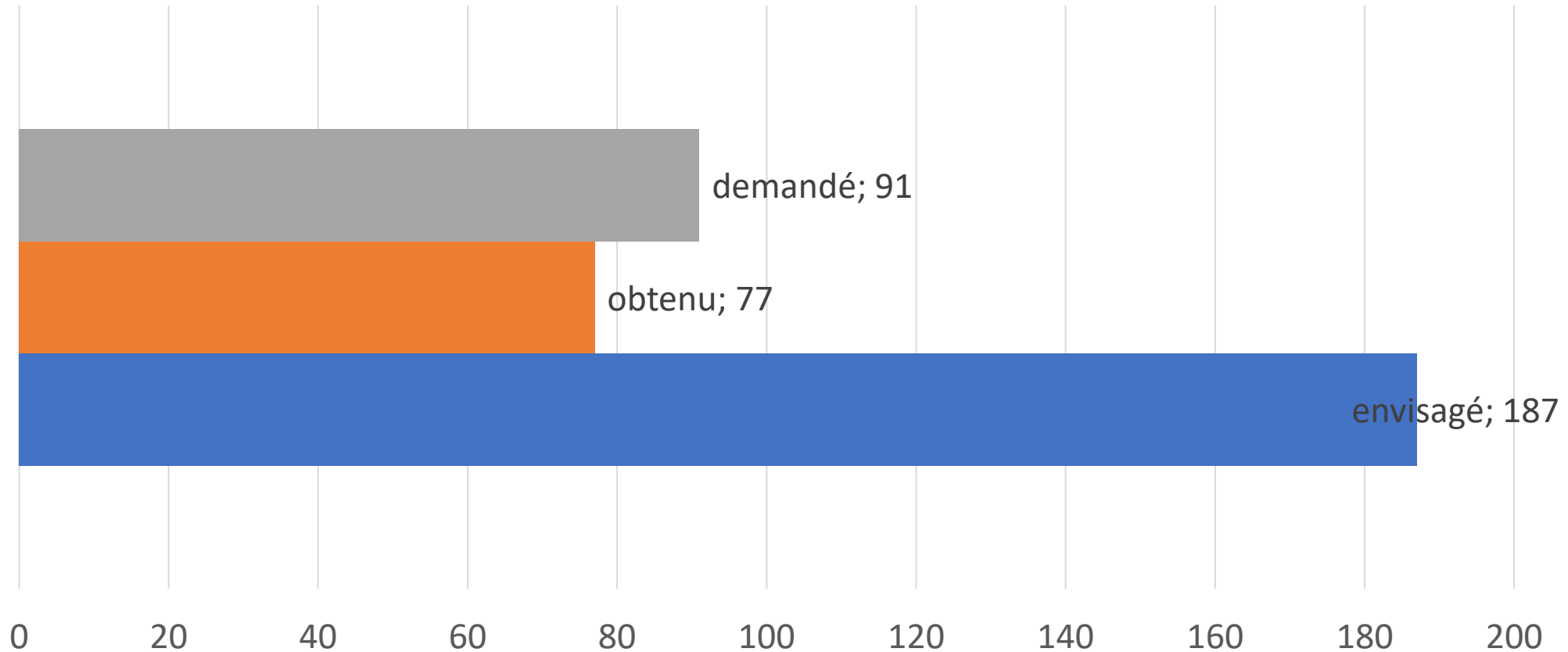
# Avez-vous sollicité... réduction des cotisations sociales provisoires pour l'année 2020



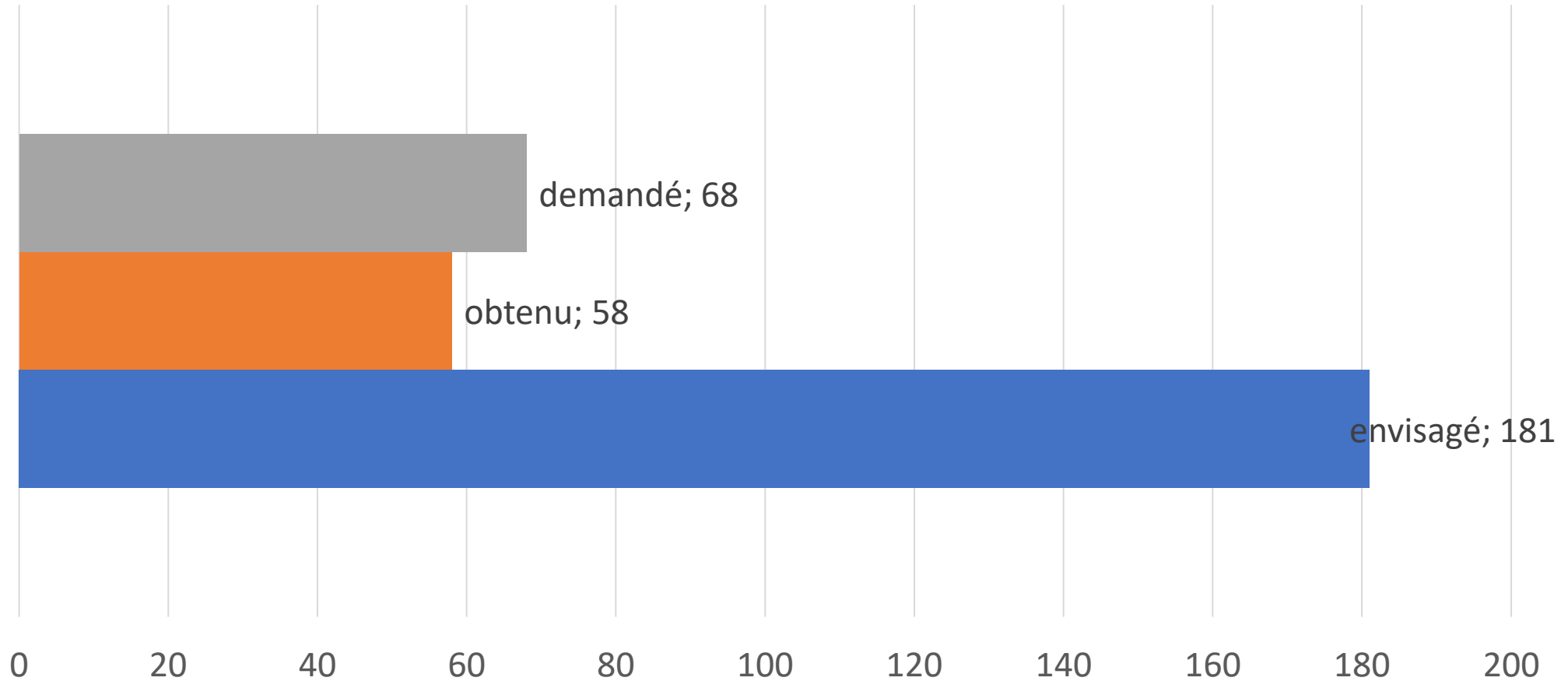
# Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour la TVA



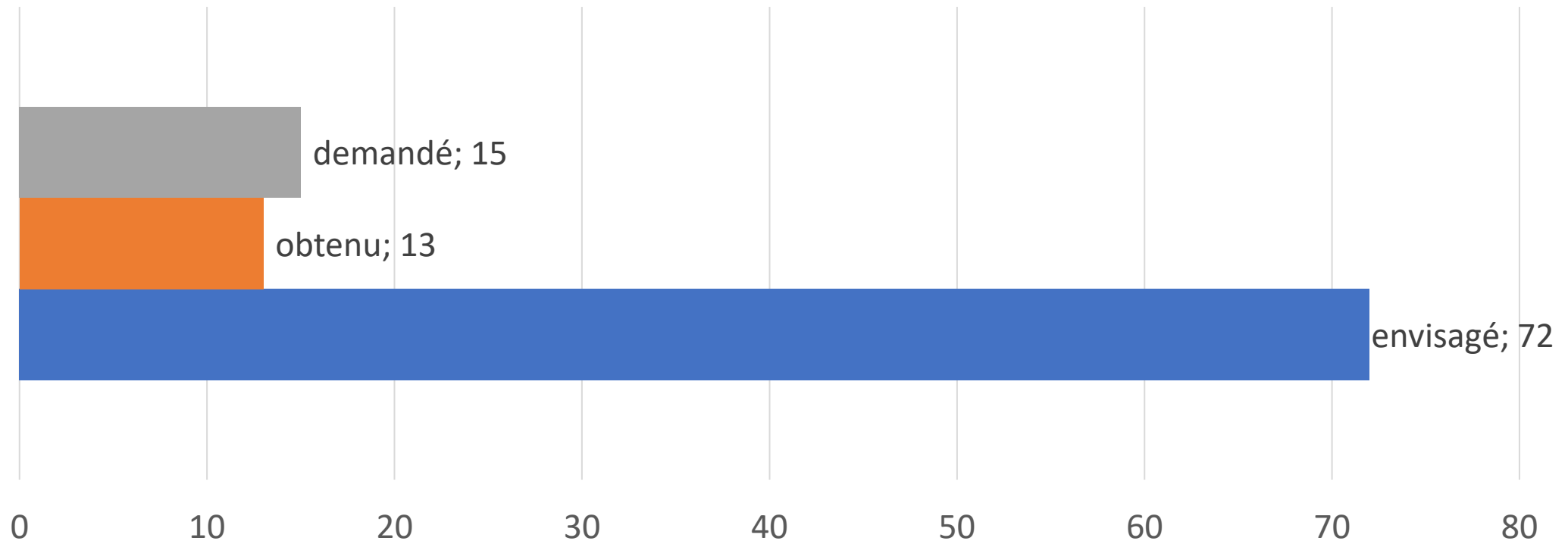
# Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour les cotisations sociales



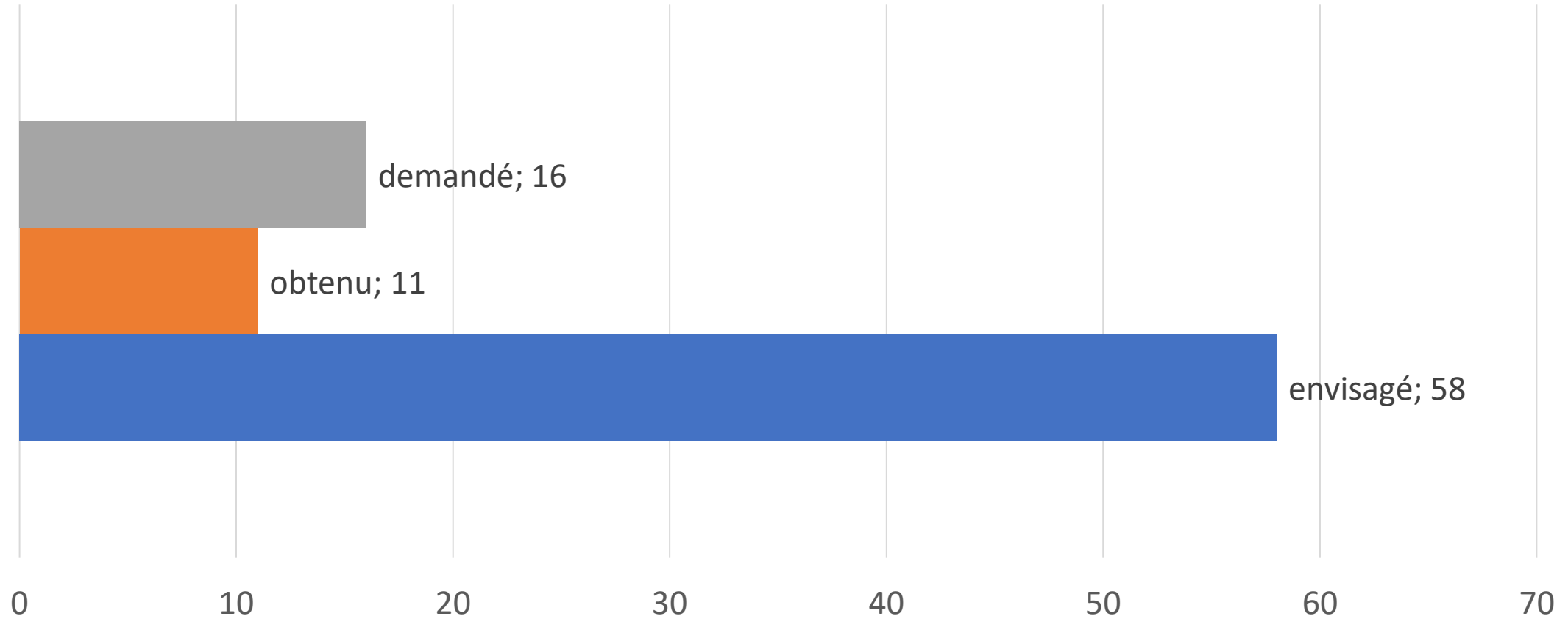
# Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour l'IPP



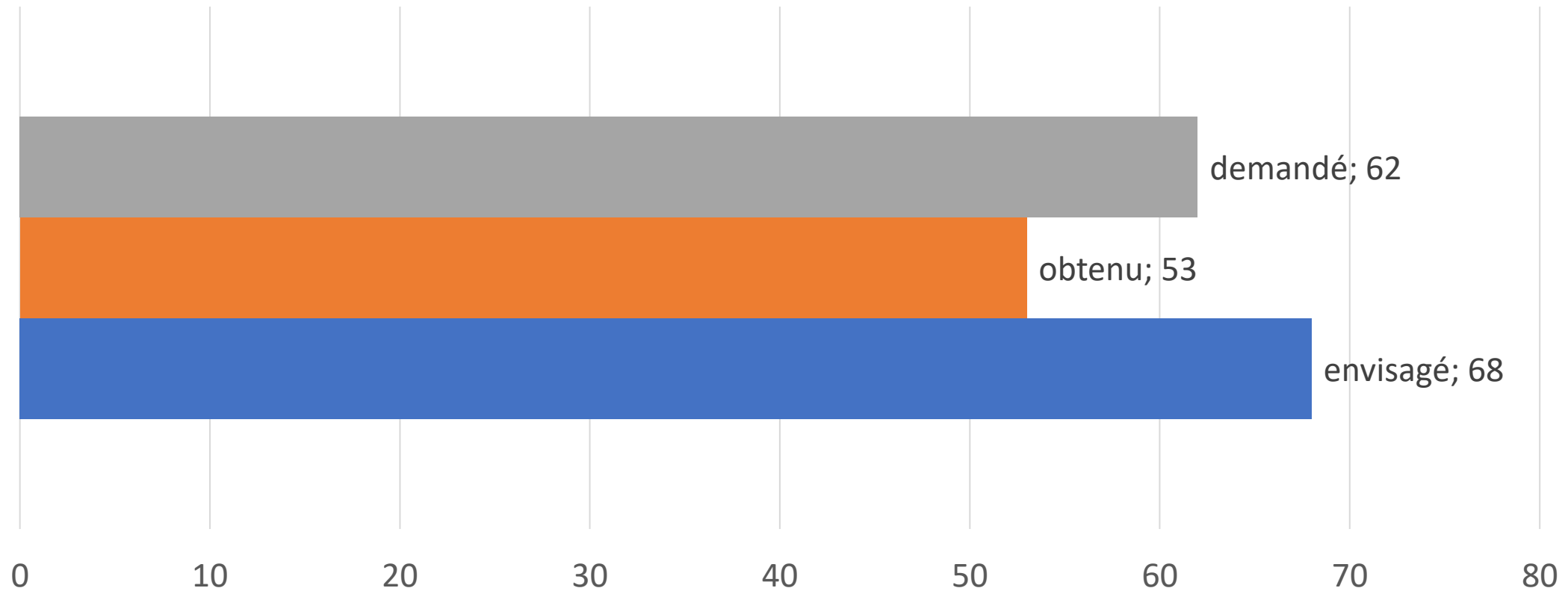
# Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour l'ISOC



# Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour l'ONSS

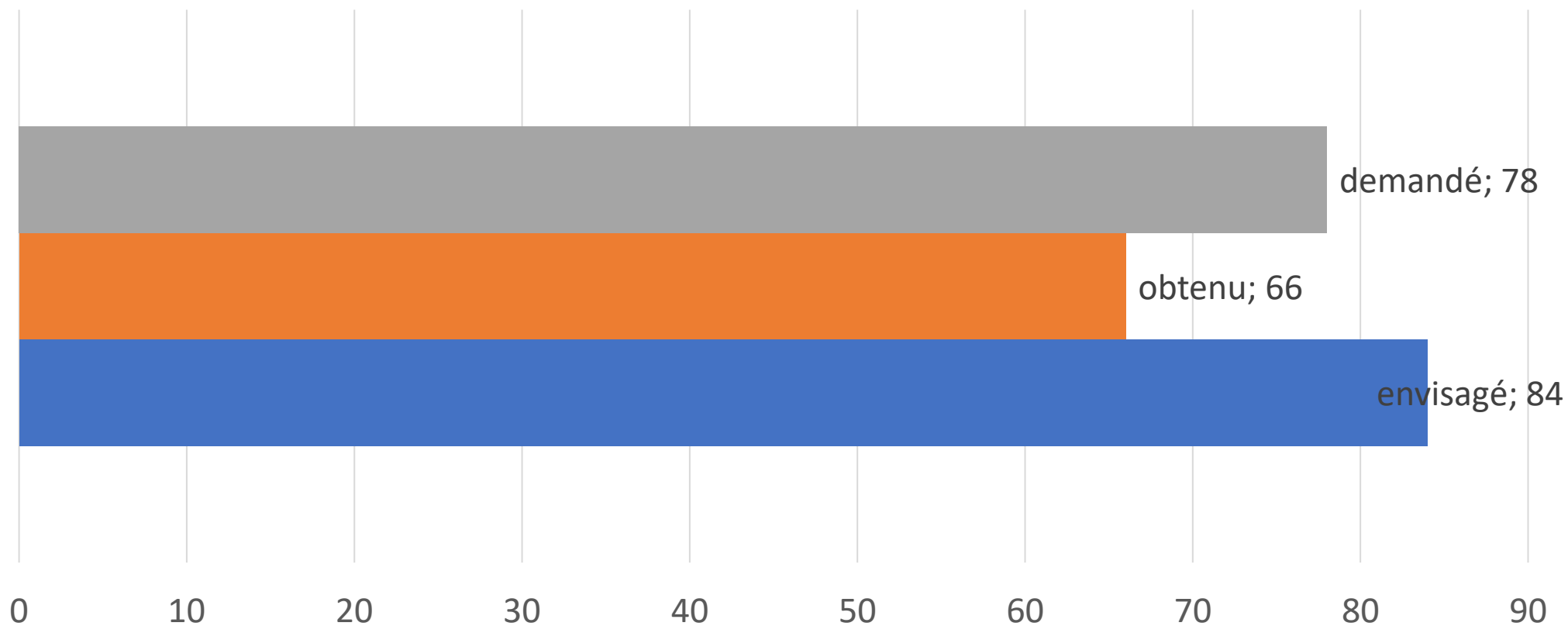


# Avez-vous sollicité... suspension du paiement des mensualités d'un emprunt hypothécaire

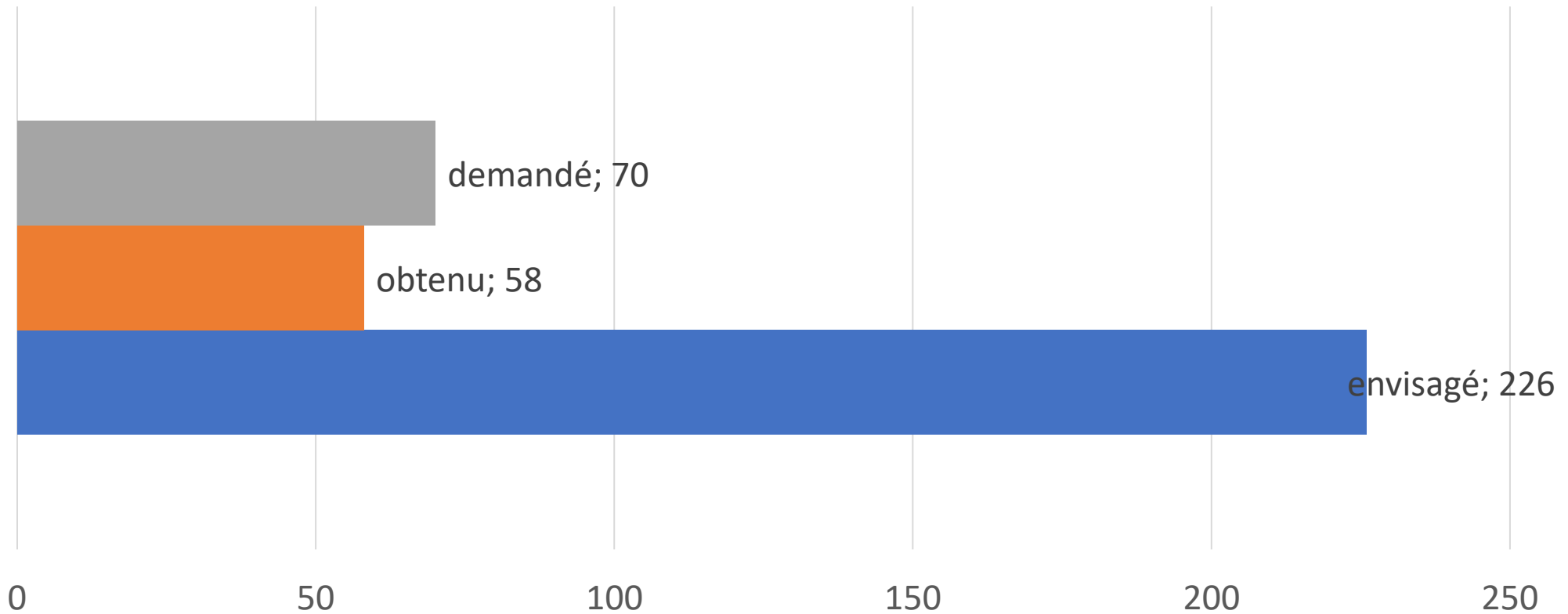




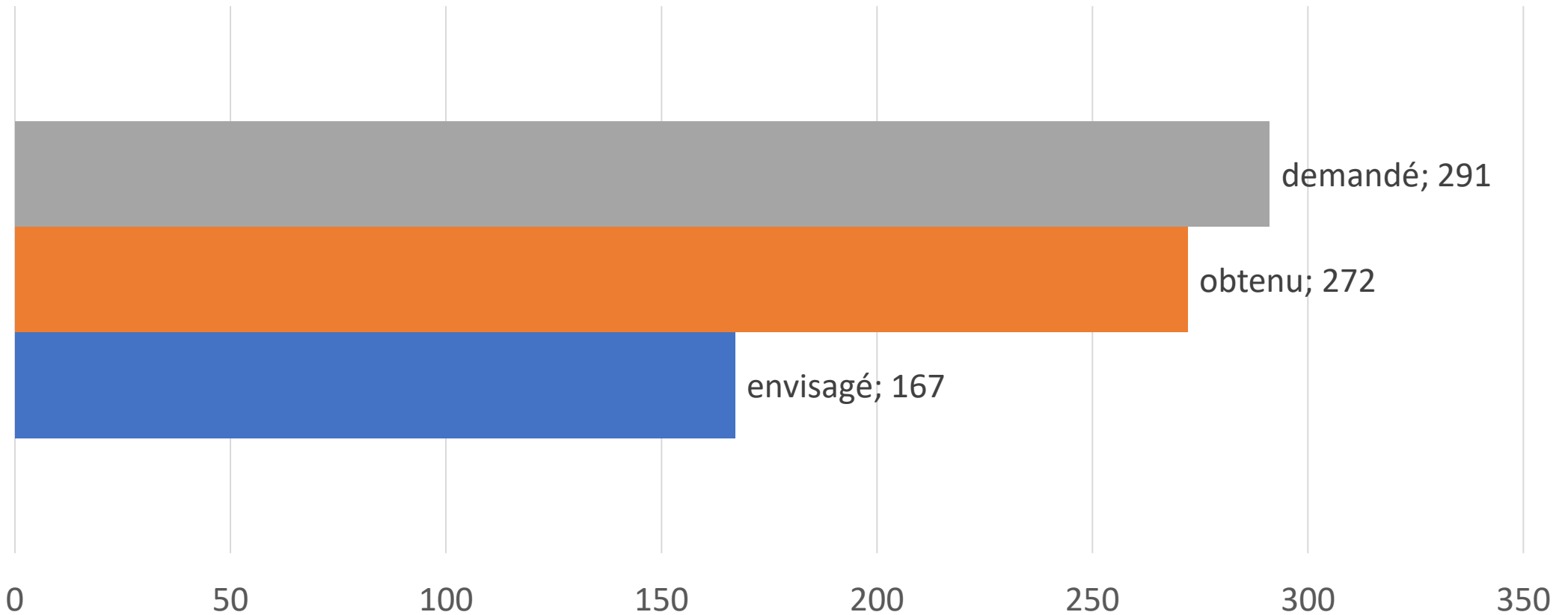
# Avez-vous sollicité... un plan de paiement pour d'autres dettes



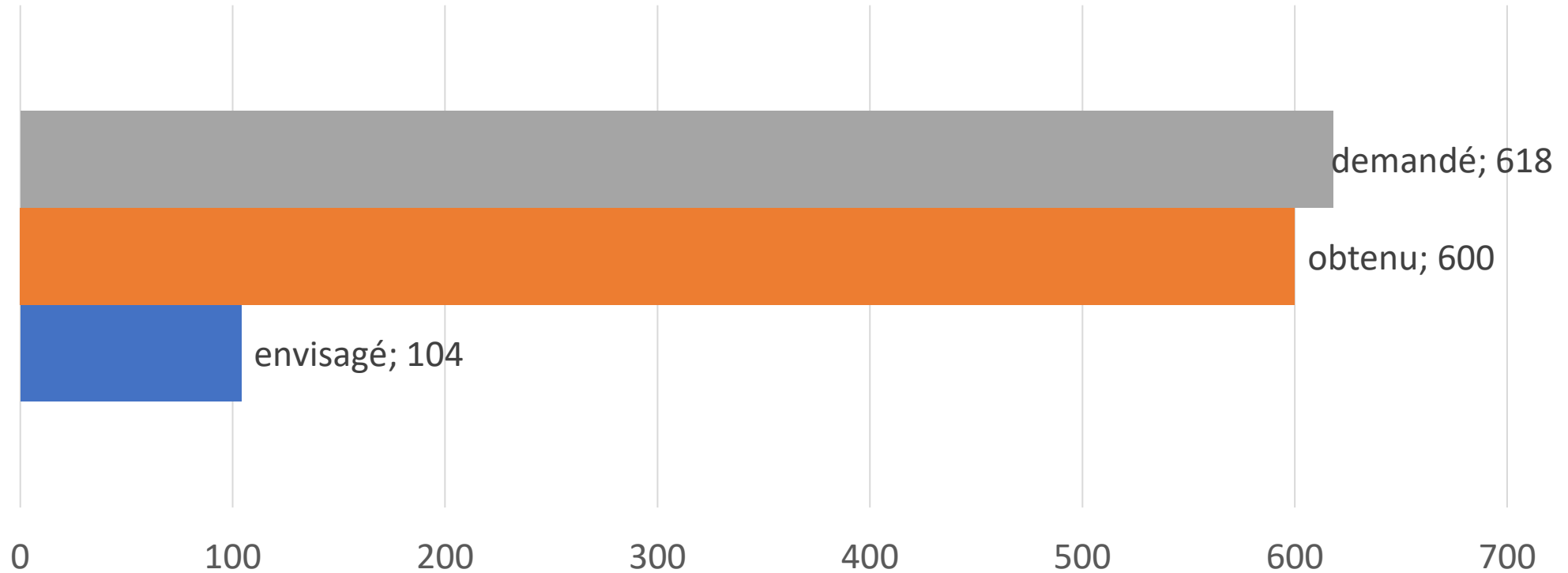
# Avez-vous sollicité... l'intervention du Fonds COVID-19



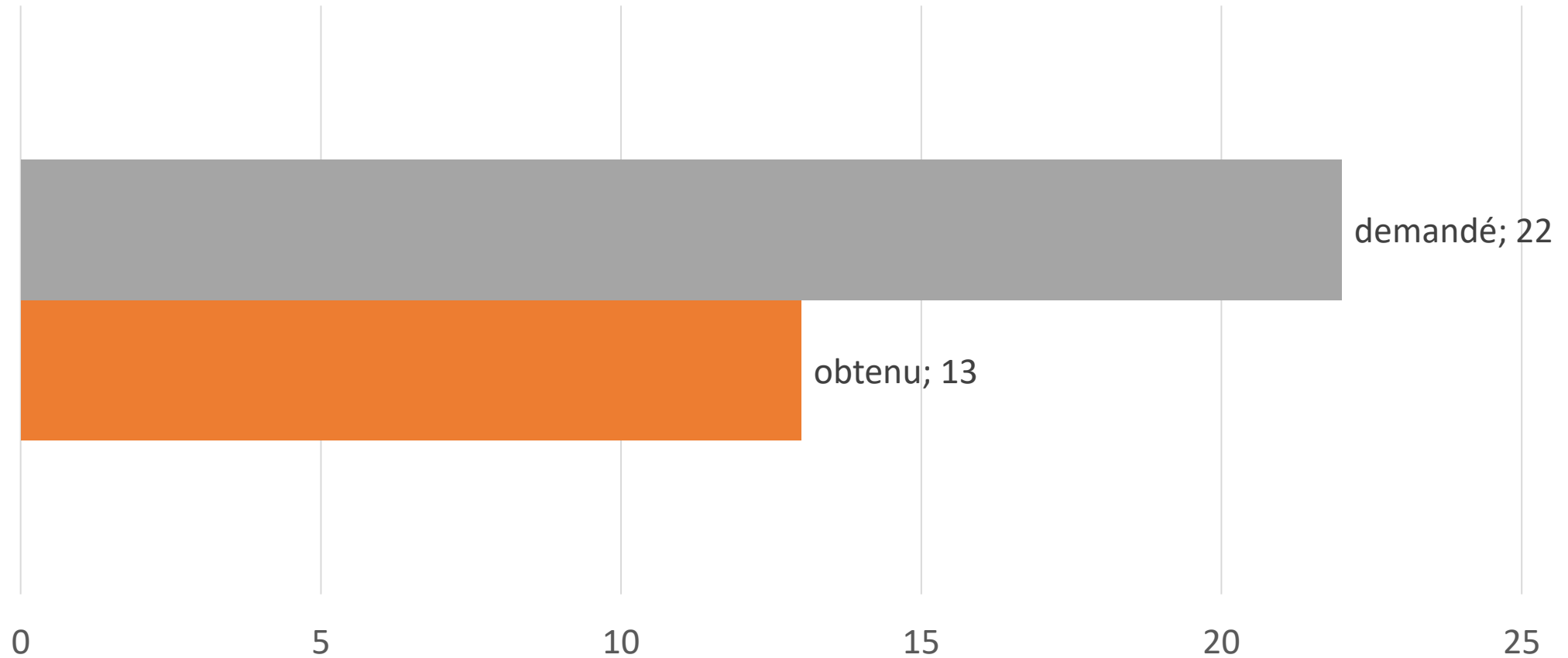
# Avez-vous sollicité... le bénéfice de la prime régionale complémentaire



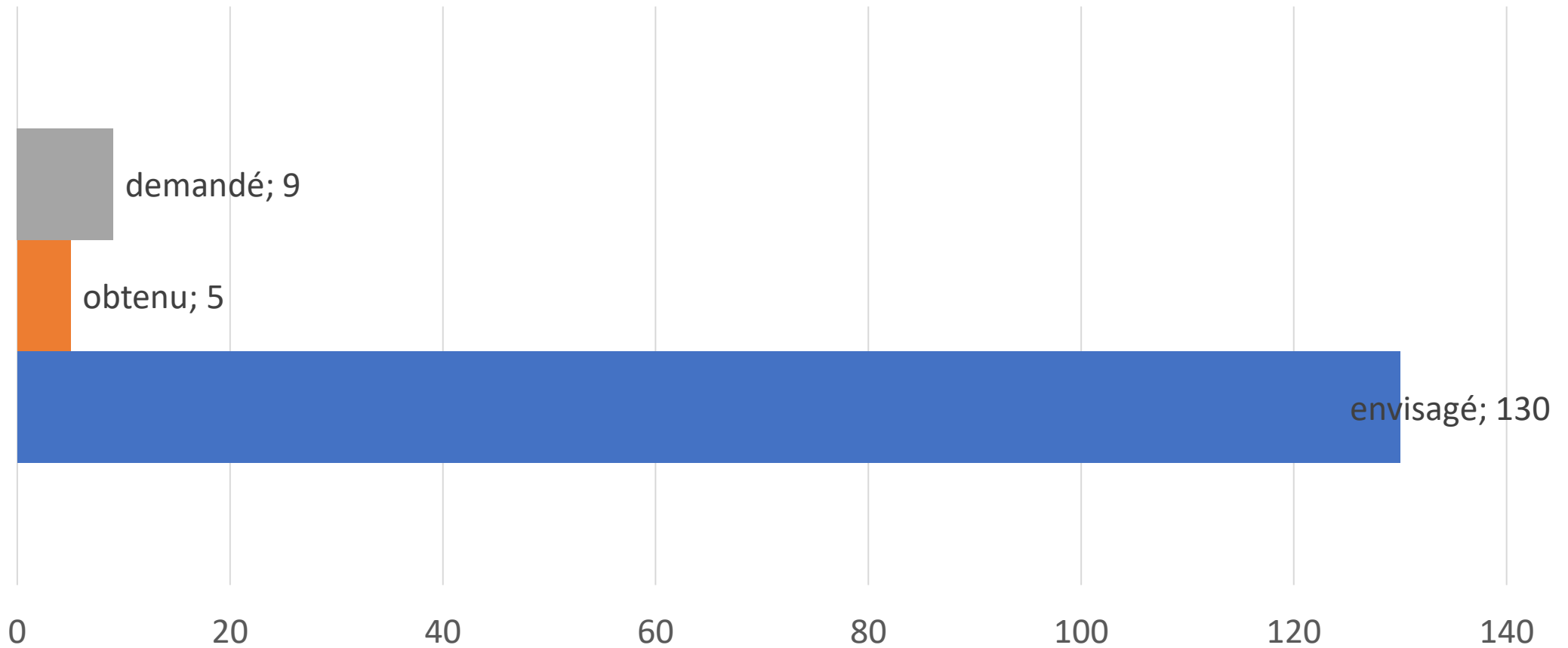
# Avez-vous sollicité... le bénéfice du droit passerelle



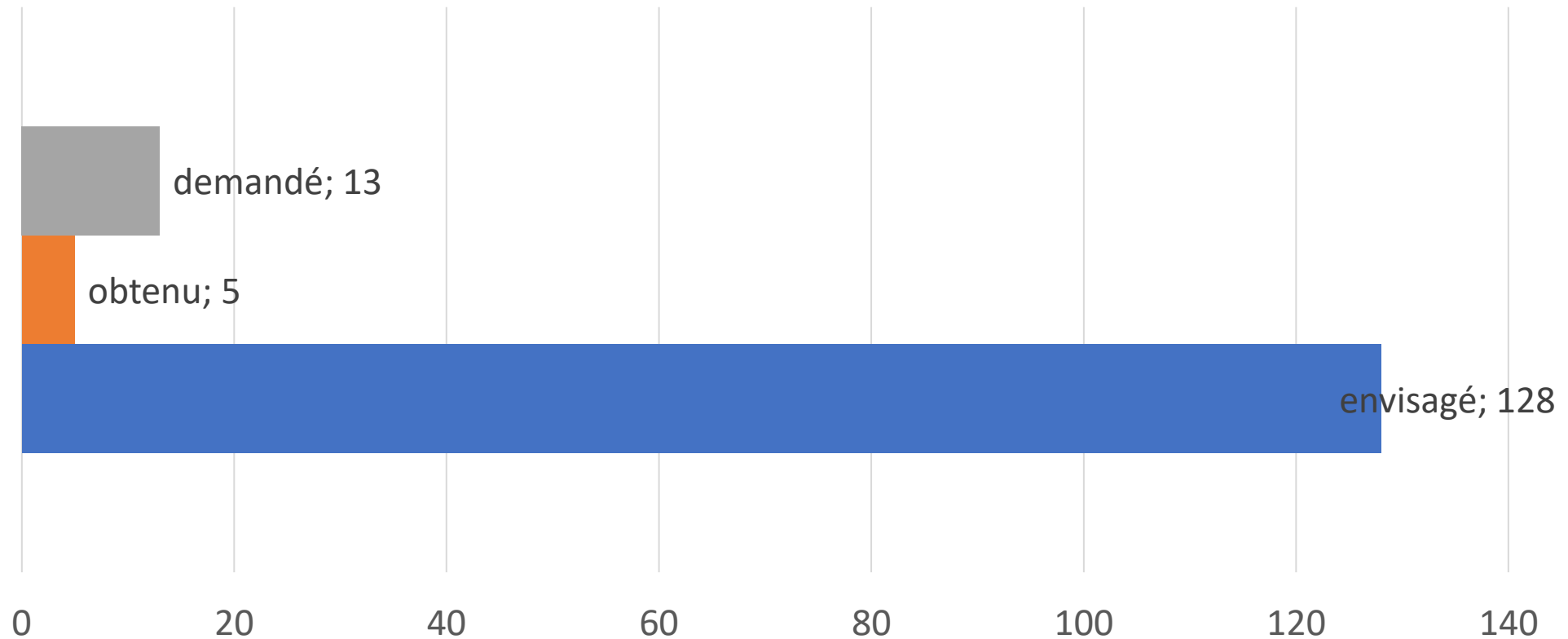
# Avez-vous sollicité... une indemnité maladie en raison du covid-19



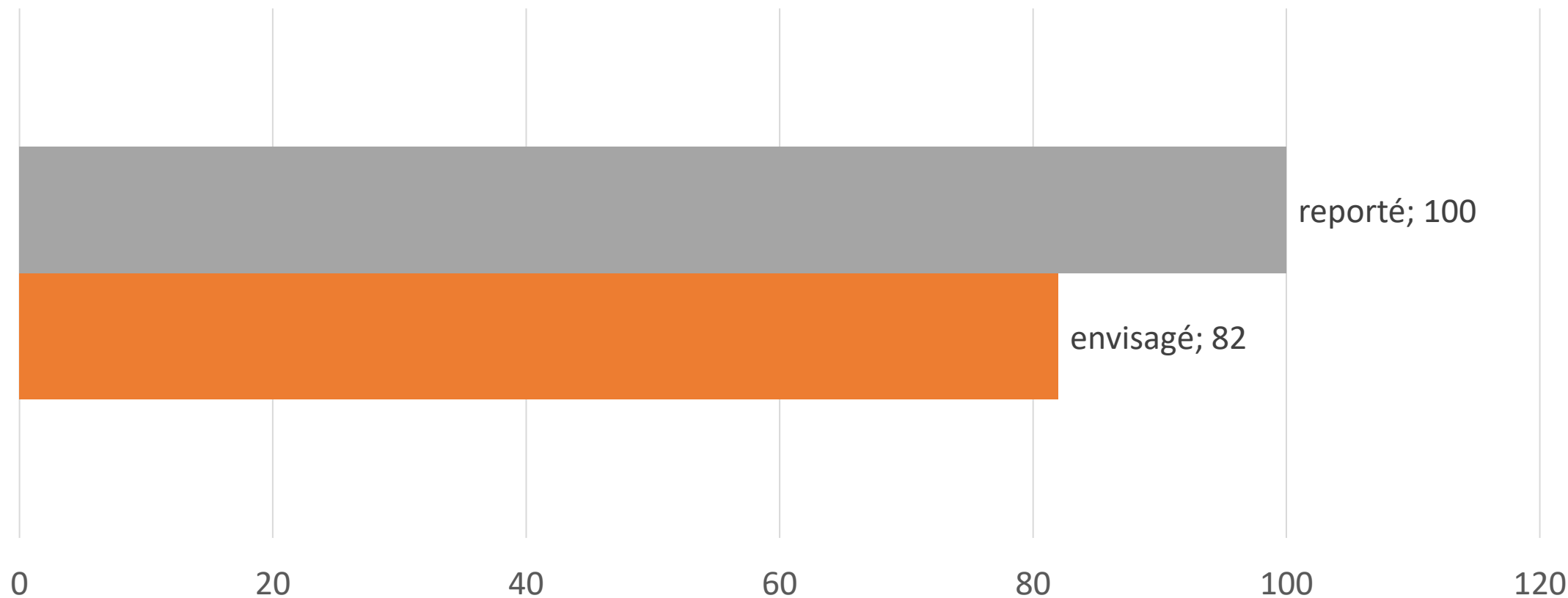
# Avez-vous sollicité... le bénéfice d'un revenu garanti



# Avez-vous sollicité... le service social d'AVOCATS.BE ou de votre barreau

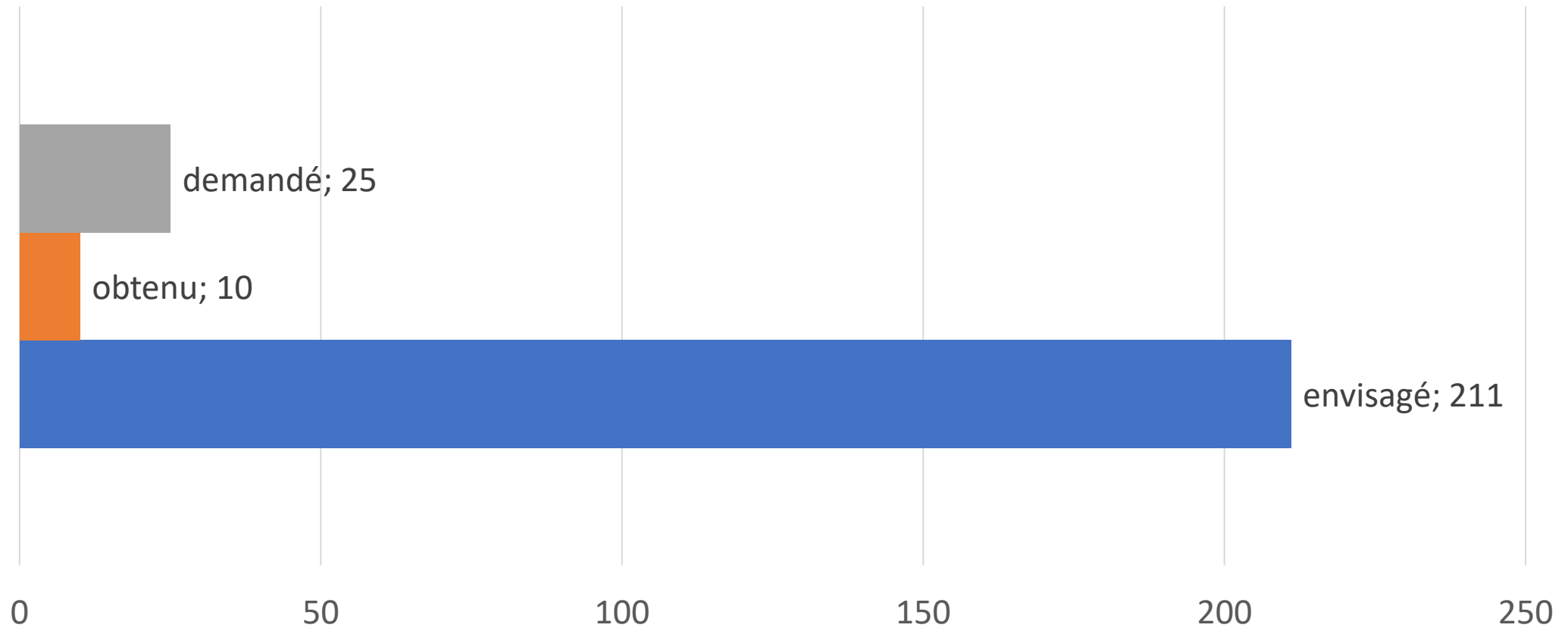


# Avez-vous reporté le paiement de vos charges de fonctionnement ?





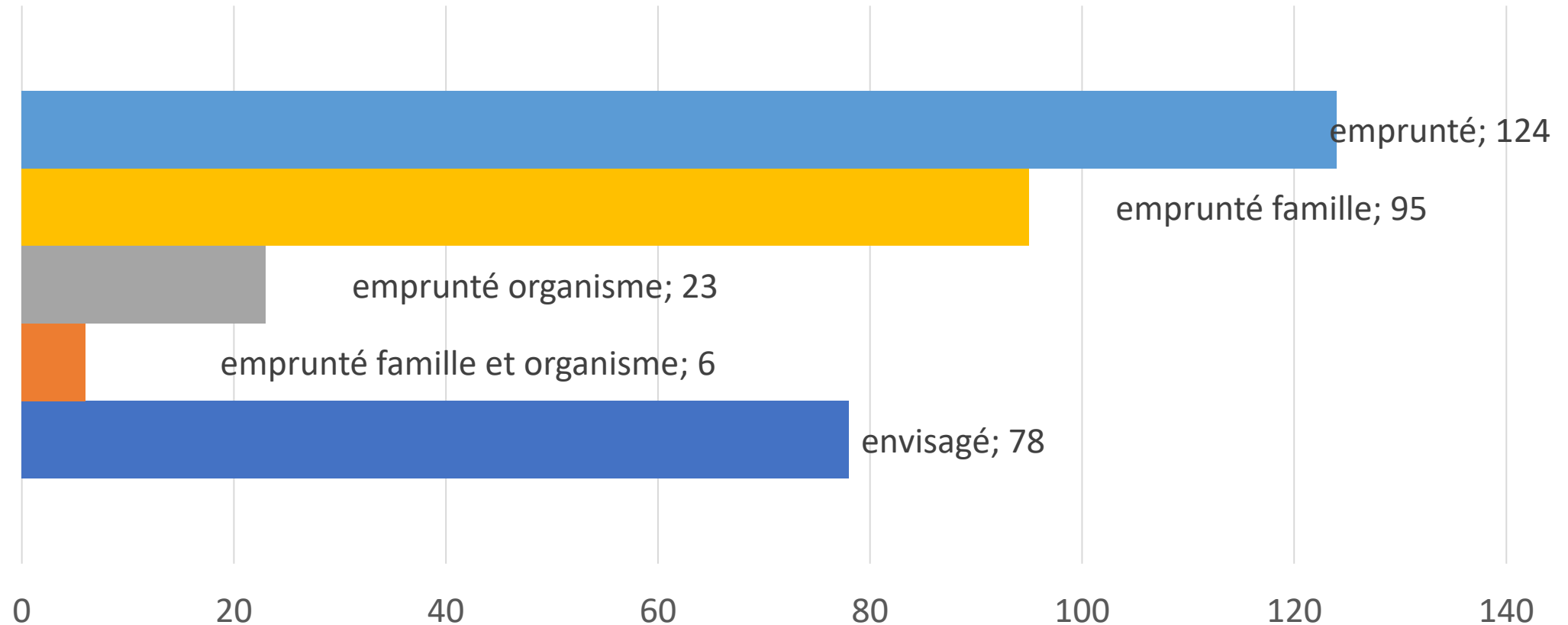
# Avez-vous sollicité... une dispense partielle ou totale de vos cotisations à l'Ordre



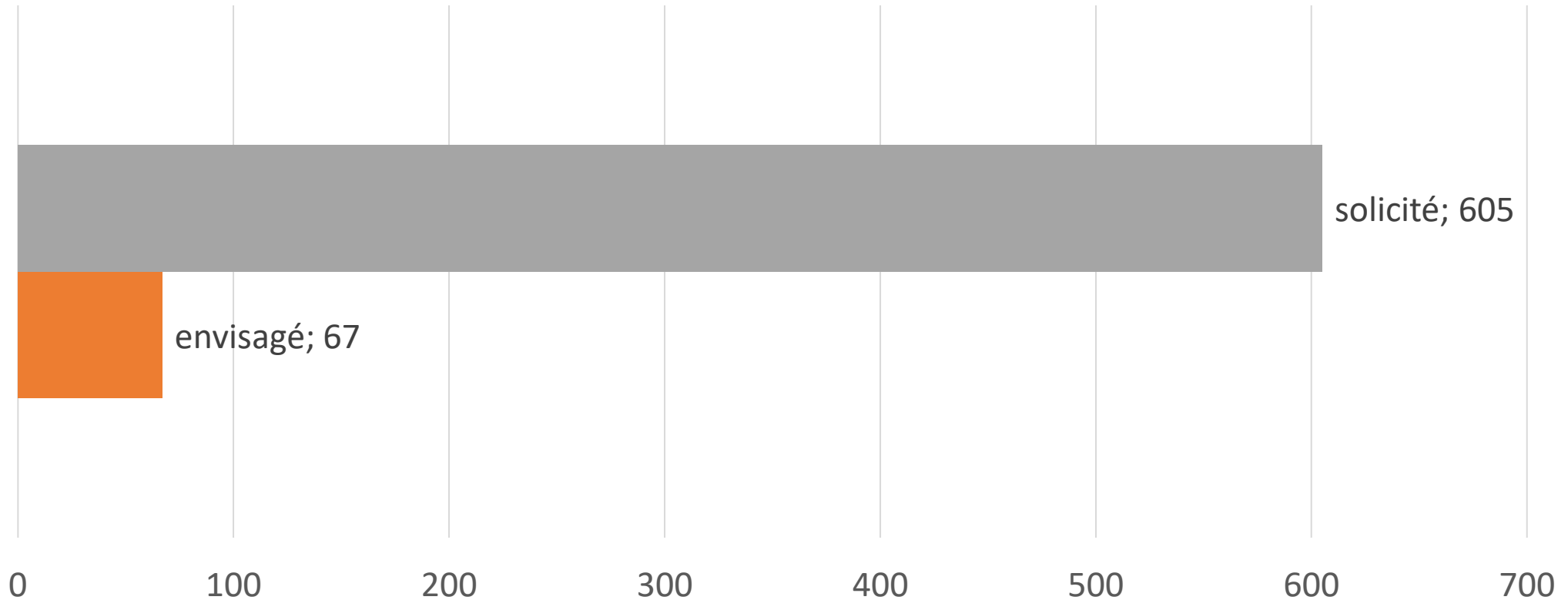
# Avez-vous fait aveu de faillite ou demander une PRJ en raison des effets de la crise sanitaire ?

OUI	2
ENVISAGE	2

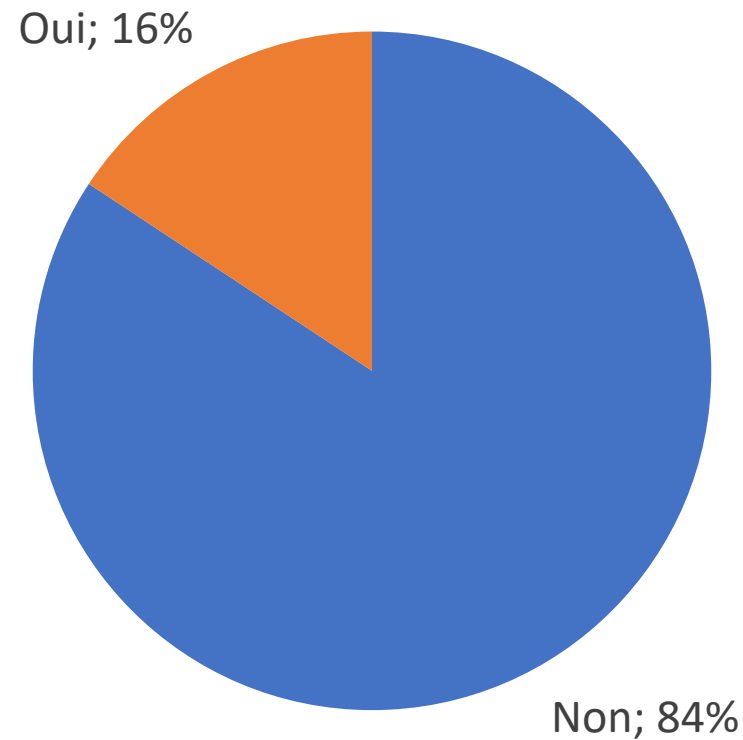
# Avez-vous emprunté de l'argent afin de faire face aux conséquences de l'épidémie ?



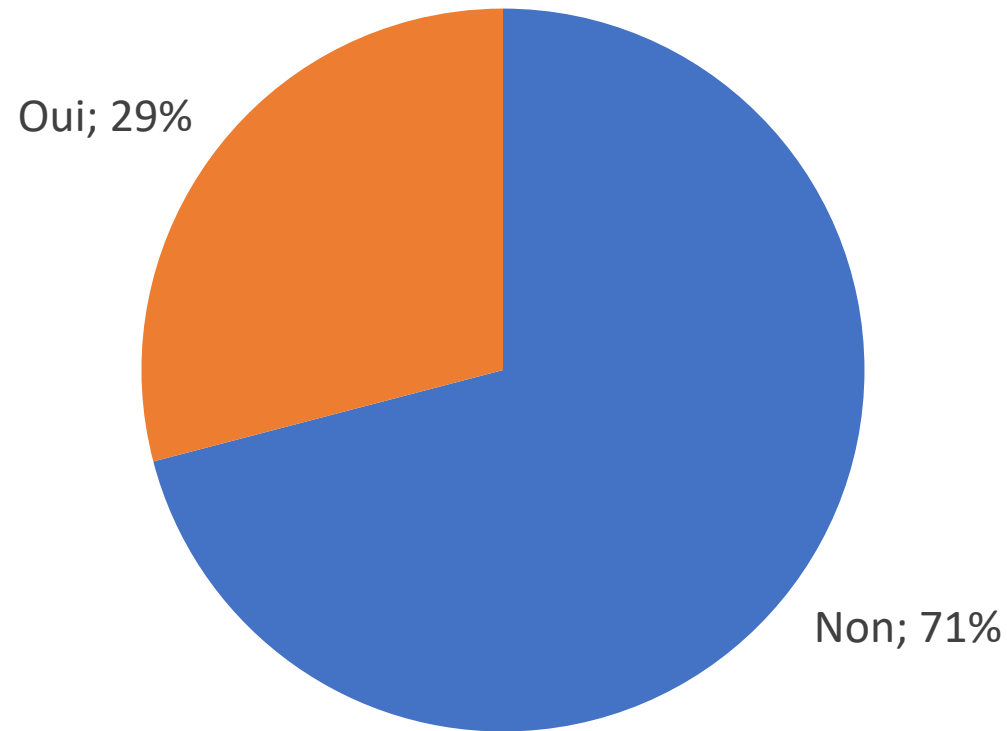
# Avez-vous dû solliciter votre épargne afin de faire face aux conséquences de l'épidémie ?



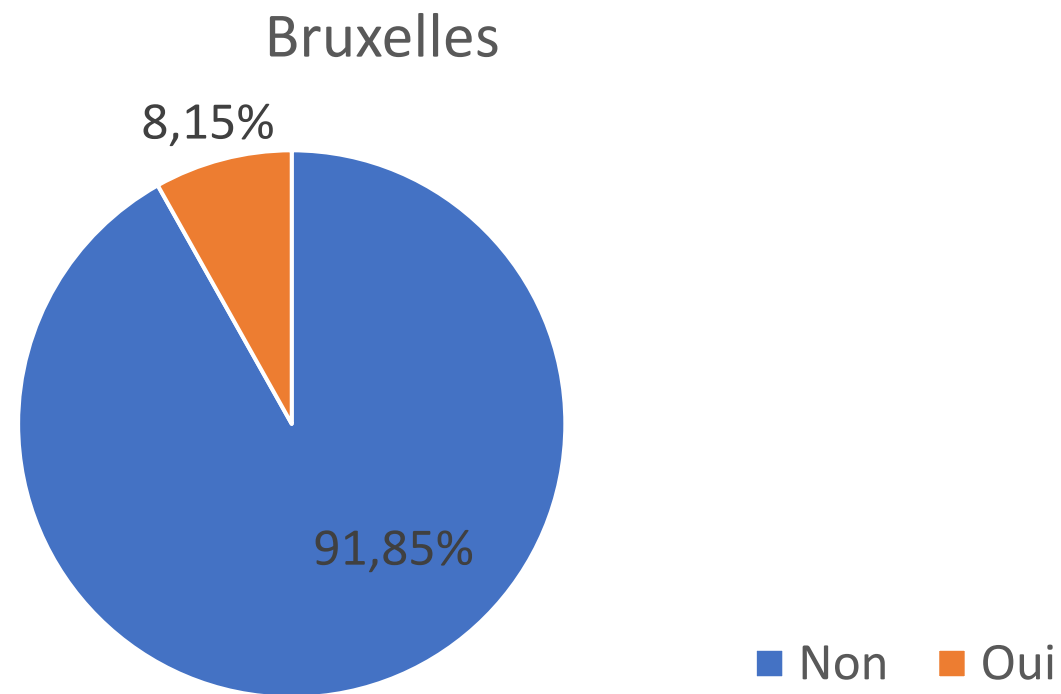
Si vous avez bénéficié de report(s) de paiement de certaines dettes ou de certains impôts, craignez-vous de ne pas être en mesure d'honorer les prochaines échéances de paiement ?



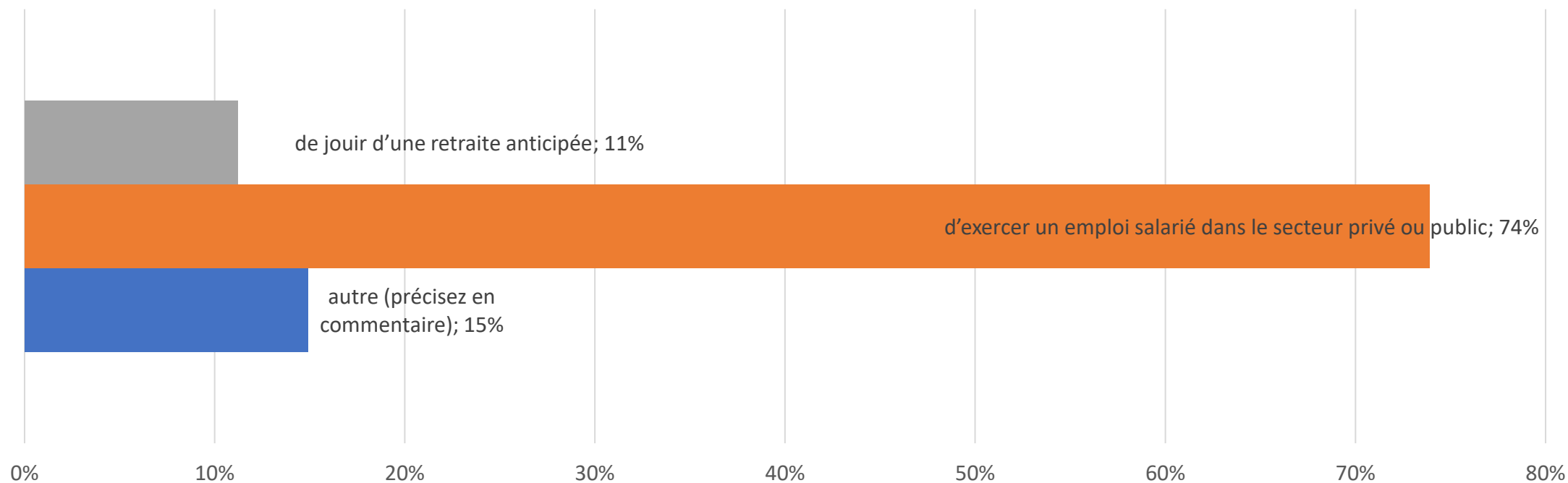
# Les conséquences économiques de la crise sanitaire vous font-elles craindre une crise de solvabilité à court terme ?



# Envisagez-vous d'arrêter d'exercer la profession d'avocat en raison des effets de la crise sanitaire ?

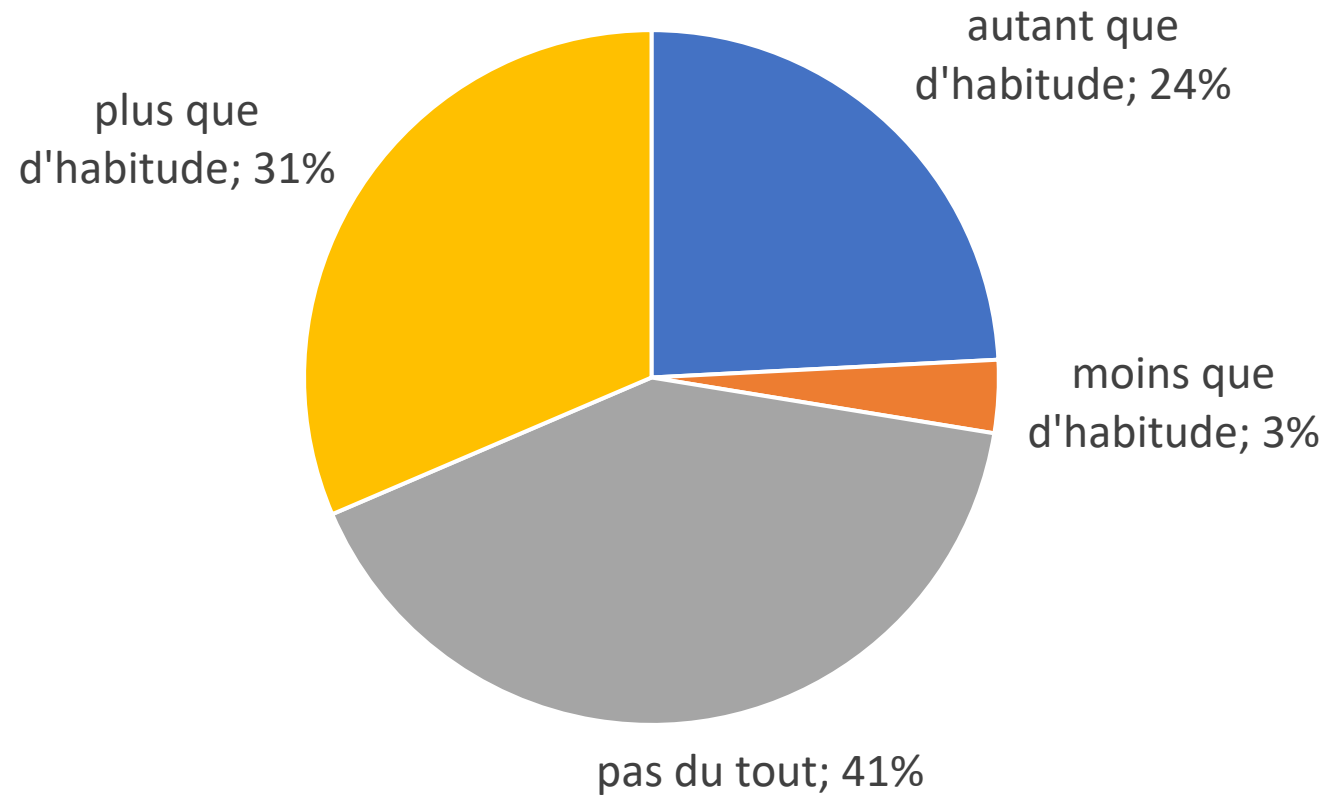


# Vous envisagez d'arrêter d'exercer la profession d'avocat afin :

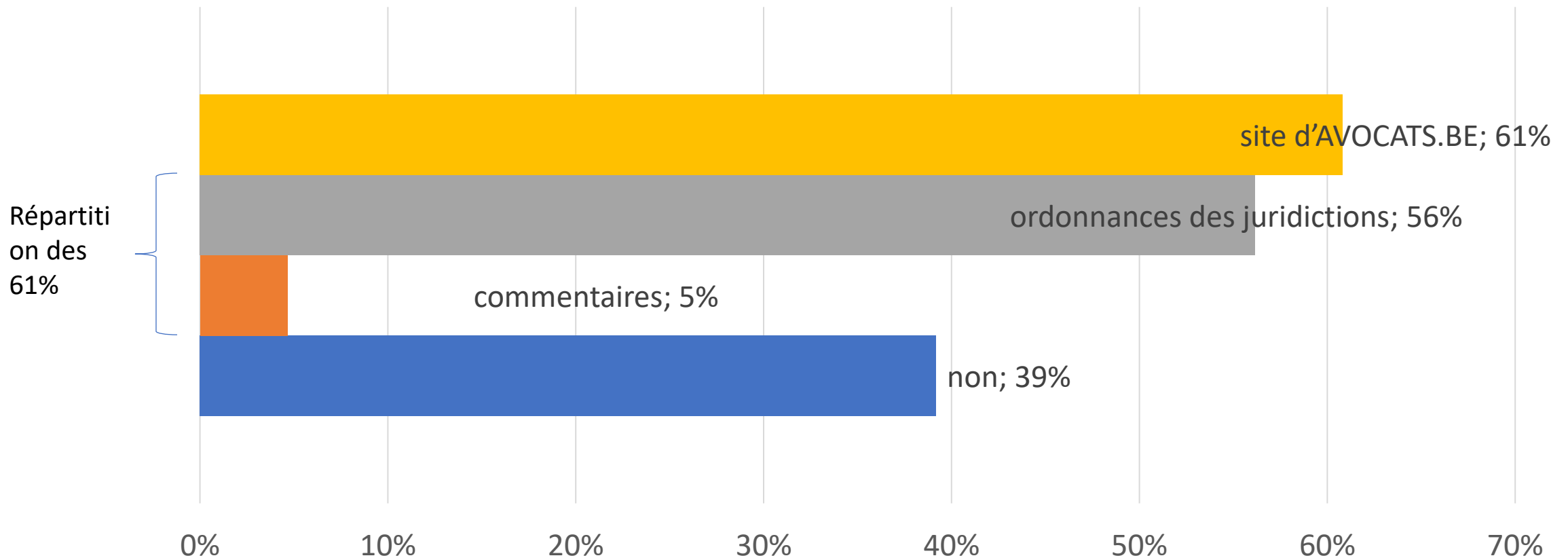




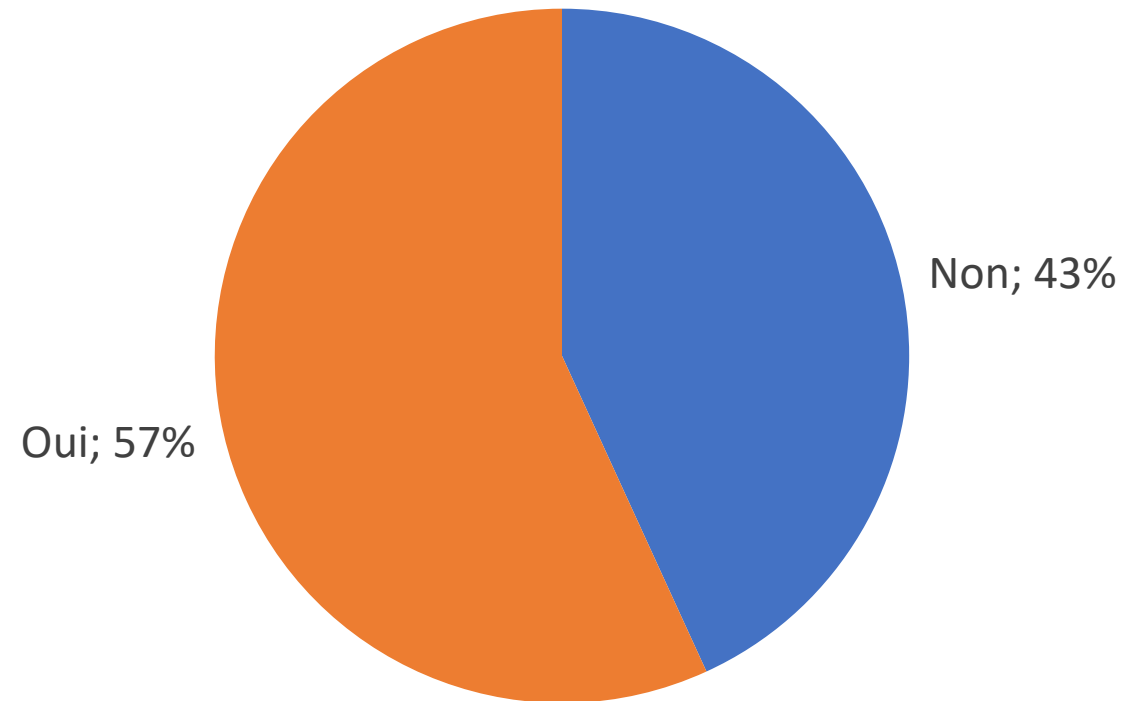
# Depuis le début des mesures visant à enrayer la propagation de la pandémie, avez-vous eu recours à la DPA:



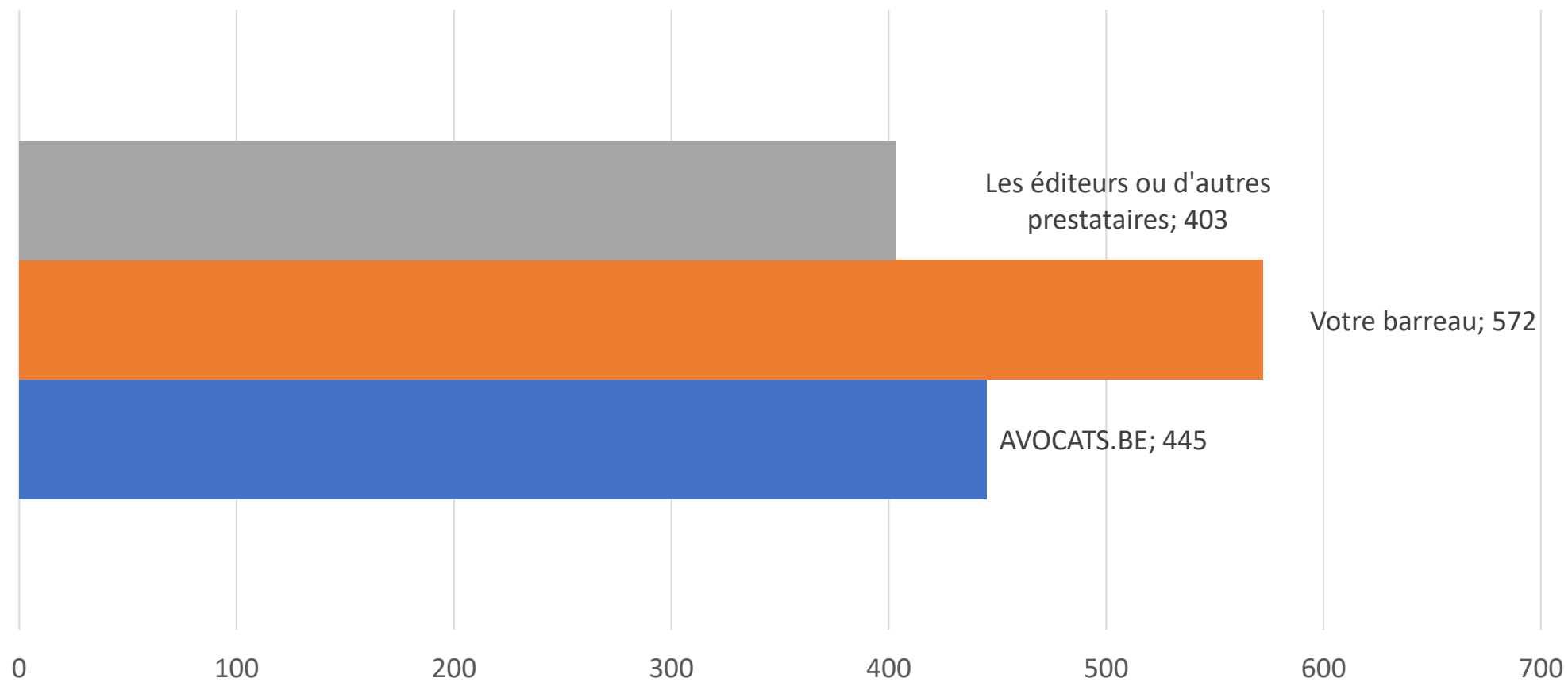
# Avez-vous eu recours aux renseignements figurant sur le site internet de AVOCATS.BE relatifs à l'épidémie ?



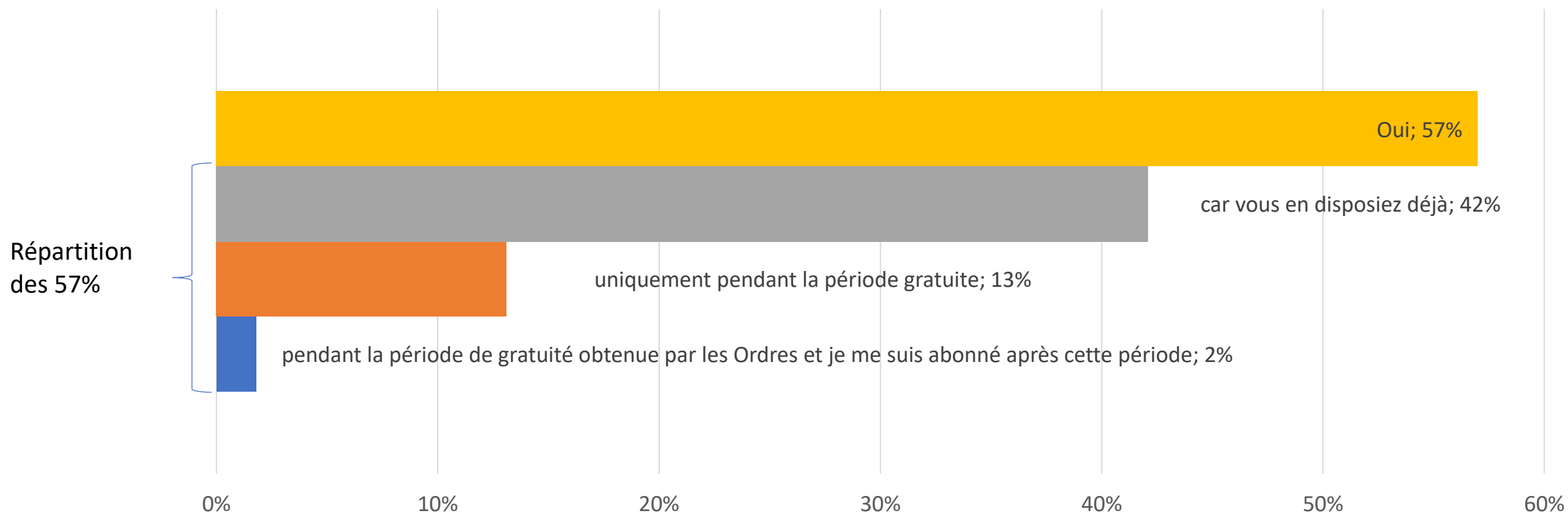
# Avez-vous eu recours aux renseignements figurant sur le site internet de votre Ordre relatifs à l'épidémie ?



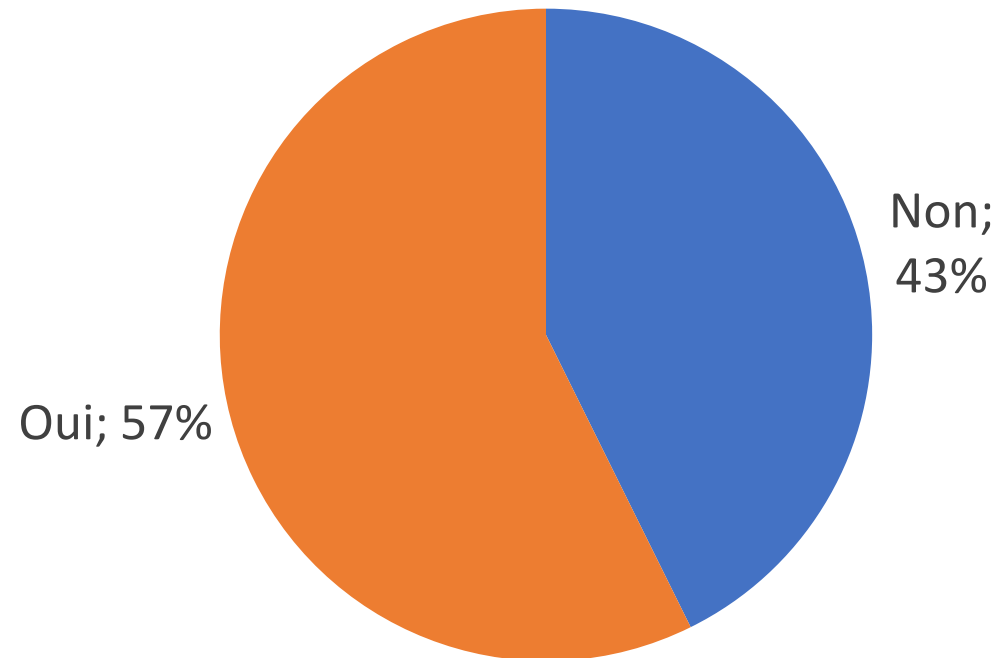
# Avez-vous eu recours aux offres de formations spécifiques au contexte sanitaire proposées par ...



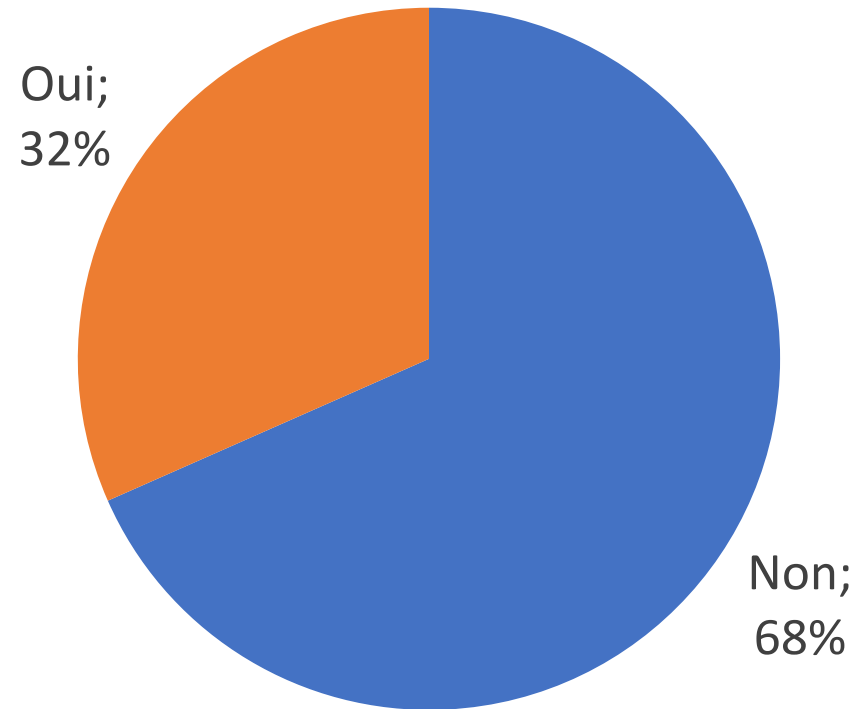
# Avez-vous utilisé les ressources documentaires d'éditeurs juridiques depuis le 4 mai 2020 ?



Afin de faciliter l'usage de la visioconférence, souhaitez-vous que des conditions favorables d'acquisition de logiciels et d'équipement audio et vidéo soient négociées à votre bénéfice ?

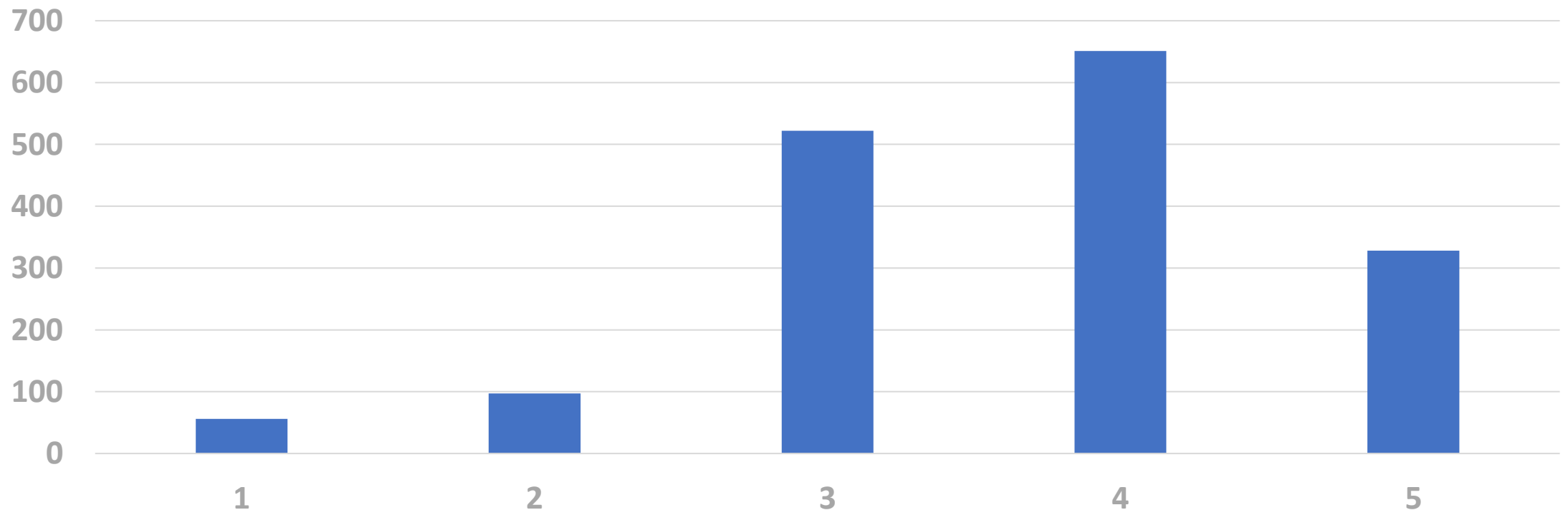


Ressentez-vous le besoin de recevoir une formation vous permettant d'être l'organisateur d'une réunion par vidéoconférence et vous donnant les compétences techniques pour résoudre les problèmes les plus courants?



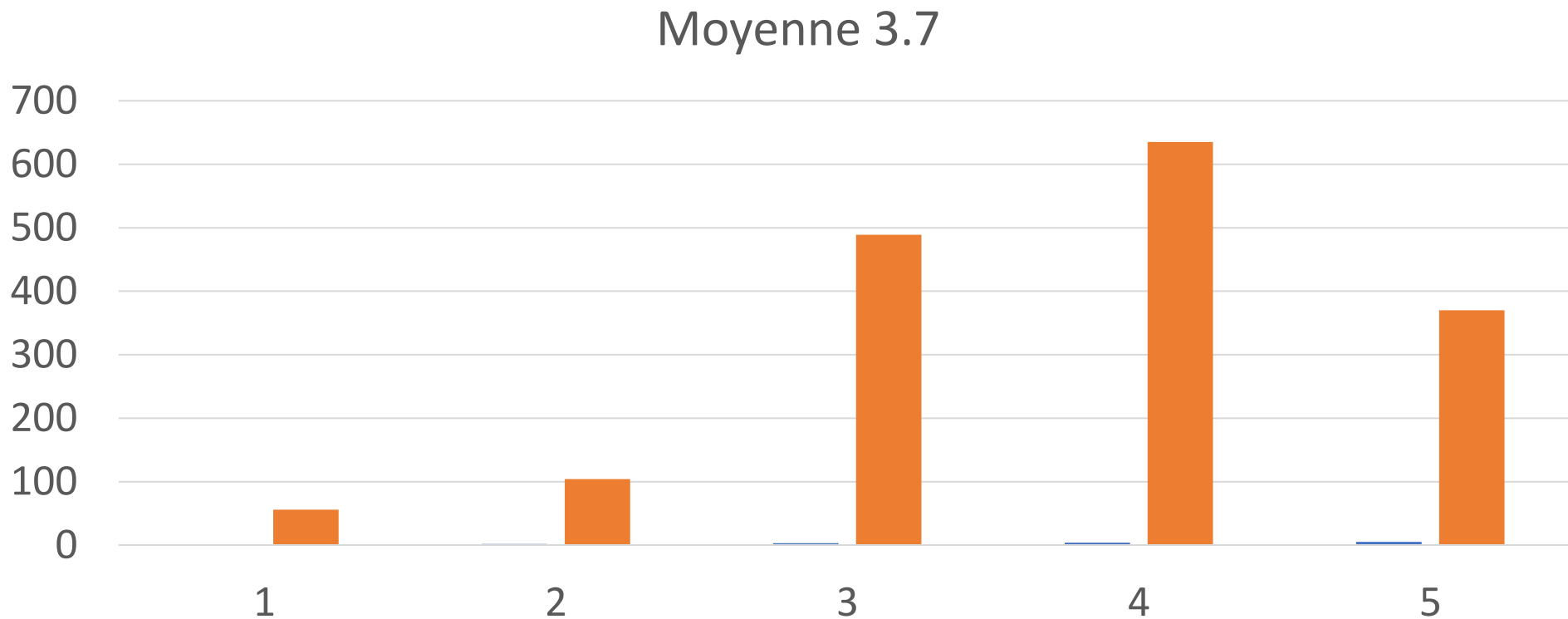
# Quel est votre degré de satisfaction par rapport à l'information concernant les mesures mises en œuvre pour faire face à la crise sur le plan professionnel communiquée par AVOCATS.BE ?

Moyenne 3.7

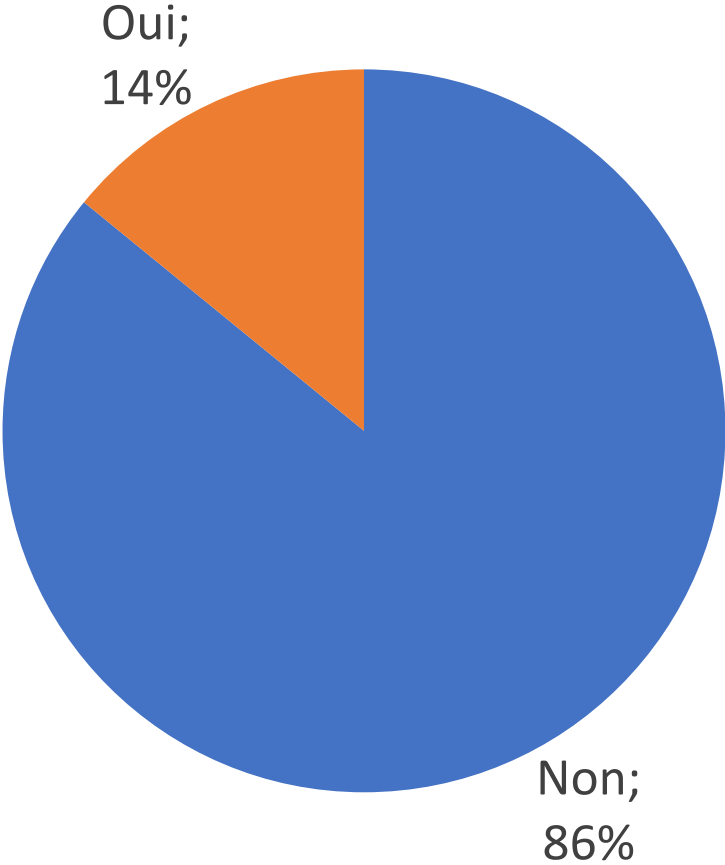




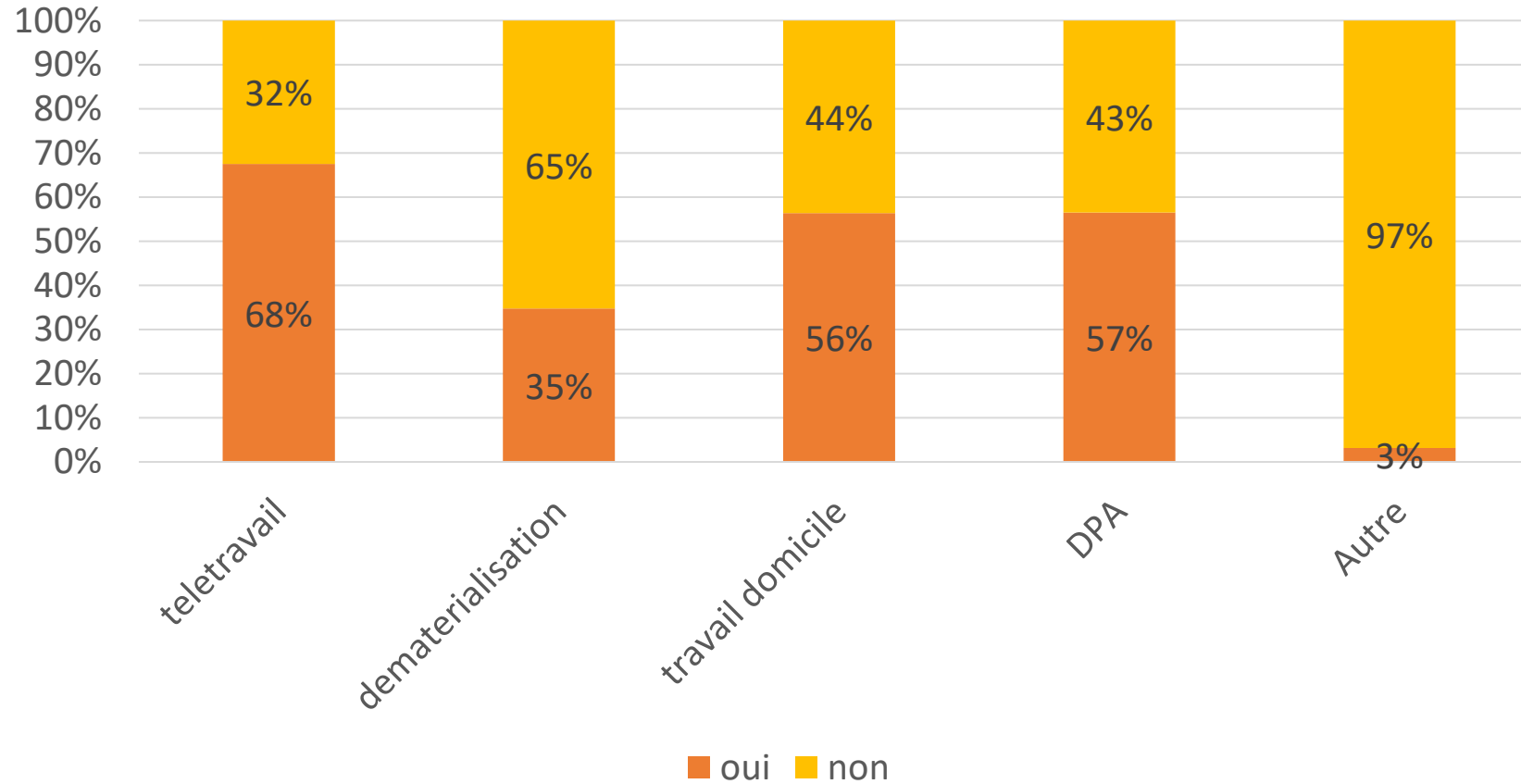
# Quel est votre degré de satisfaction par rapport à l'information concernant les mesures mises en œuvre pour faire face à la crise sur le plan professionnel communiquée par votre barreau ?



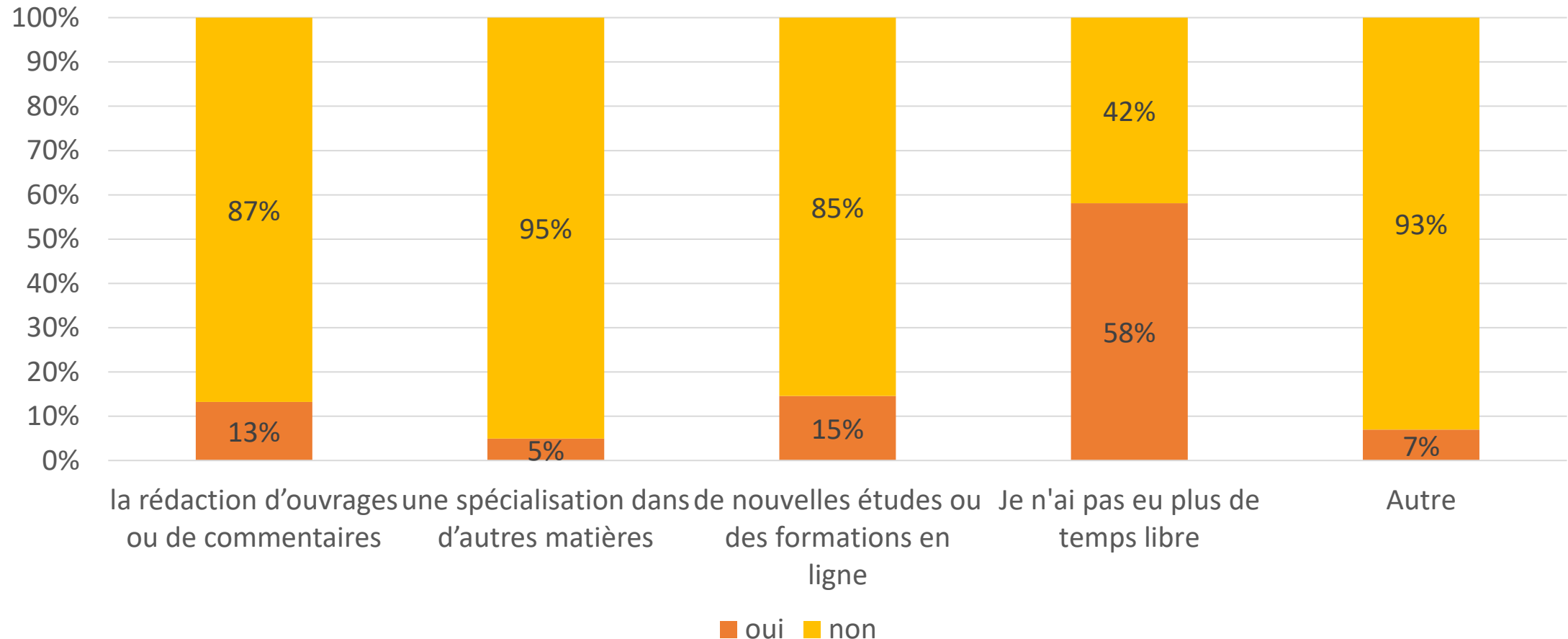
Envisagez-vous de réorganiser votre cabinet (licenciement de personnel ou fin des relations professionnelles avec des collaborateurs et/ou stagiaires) en raison des effets de la crise sanitaire ?



# Estimez-vous que les pratiques suivantes vont perdurer au sein de votre cabinet au-delà de la crise sanitaire ?



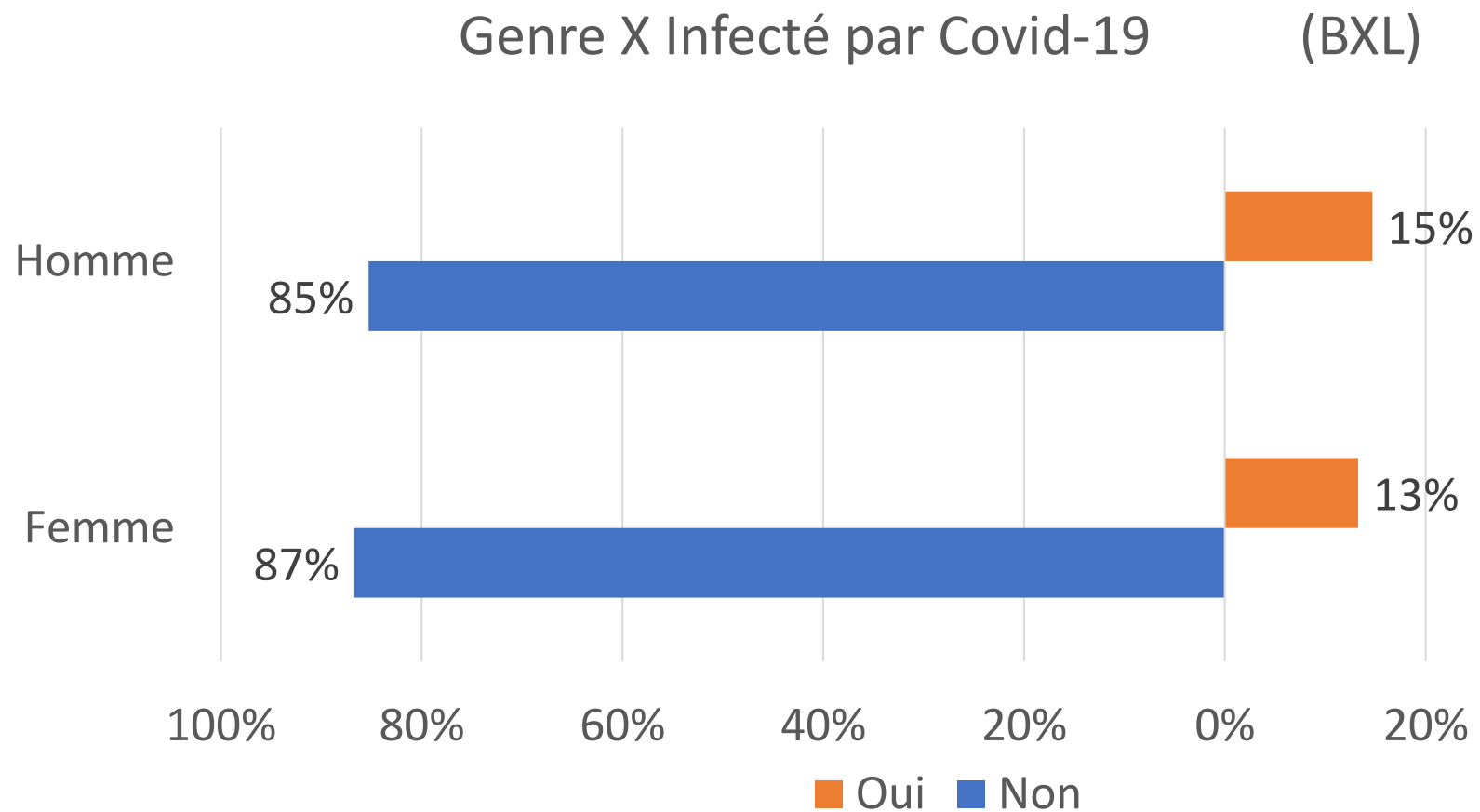
# Le temps libre parfois forcé et imposé par la crise sanitaire vous a-t-il amené à entamer...



# C. Analyse des résultats

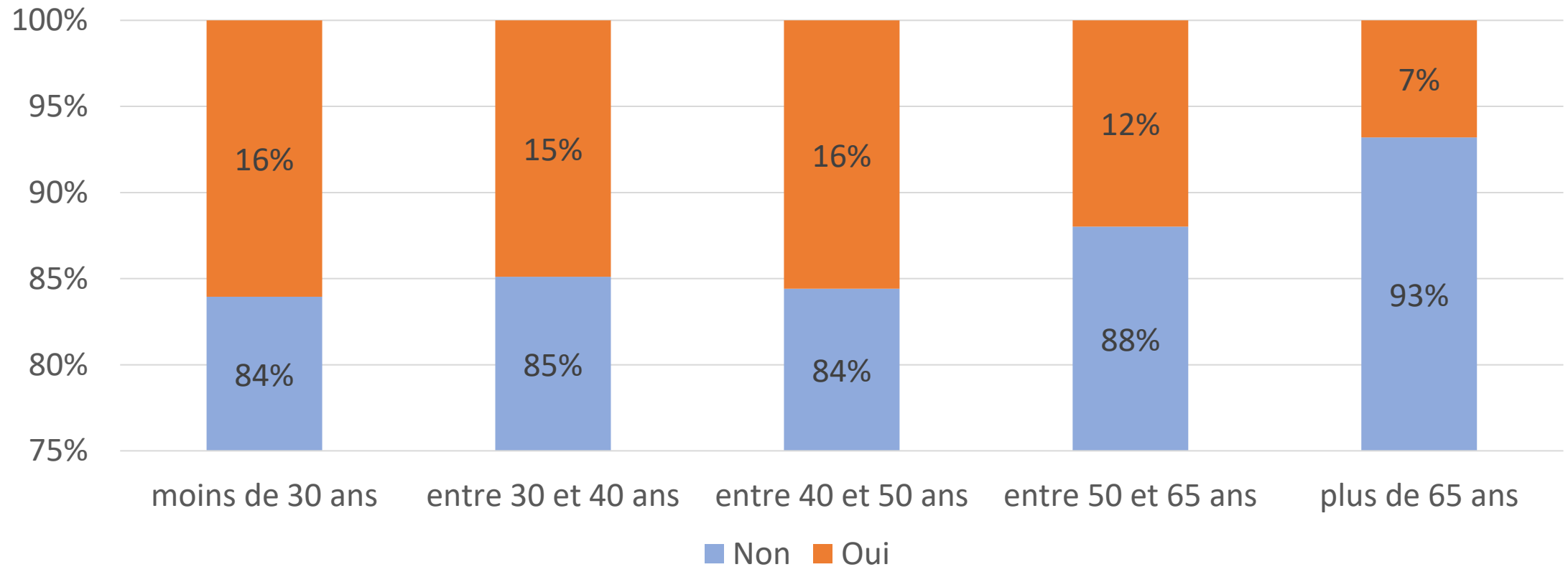
# C.1. Santé et situation sanitaire au barreau de Bruxelles

# Genre x Infecté par la covid-19



# Age x Infecté par la covid-19

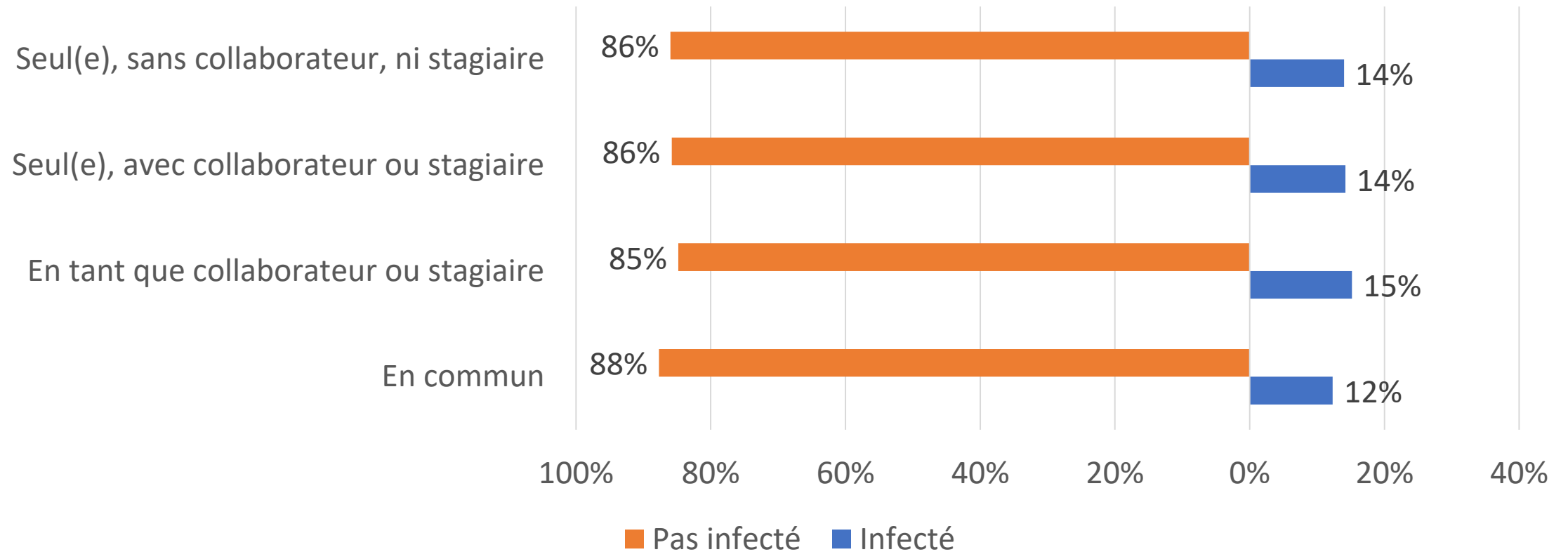
Proportion par classe d'âge



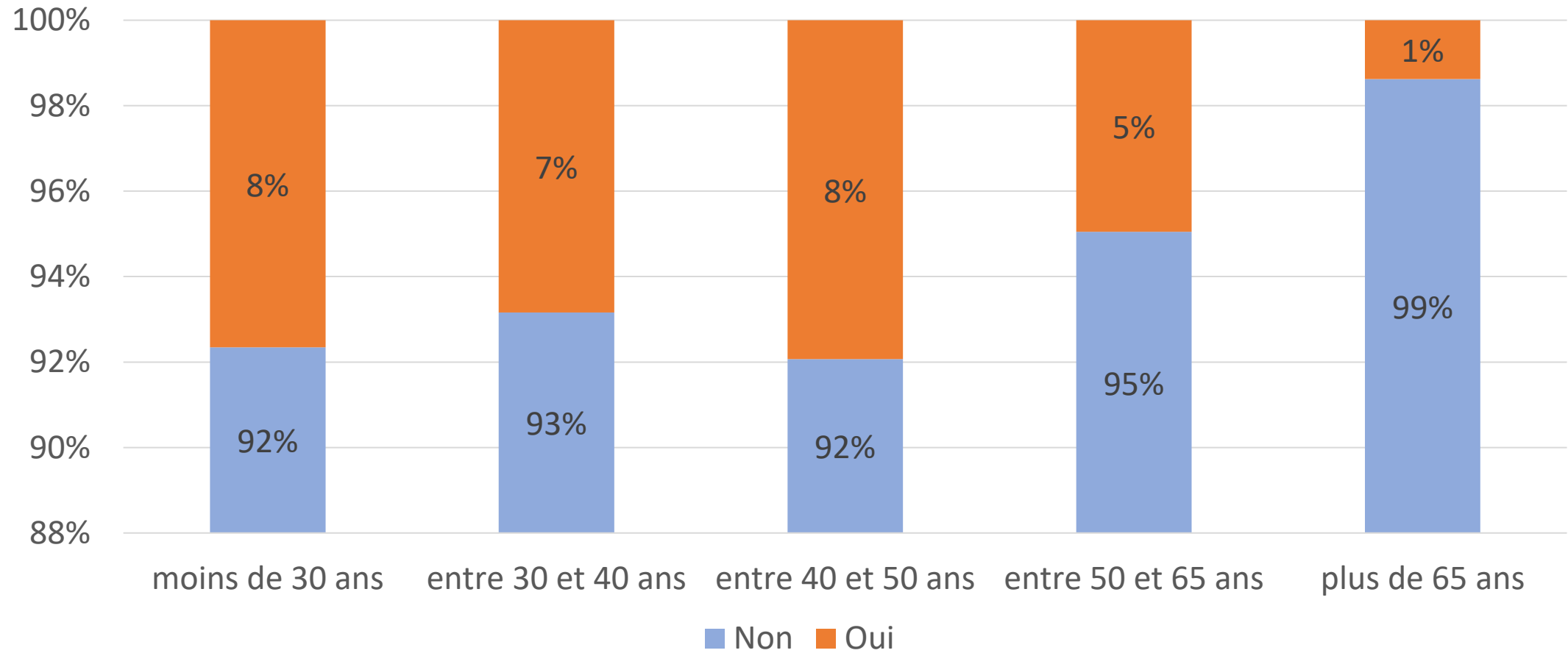


# Mode d'exercice x Infecté par la covid-19

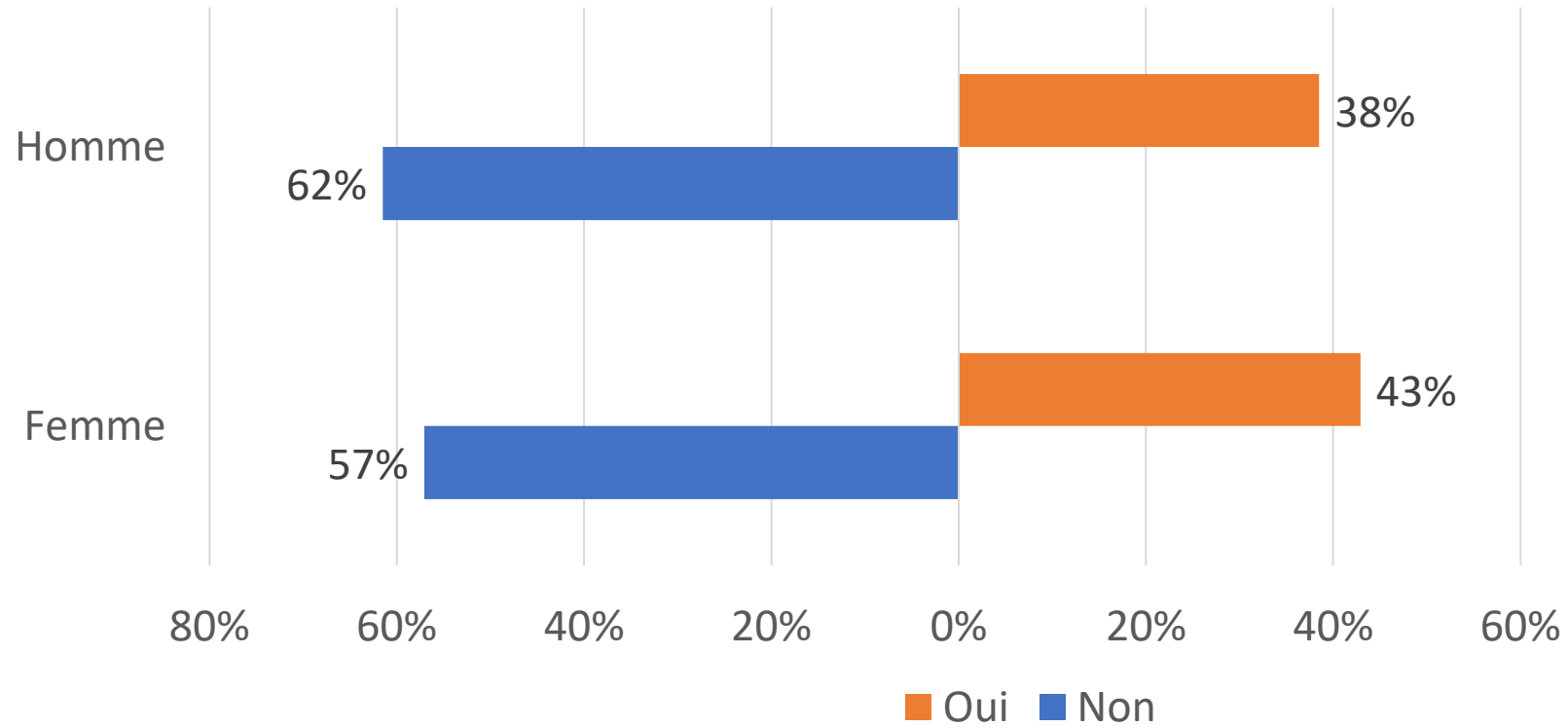
Proportion par mode d'exercice



# Age x Troubles psychologiques

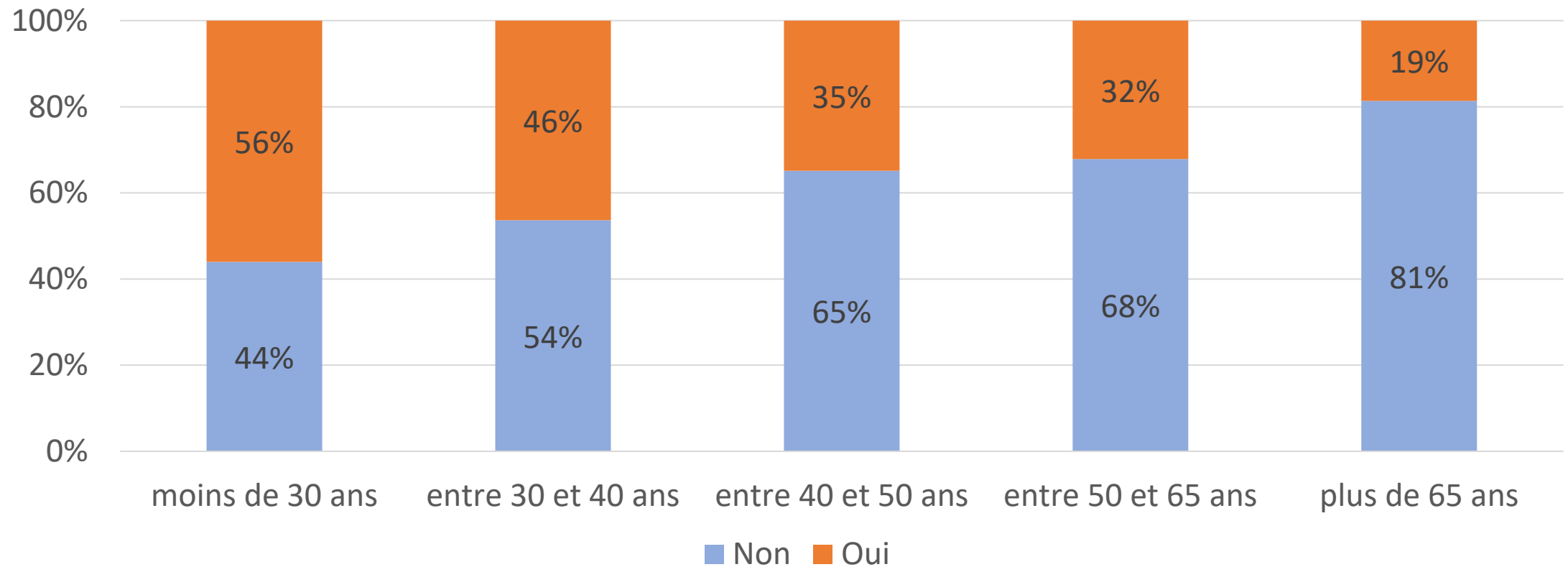


# Genre x Obligation de quarantaine



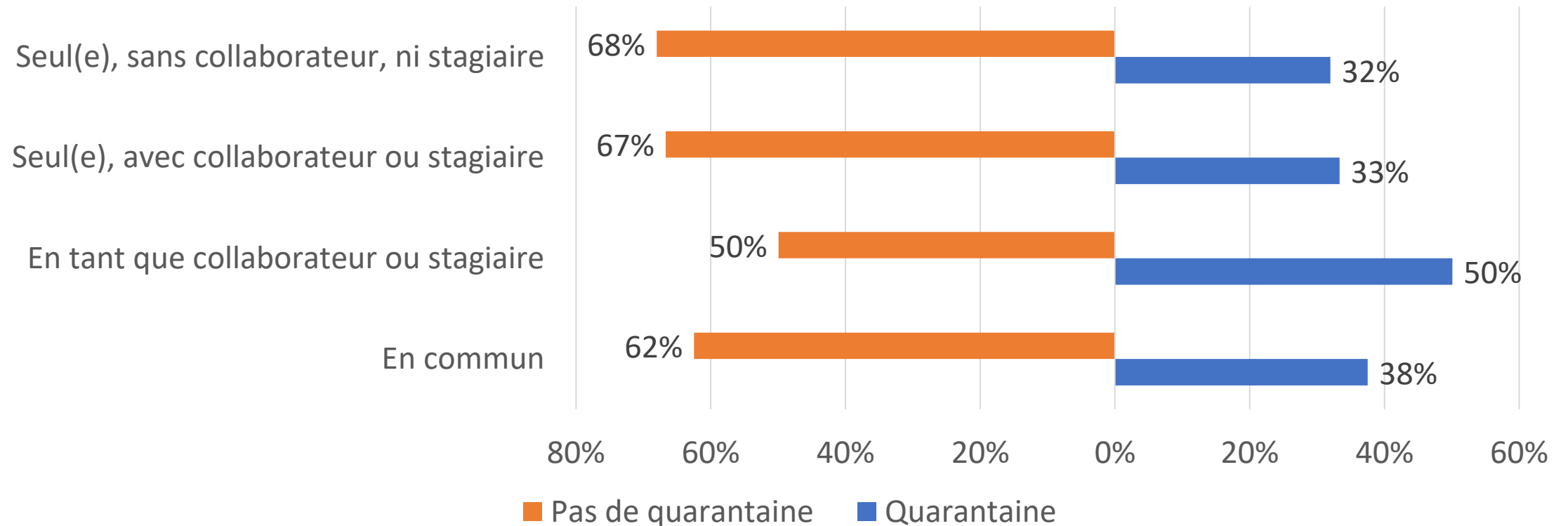
# Age x Obligation de quarantaine

Proportion pas classe d'âge

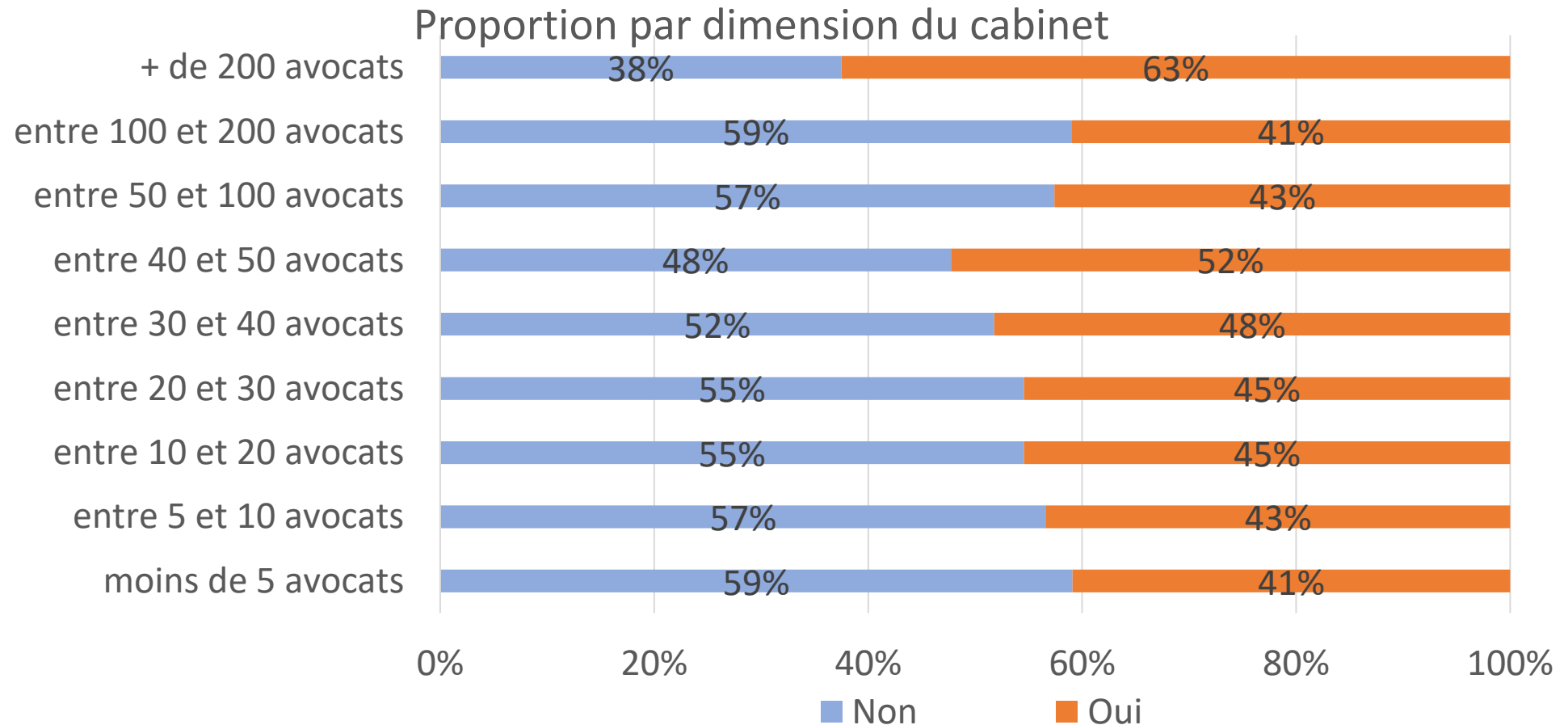


# Mode d'exercice x Obligation de quarantaine

Proportion par mode d'exercice



# Dimension du cabinet x Obligation de quarantaine



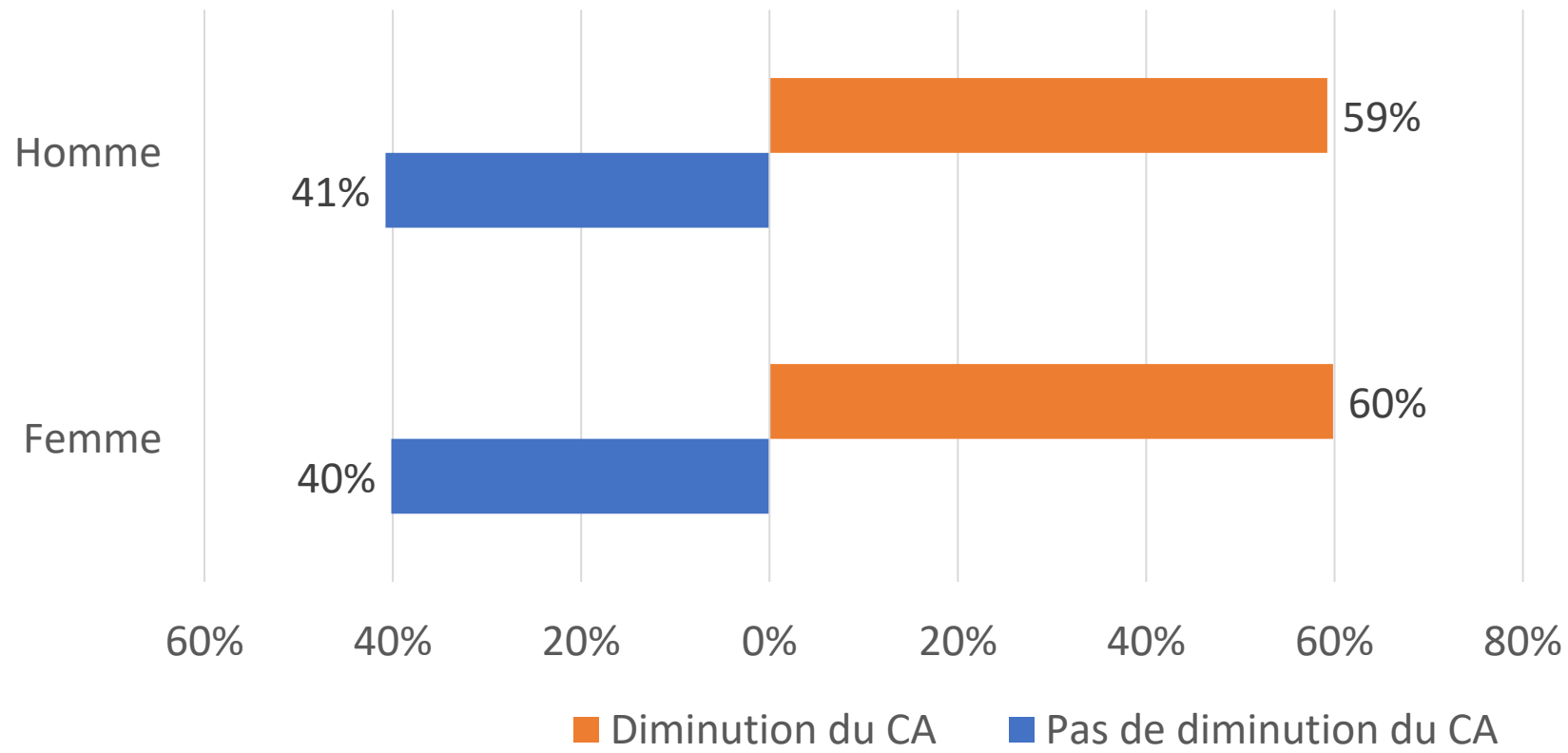
Sauf cabinets unipersonnels

## C.2. Analyse de la diminution de l'activité

La diminution du chiffre d'affaires est utilisée comme un indicateur de la réduction de l'activité. Les différences entre l'évolution du chiffre d'affaires, l'évolution du volume d'activités et l'évolution du nombre de dossiers ne présentant pas de différences significatives.

# Genre x Diminution du CA

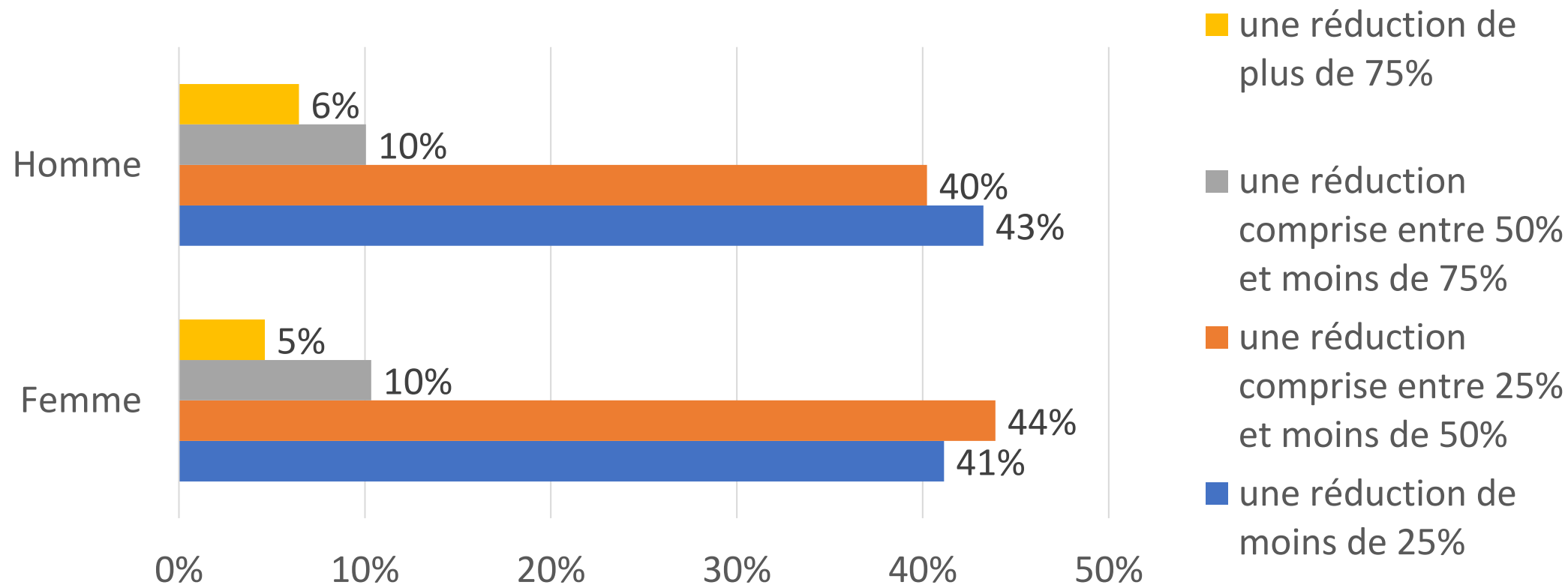
Proportion par genre



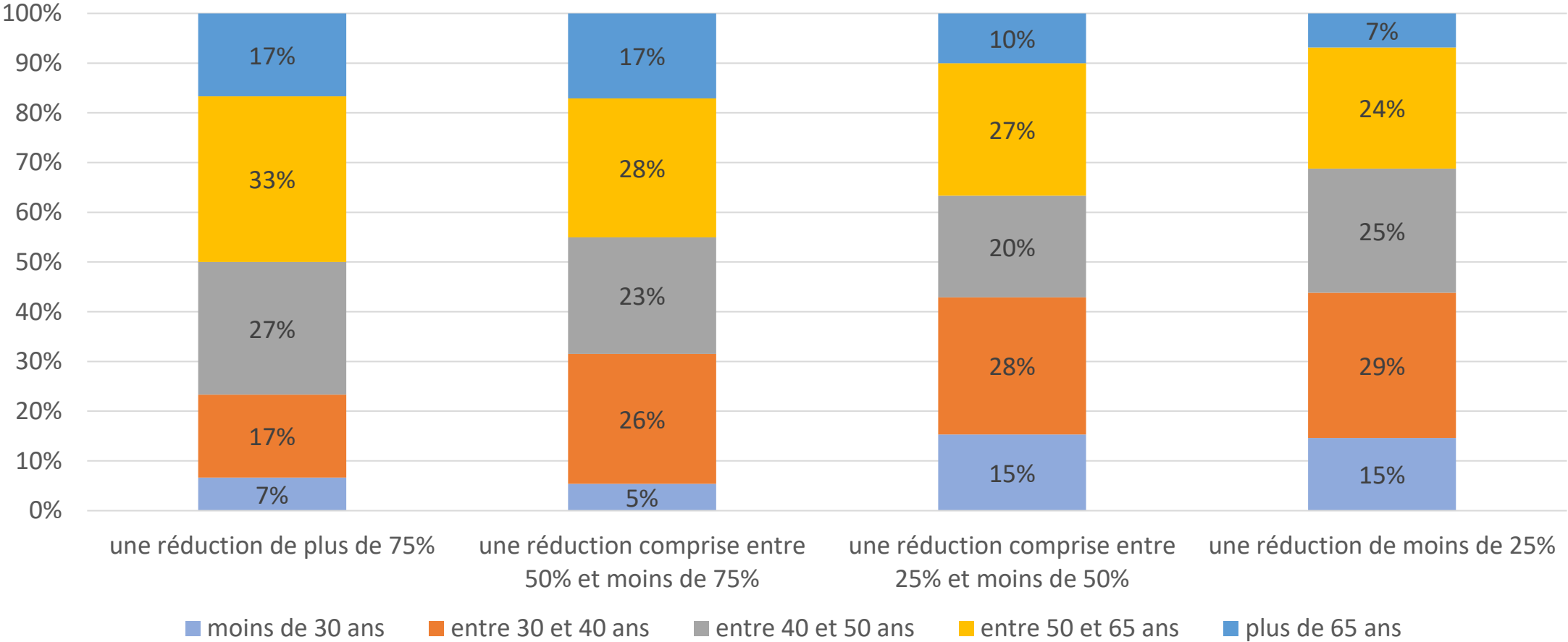


# Genre x Diminution du CA

Proportion par genre

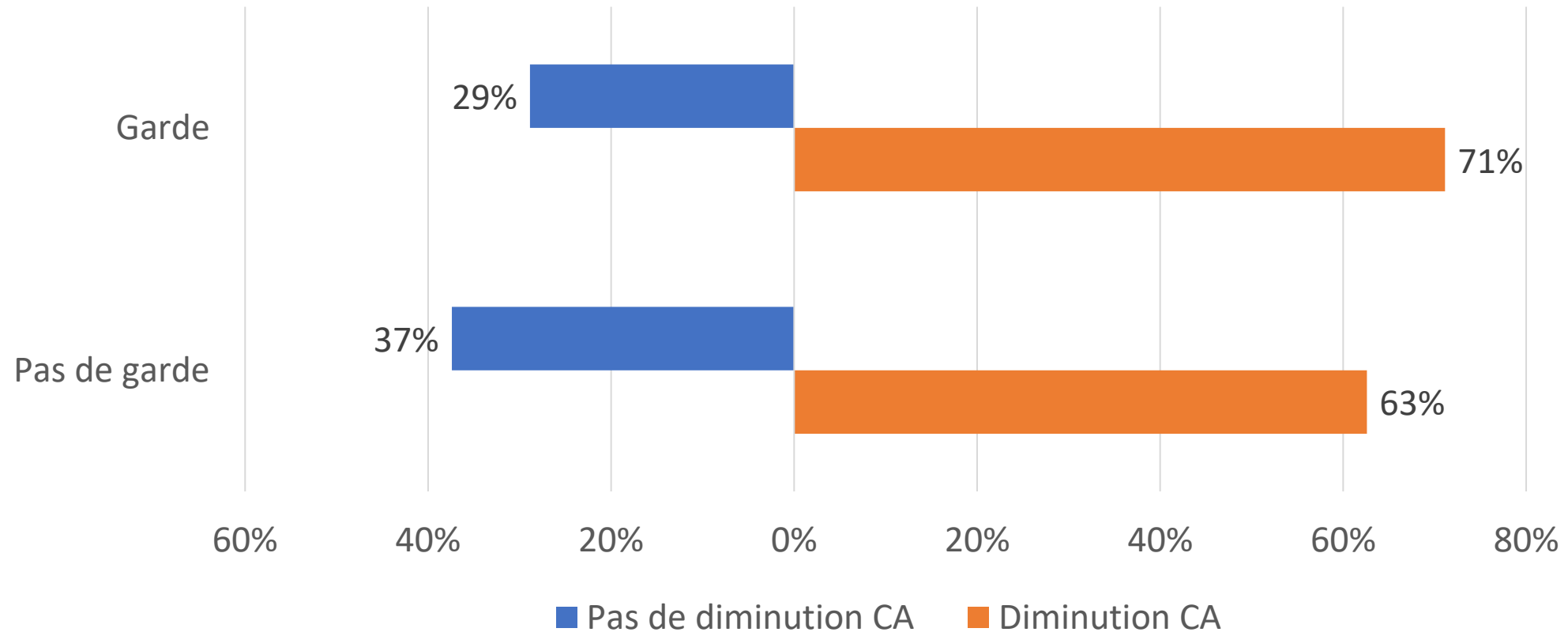


# Tranche de diminution du CA x Tranche d'âge (proportion)



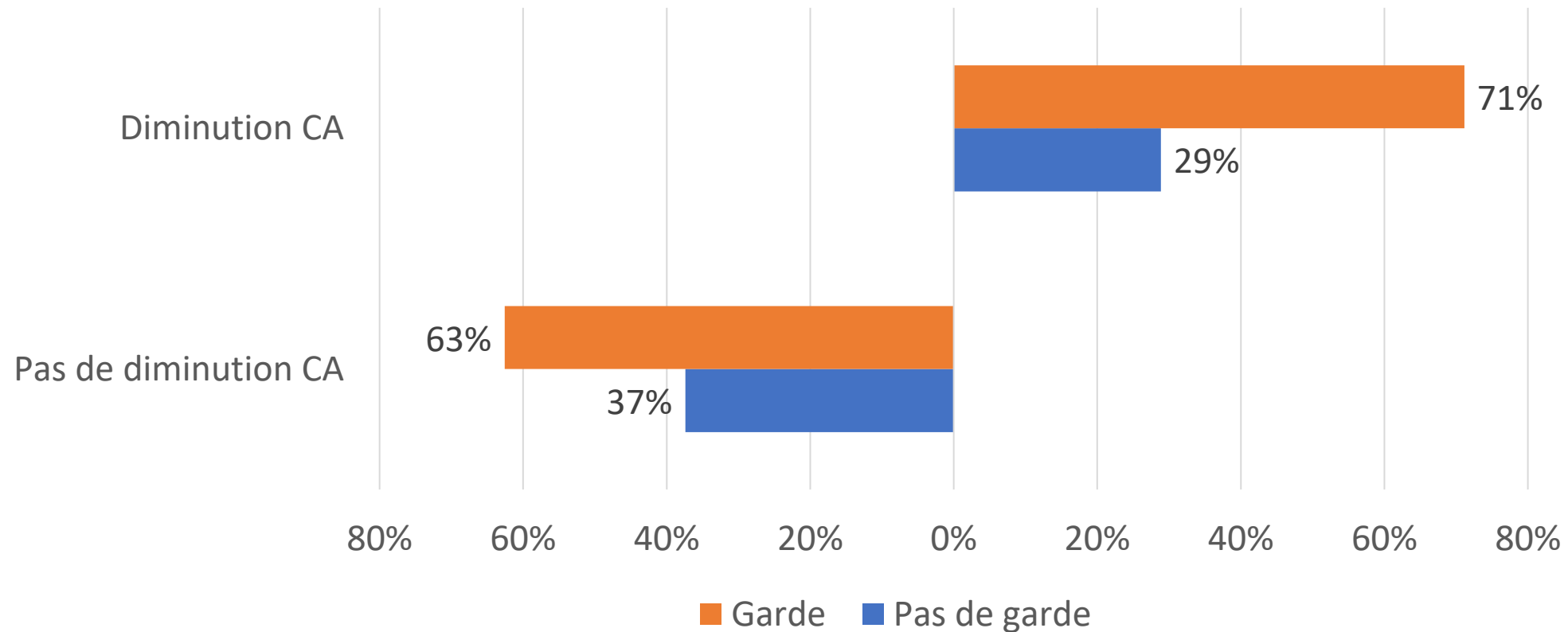
# Enfant(s) nécessitant d'être gardé(s) x Diminution du CA

Proportion par classe



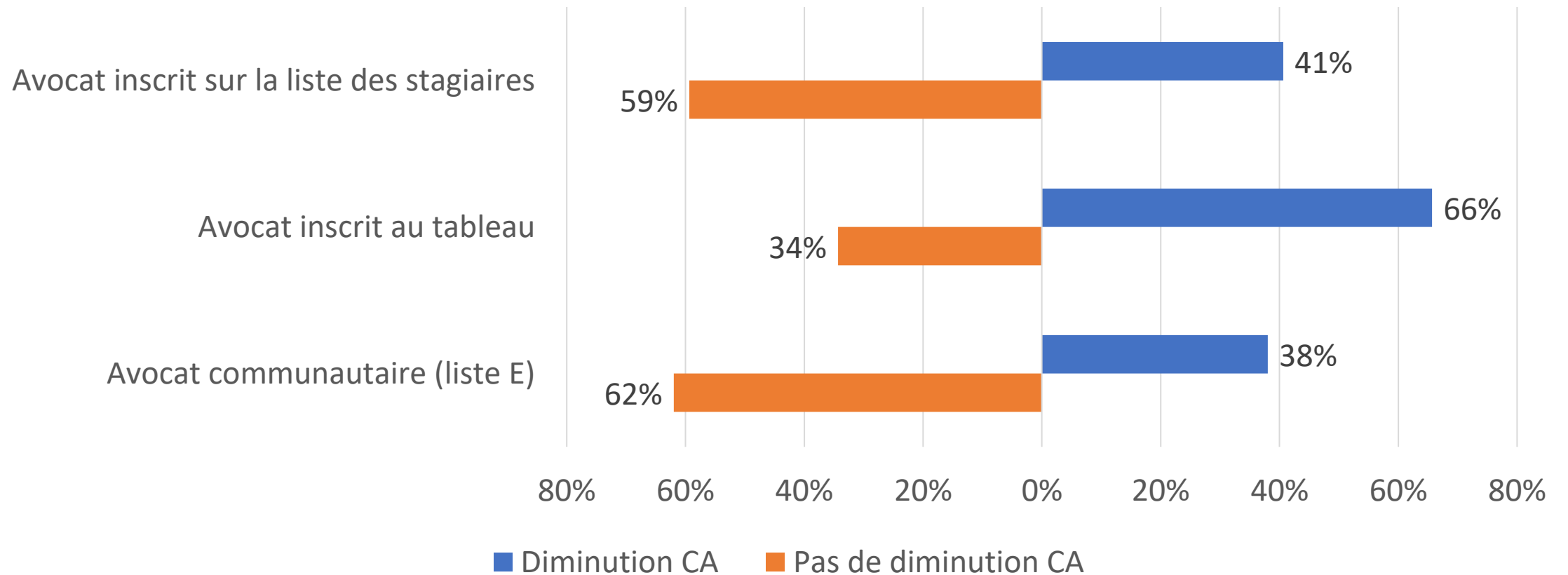
# Enfant(s) nécessitant d'être gardé(s) x Diminution du CA

Proportion par classe



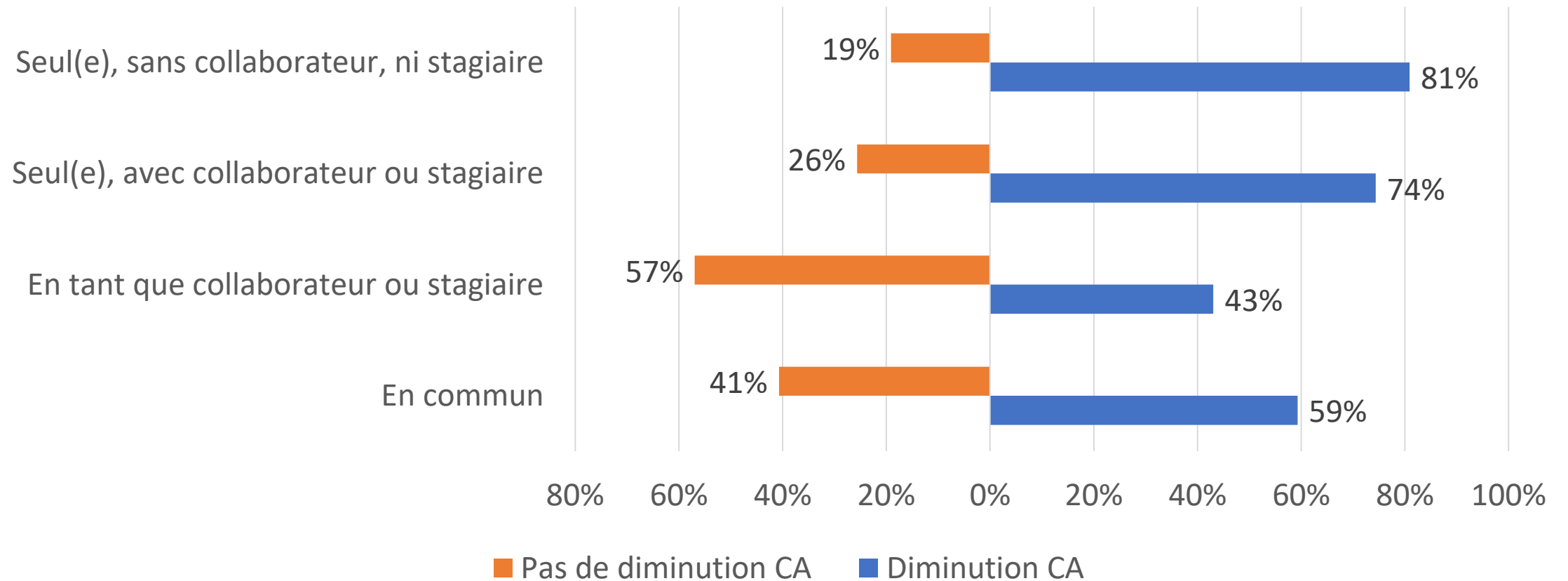
# Inscription au barreau x Diminution du CA

Proportion par type d'inscription



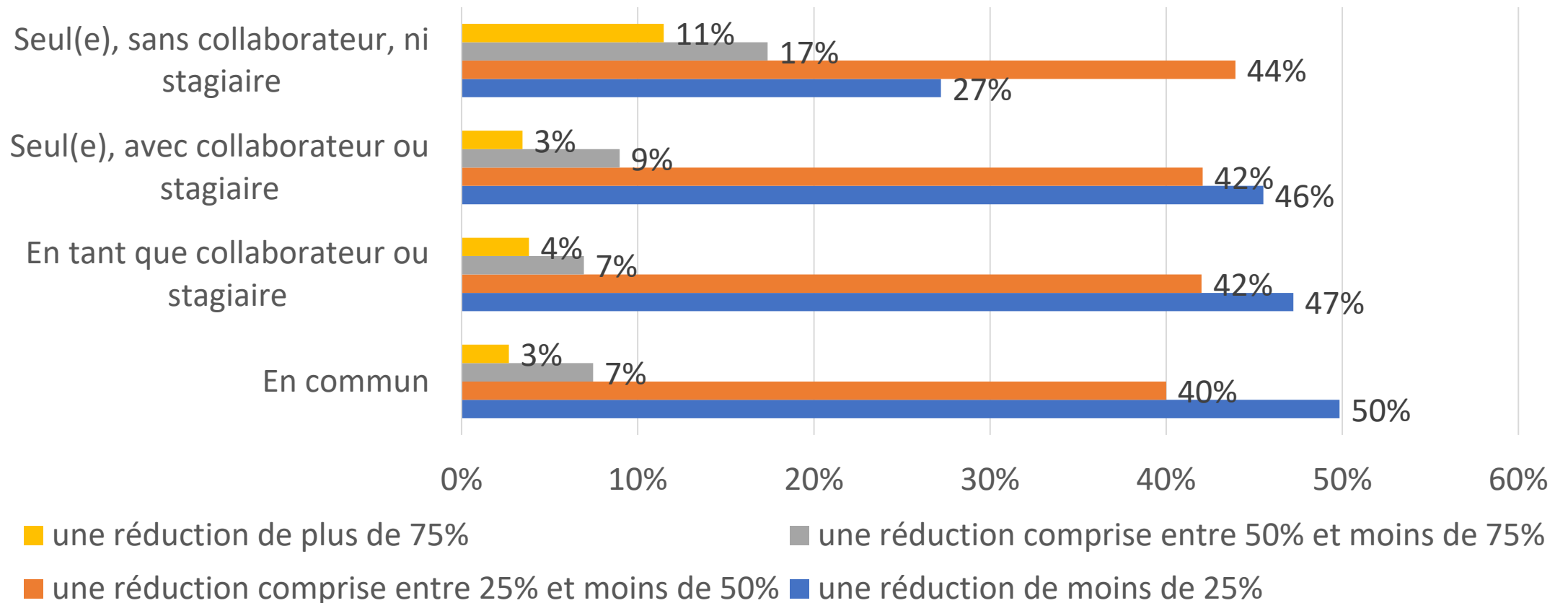
# Mode d'exercice x Diminution du CA

Proportion par mode d'exercice

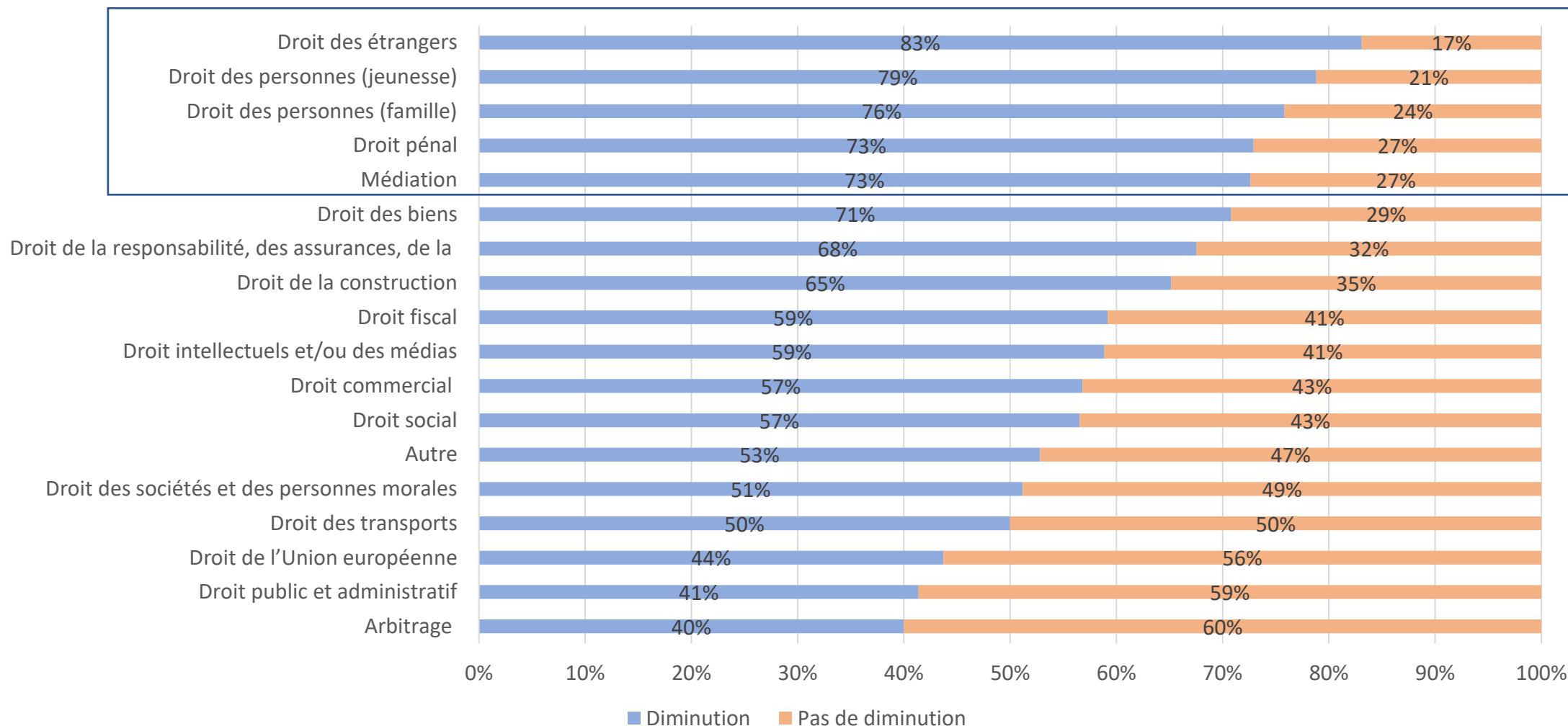


# Mode d'exercice x Diminution du CA

Proportion par niveau de réduction

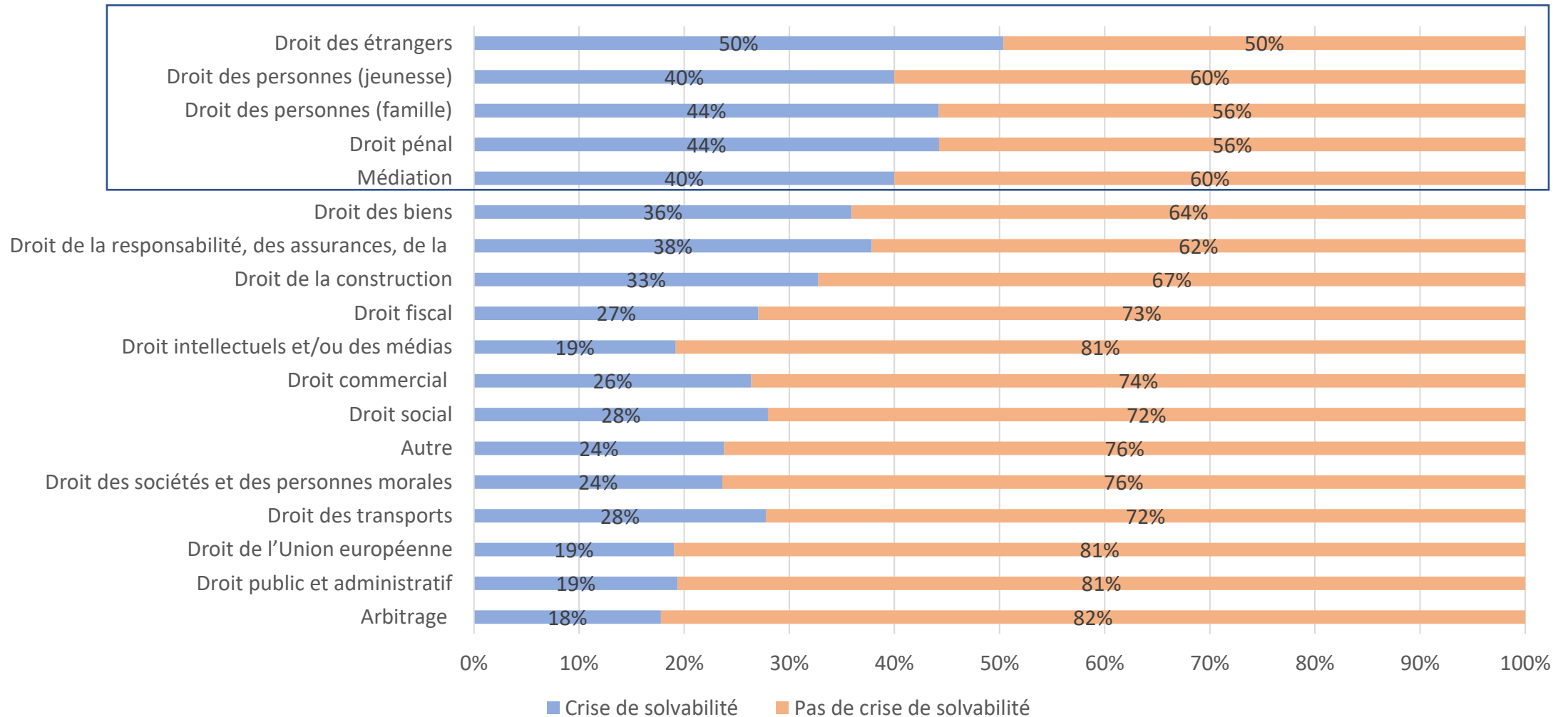


# Matière pratiquée x Diminution du CA



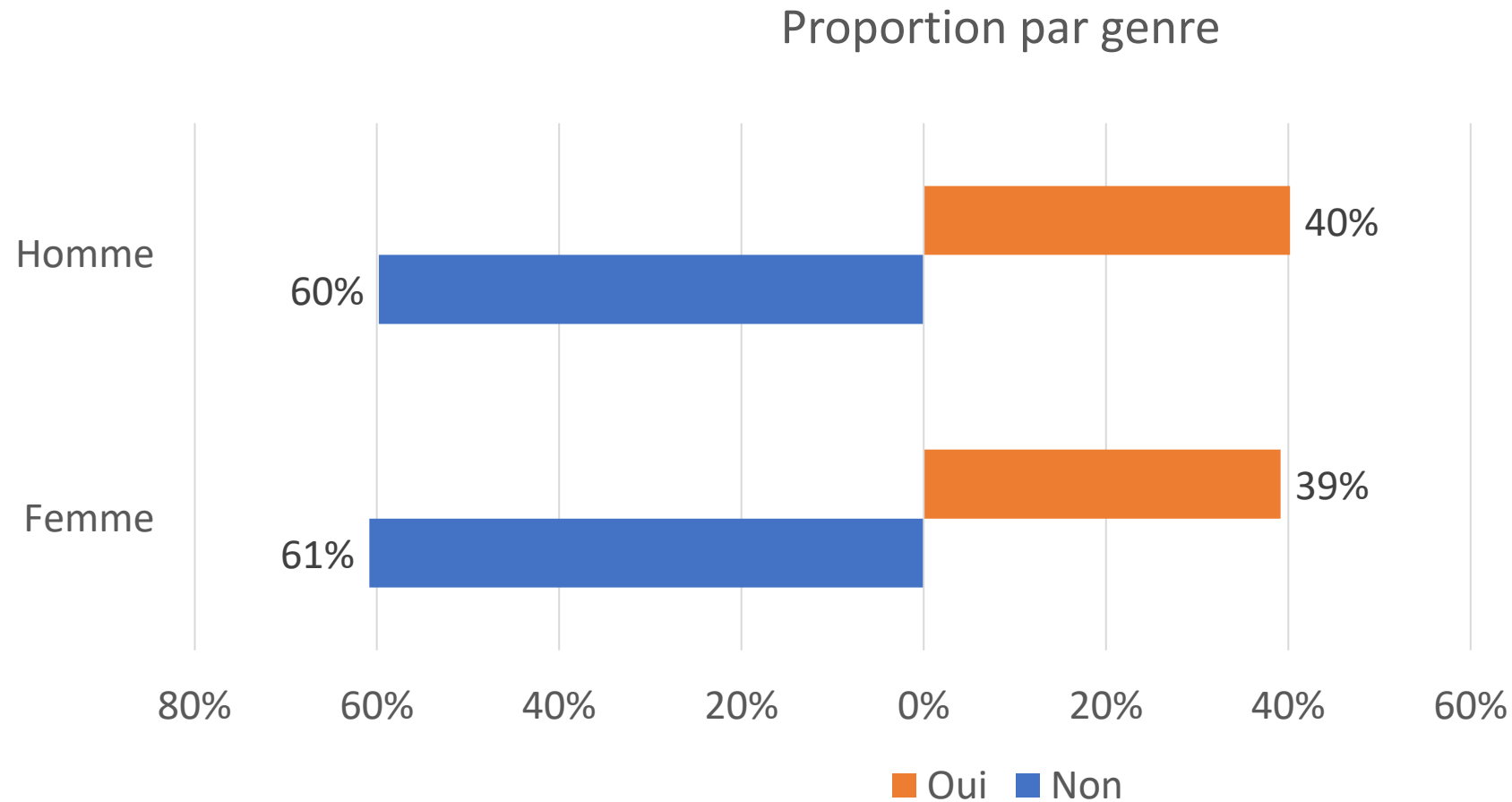


# Matière pratiquée x Risque de solvabilité

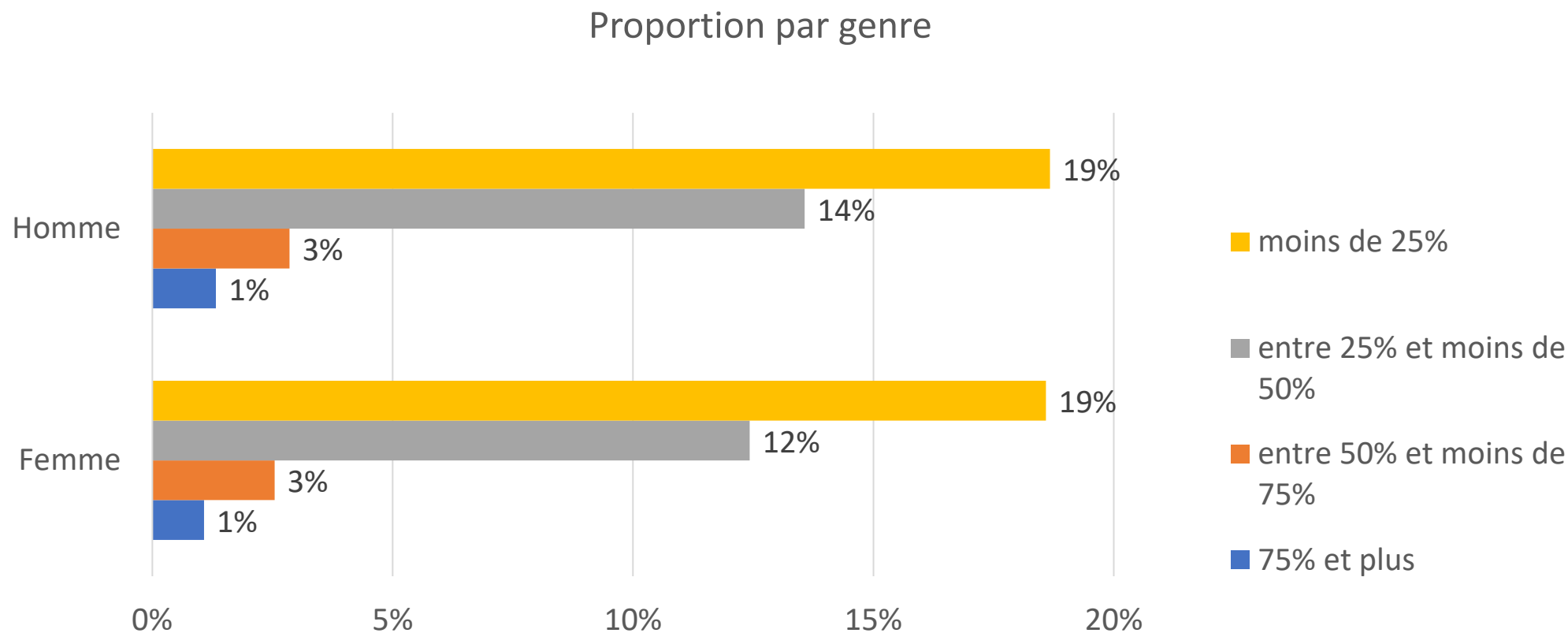


## C.3. Analyse des difficultés d'encaissement

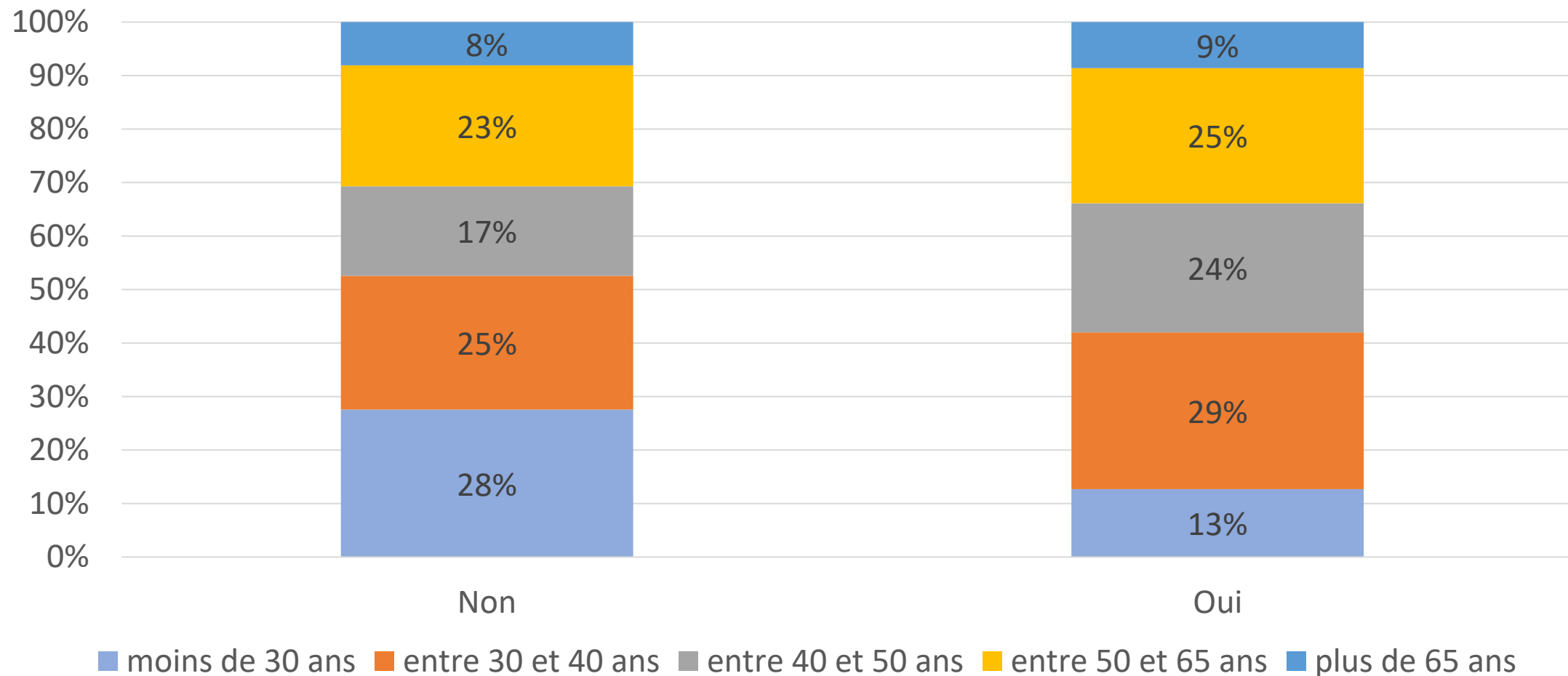
# Difficultés d'encaissement x Genre



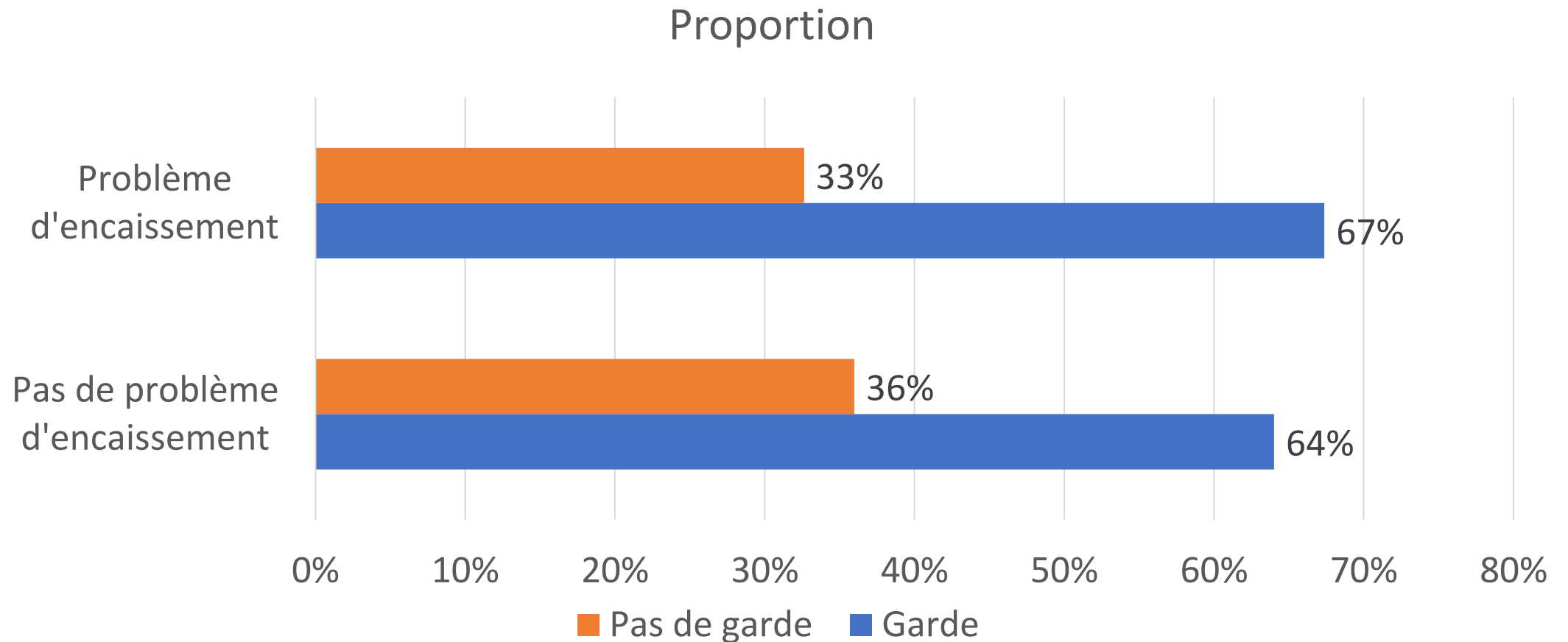
# Difficultés d'encaissement x Genre



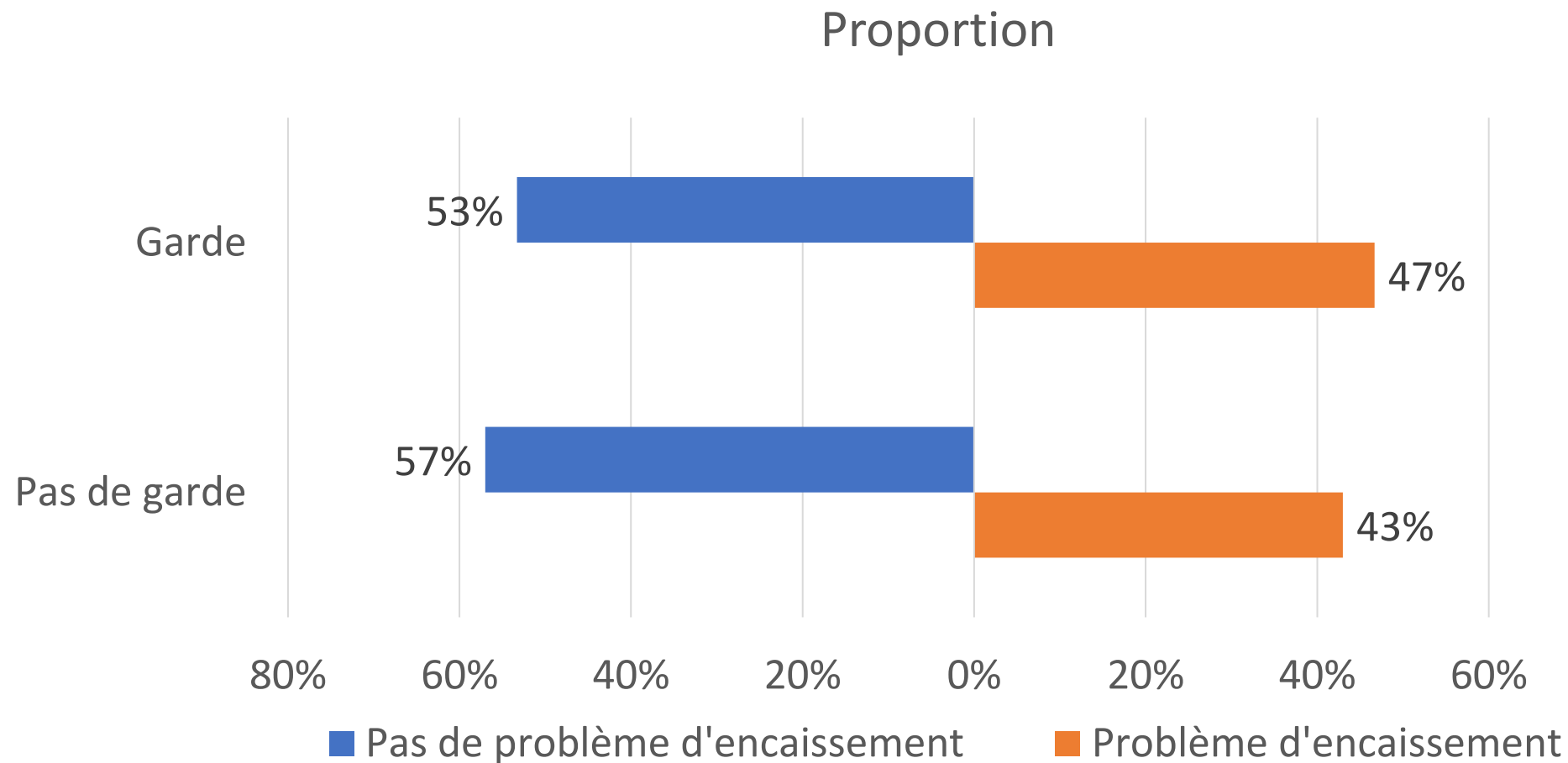
# Difficultés d'encaissement x Tranche d'âge (proportion)



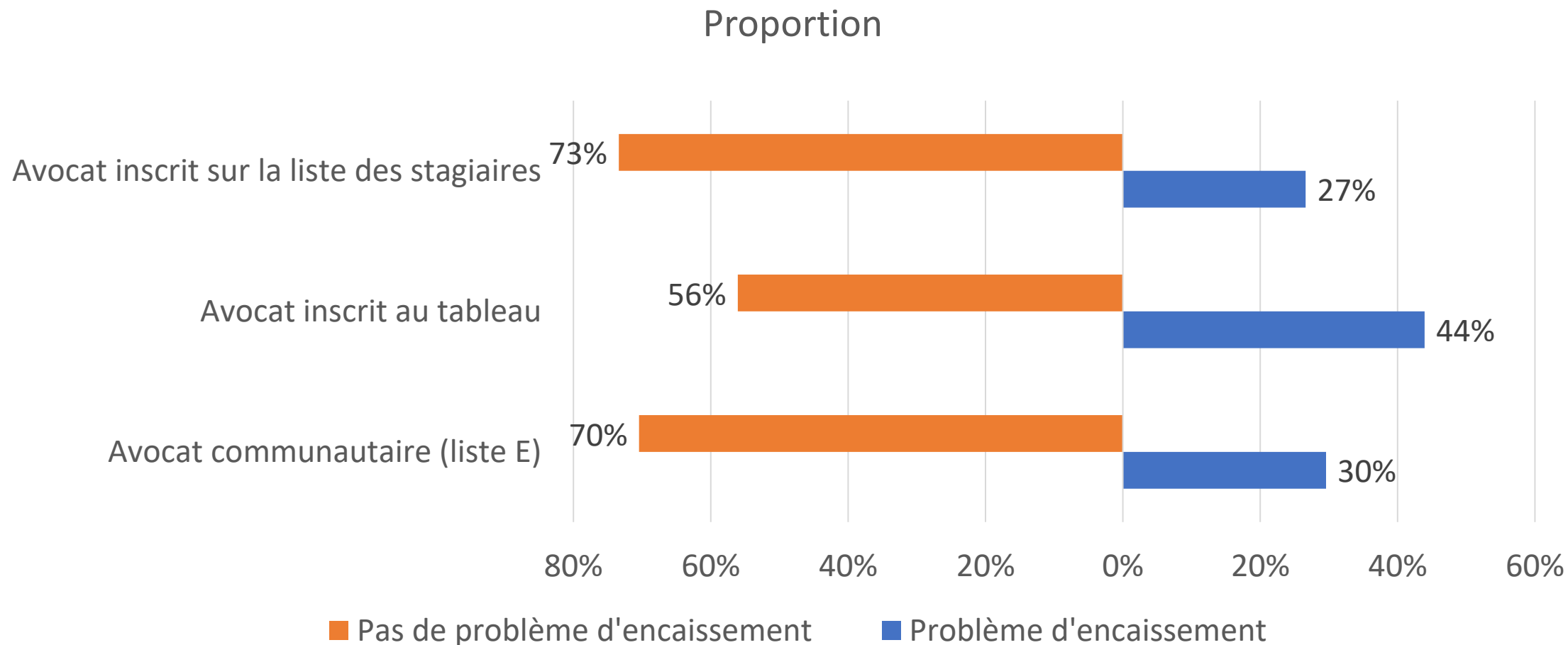
# Difficultés d'encaissement x Enfant(s) nécessitant d'être gardé(s)



# Enfant(s) nécessitant d'être gardé(s) x Difficultés d'encaissement

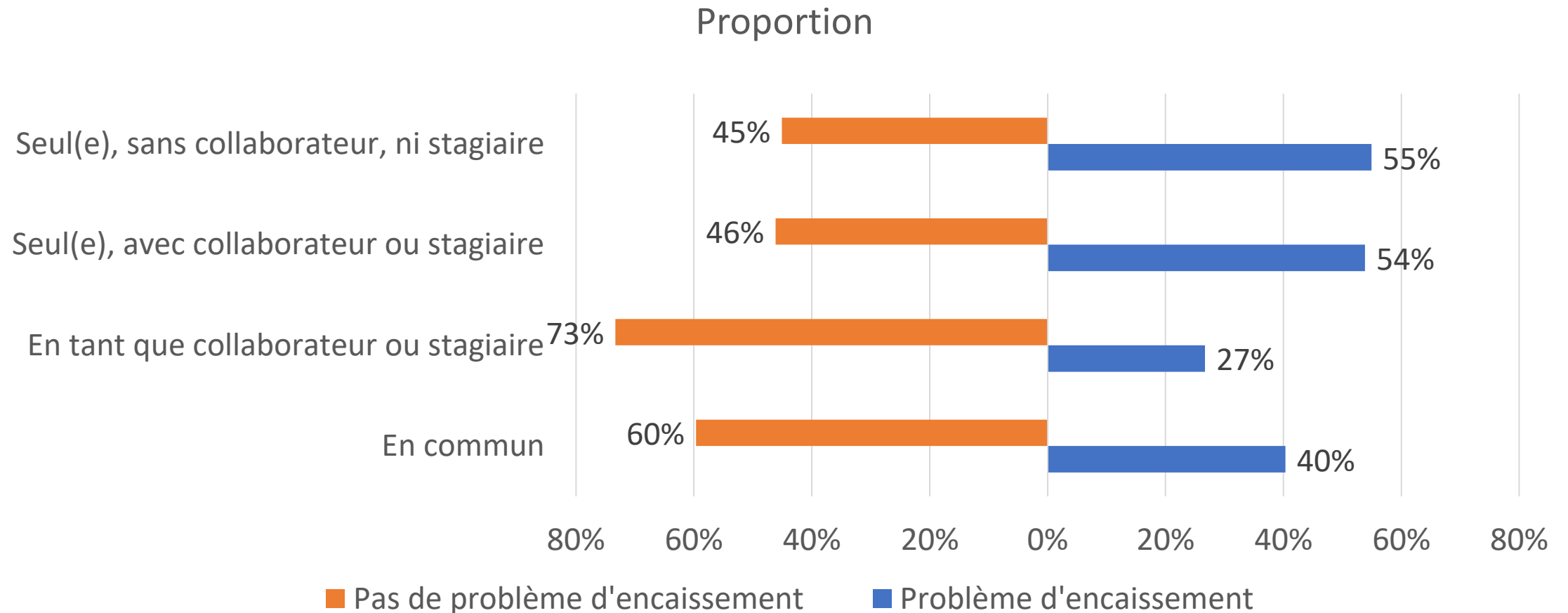


# Difficultés d'encaissement x Inscription au barreau

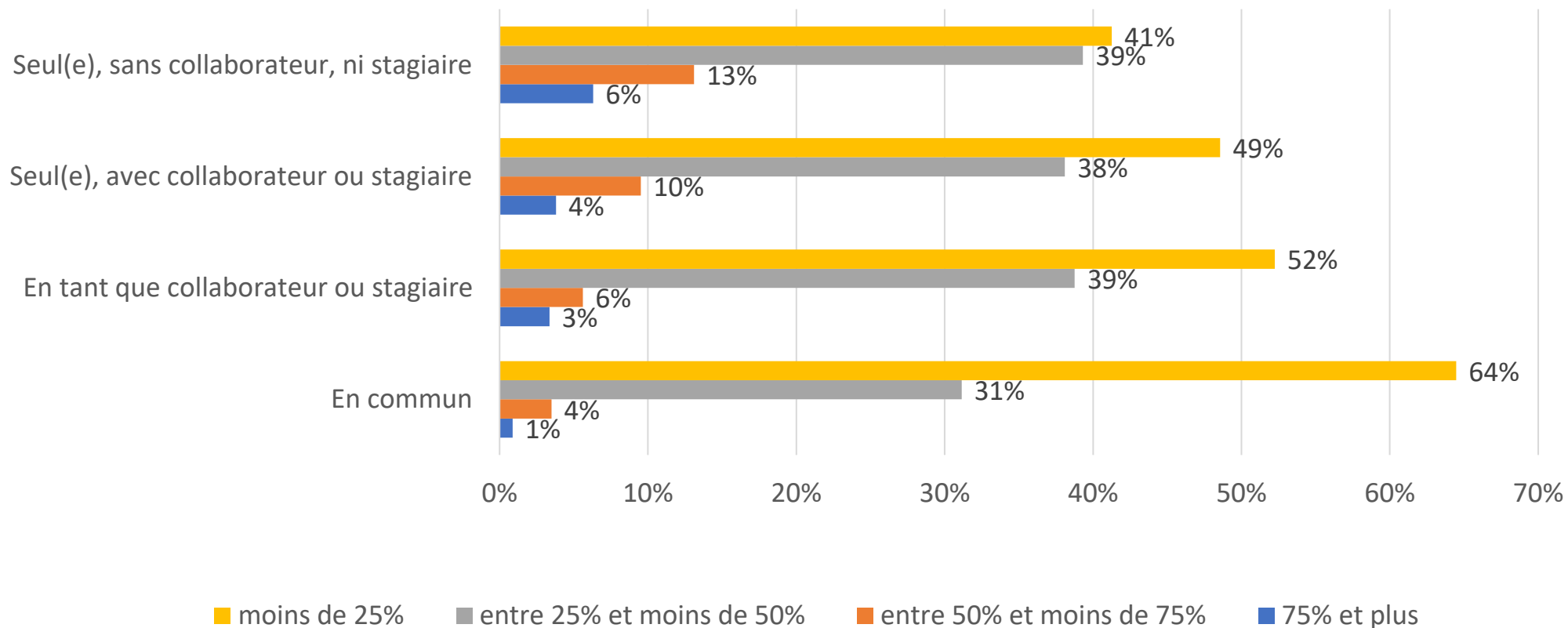




# Difficultés d'encaissement x Mode d'exercice

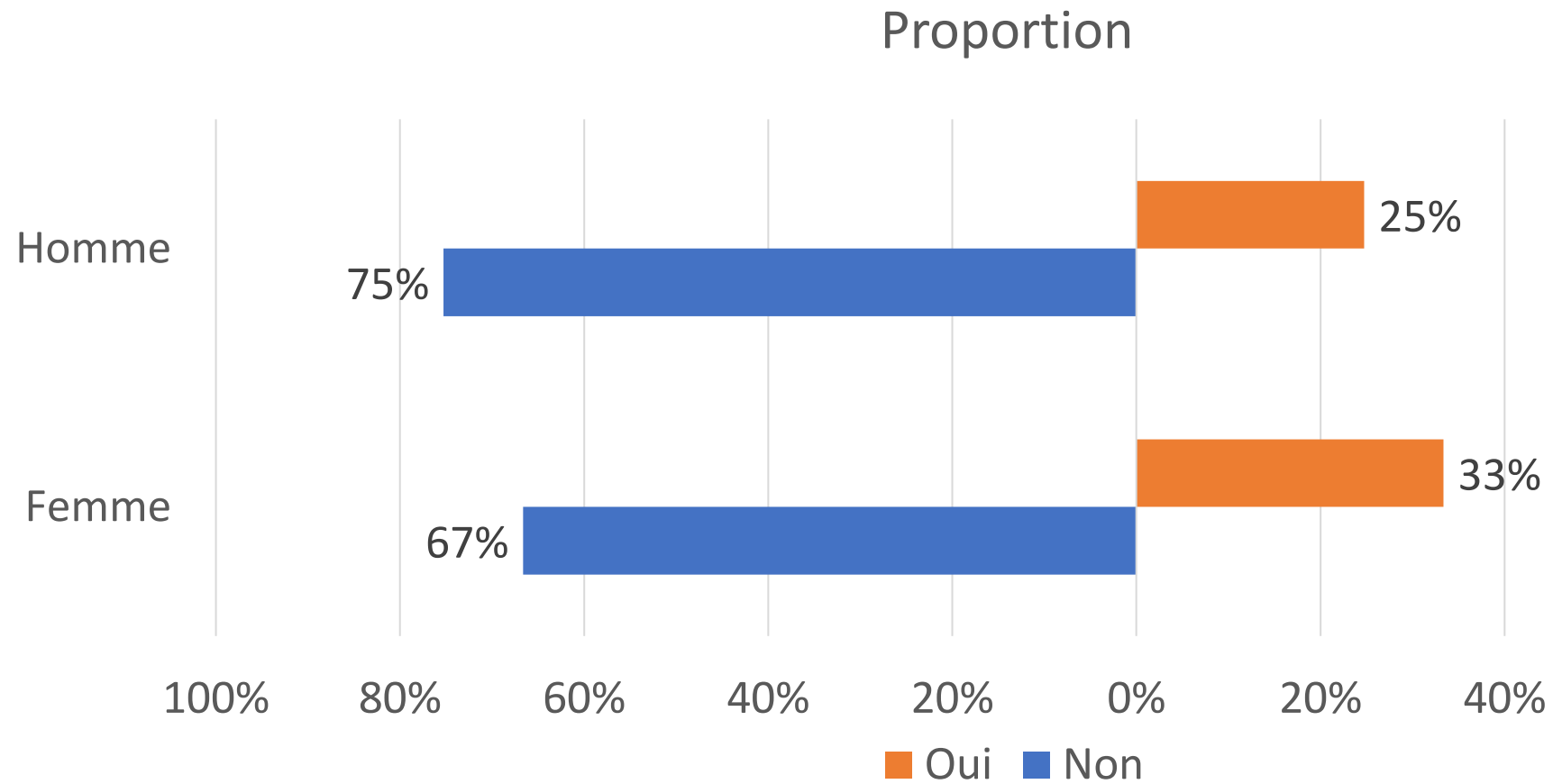


# Difficultés d'encaissement (proportion) x Mode d'exercice

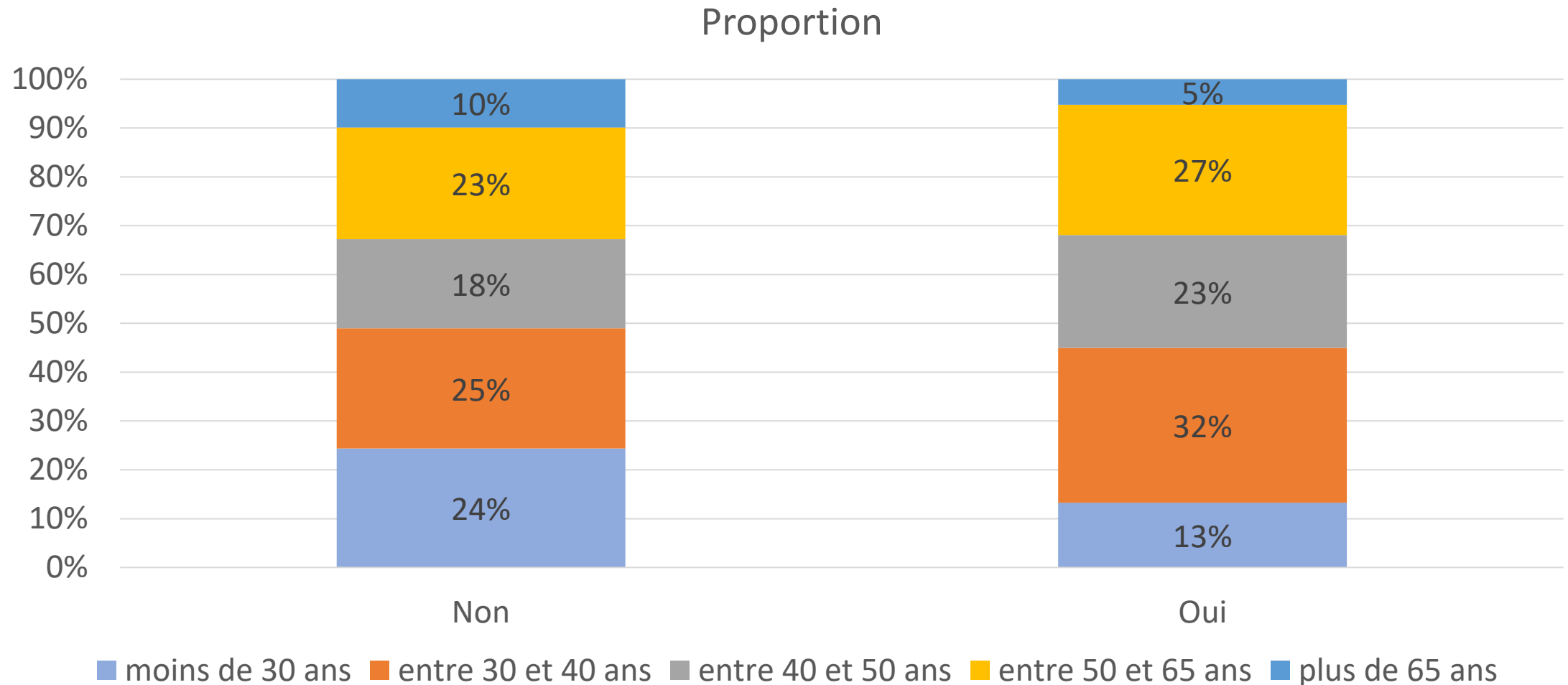


## C.4. Analyse de la perspective de solvabilité

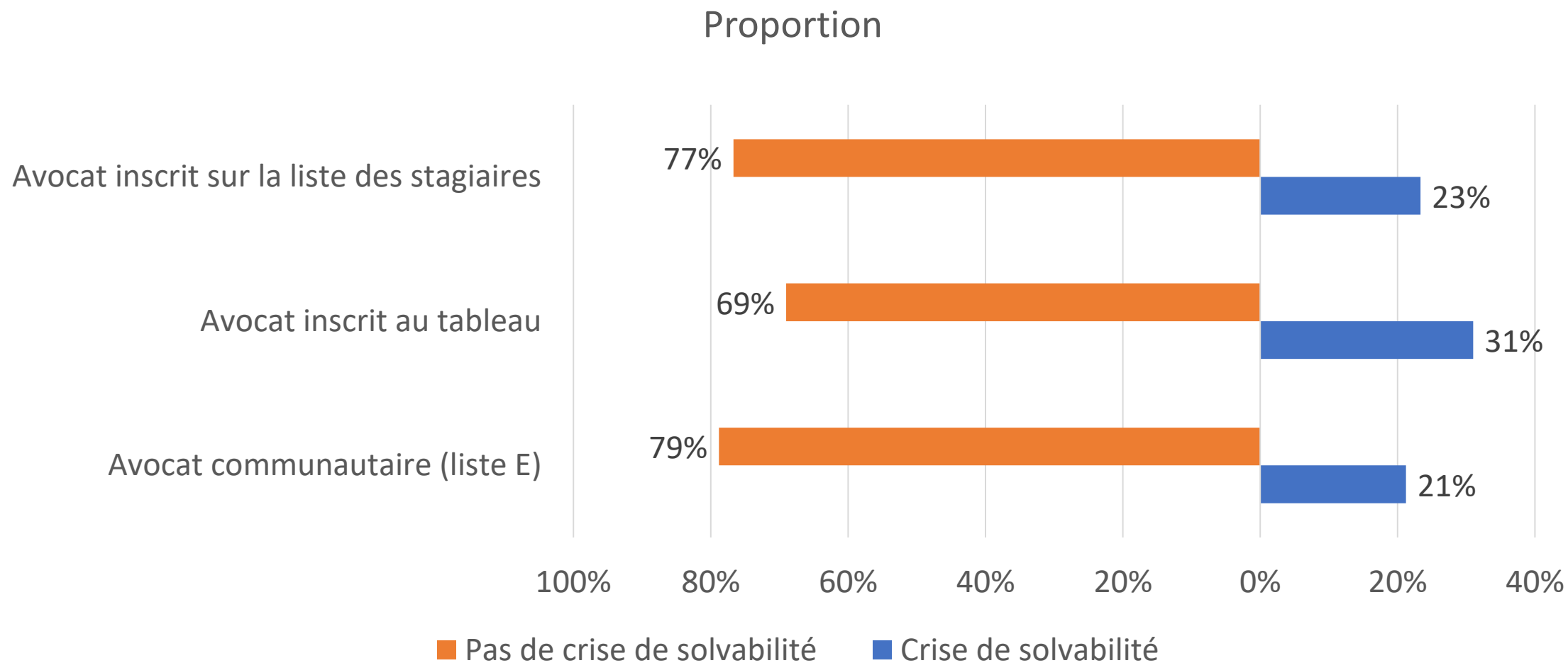
# Crise de solvabilité x Genre



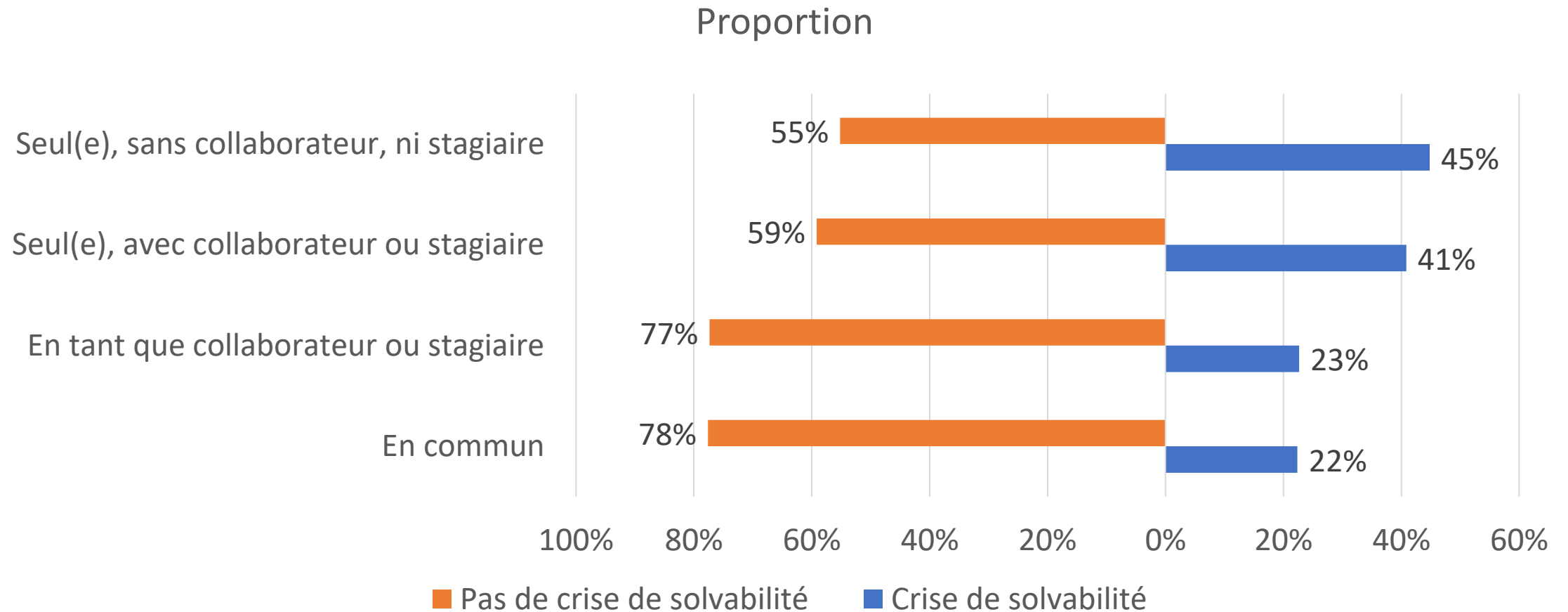
# Crise de solvabilité x Genre



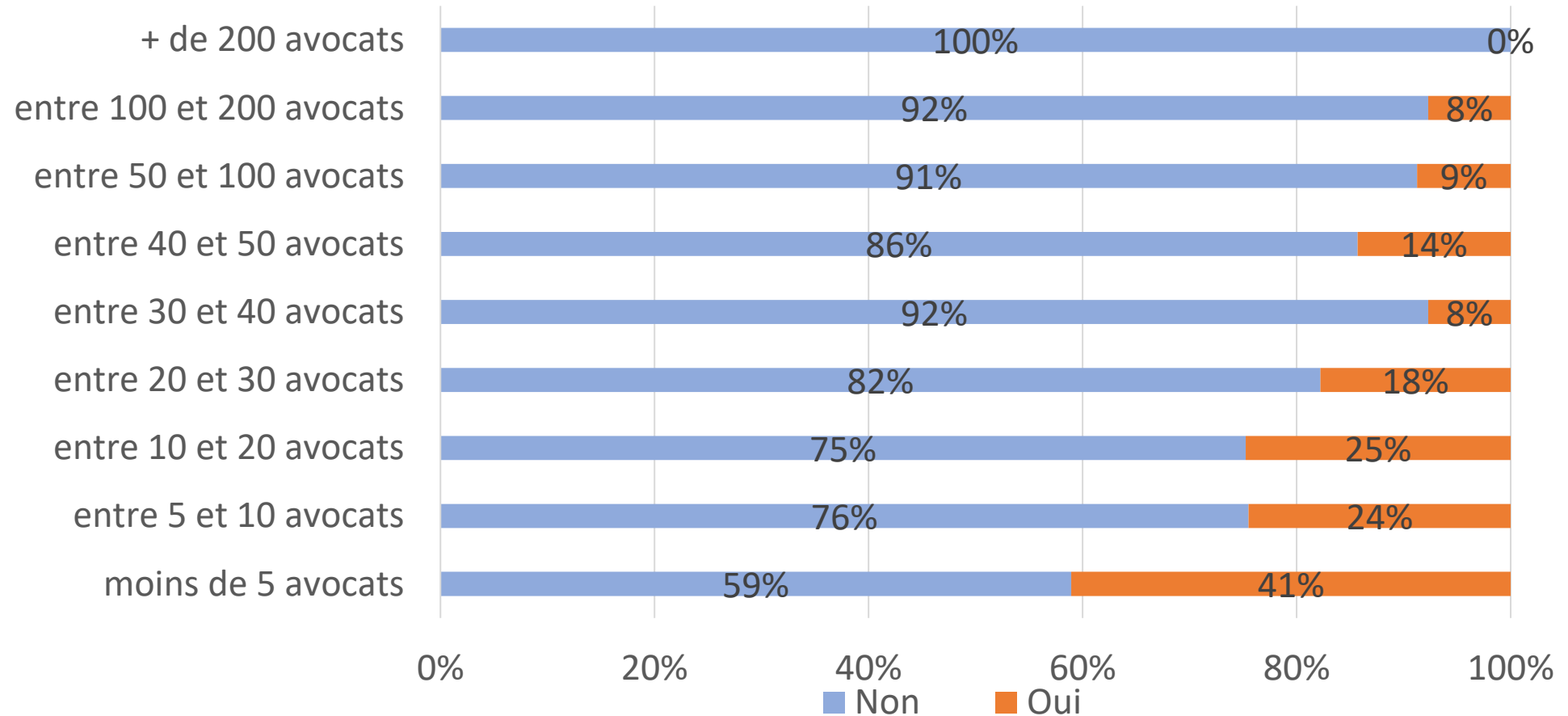
# Crise de solvabilité x Inscription



# Crise de solvabilité x Mode d'inscription

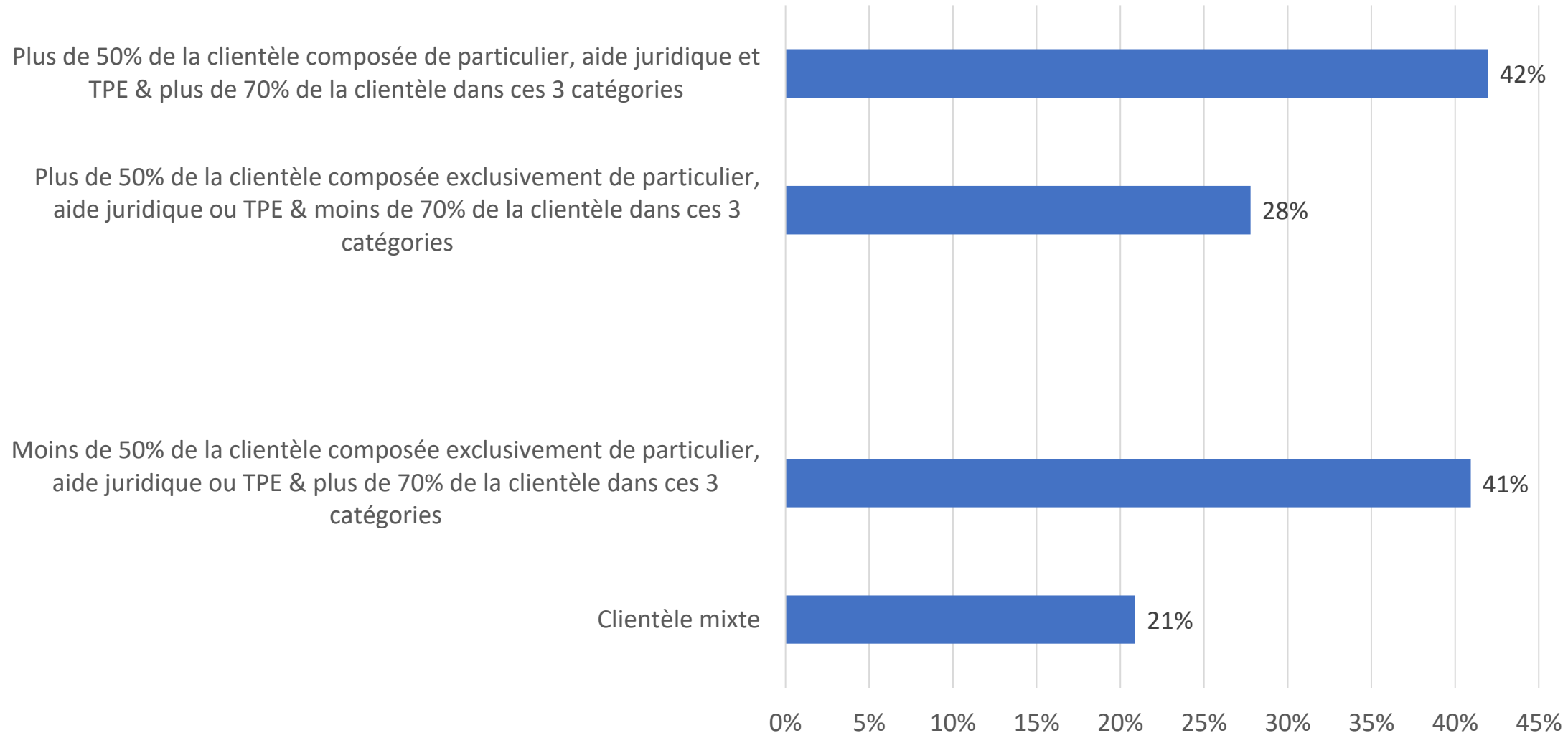


# Crise de solvabilité x Dimension du cabinet



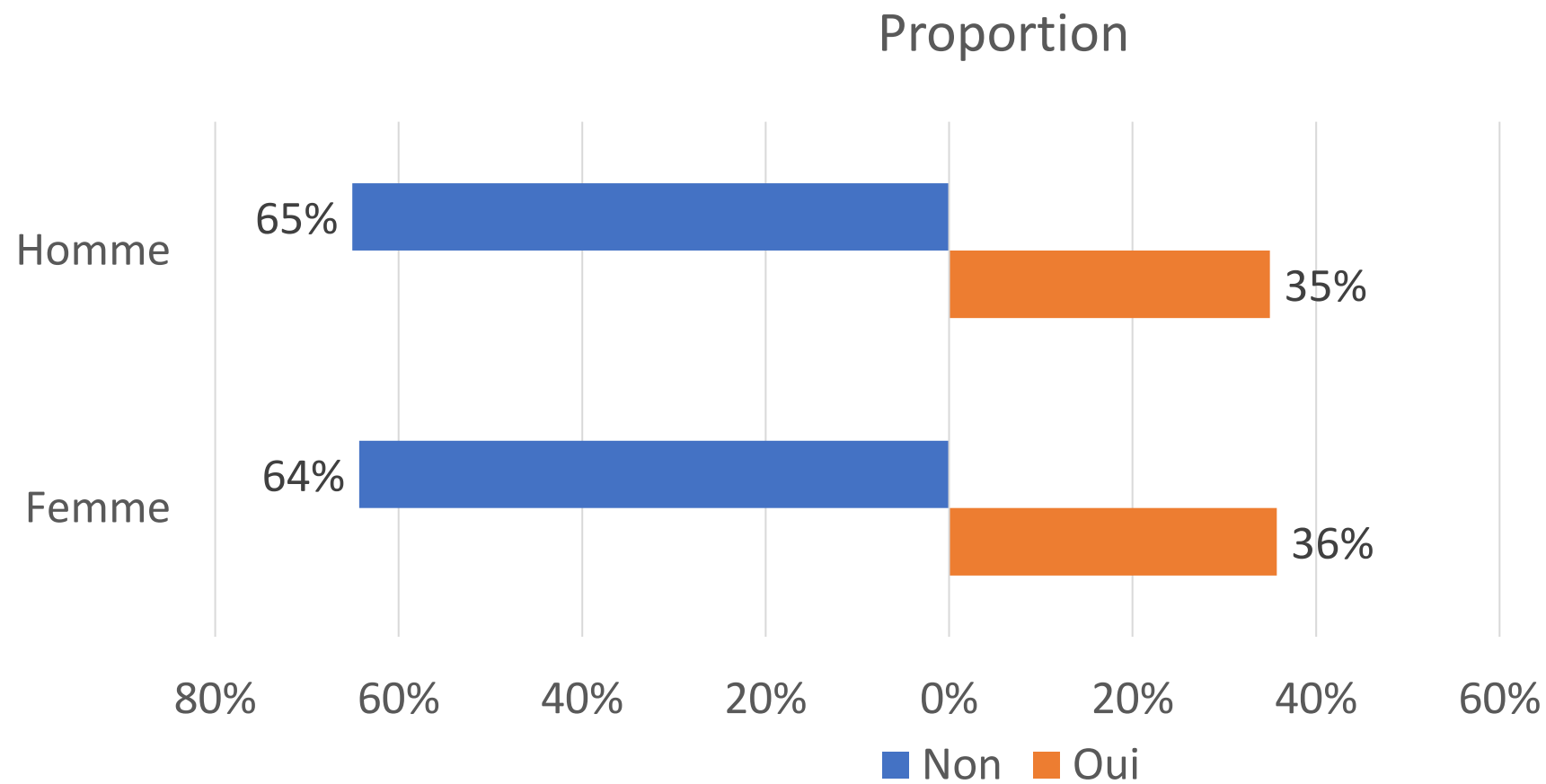


# Profilage: composition de la clientèle x crise de solvabilité

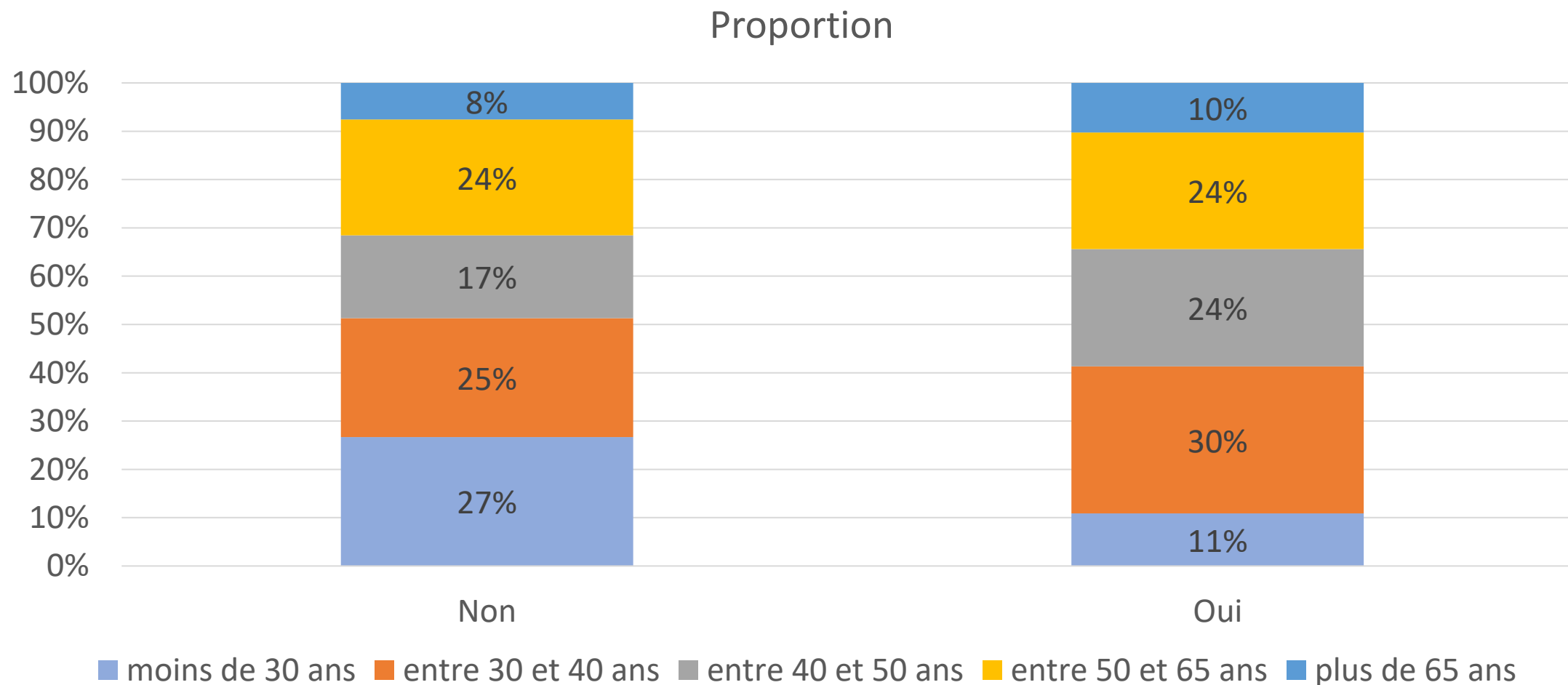


## C.5. Avocats ayant eu recours à leur épargne face à la crise

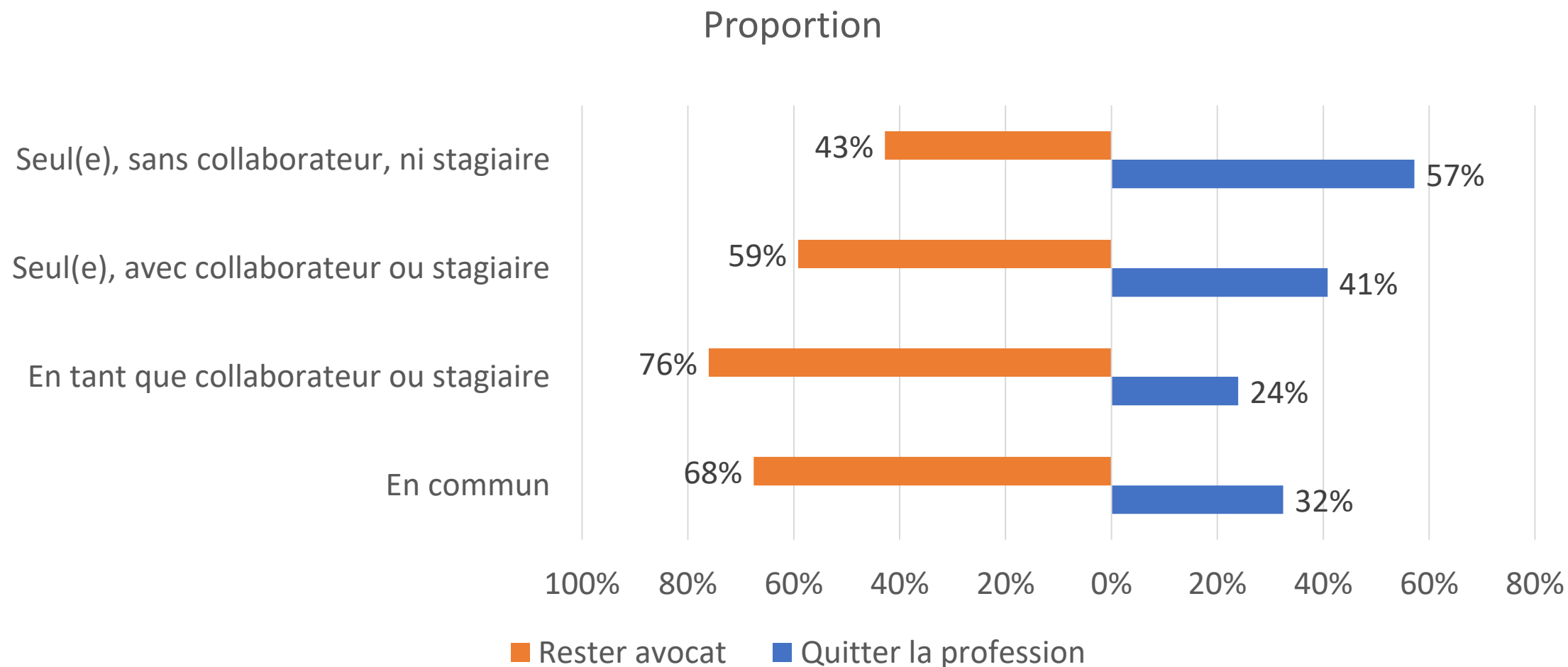
# Recours à l'épargne x Genre



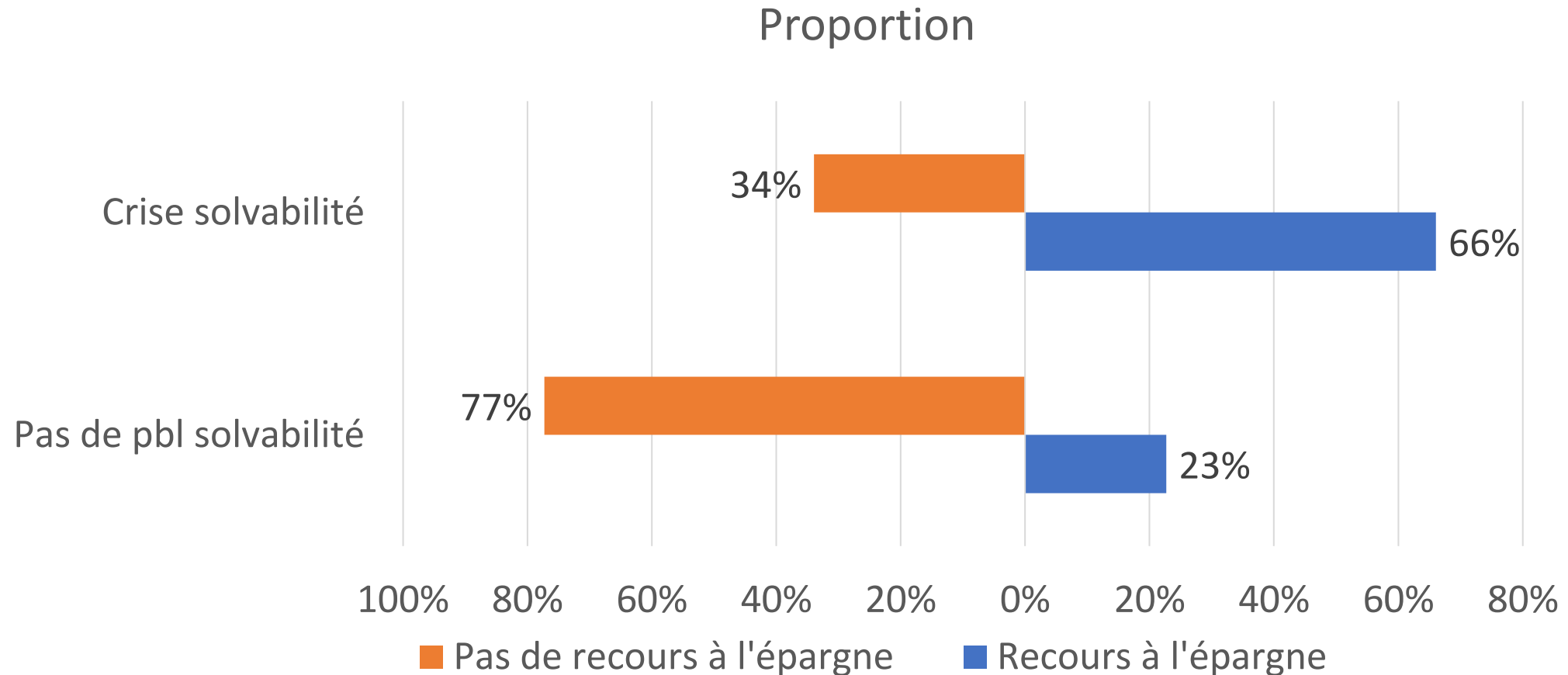
# Recours à l'épargne x Tranche d'âge



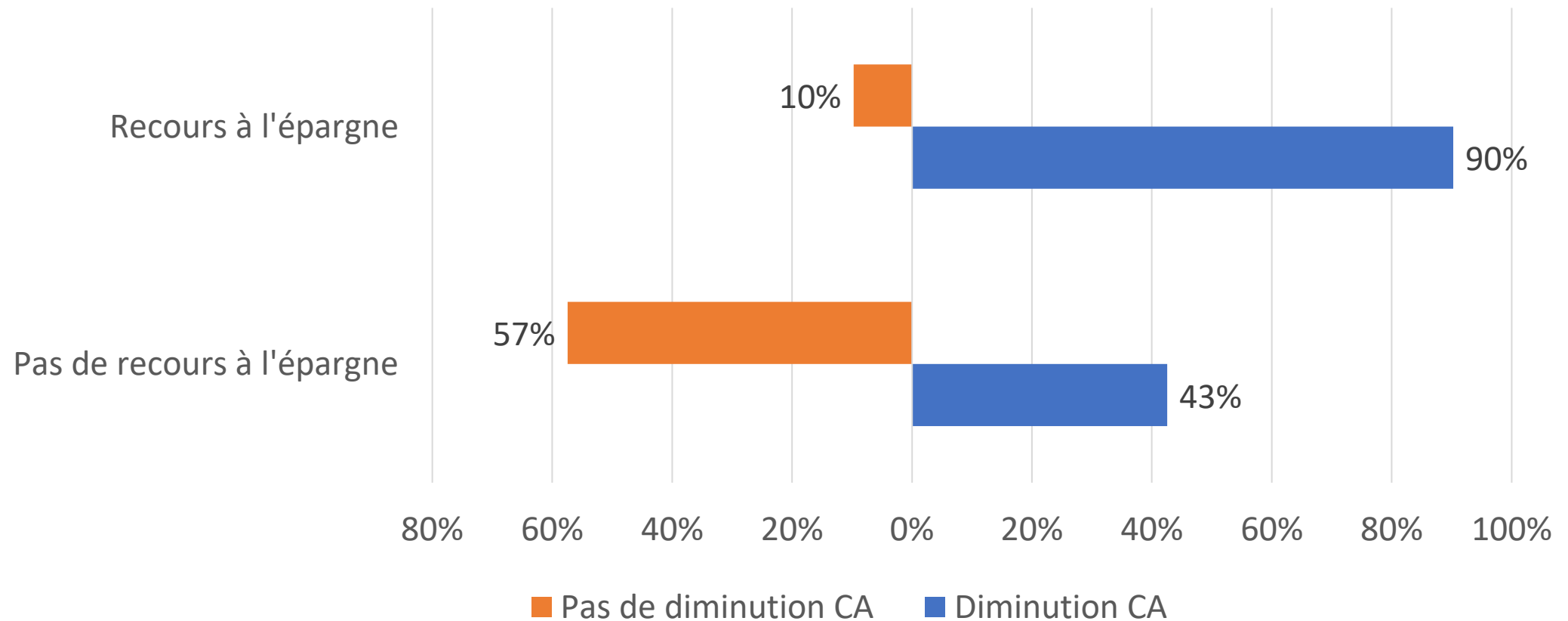
# Recours à l'épargne x Mode d'exercice



# Recours à l'épargne x Crise de solvabilité



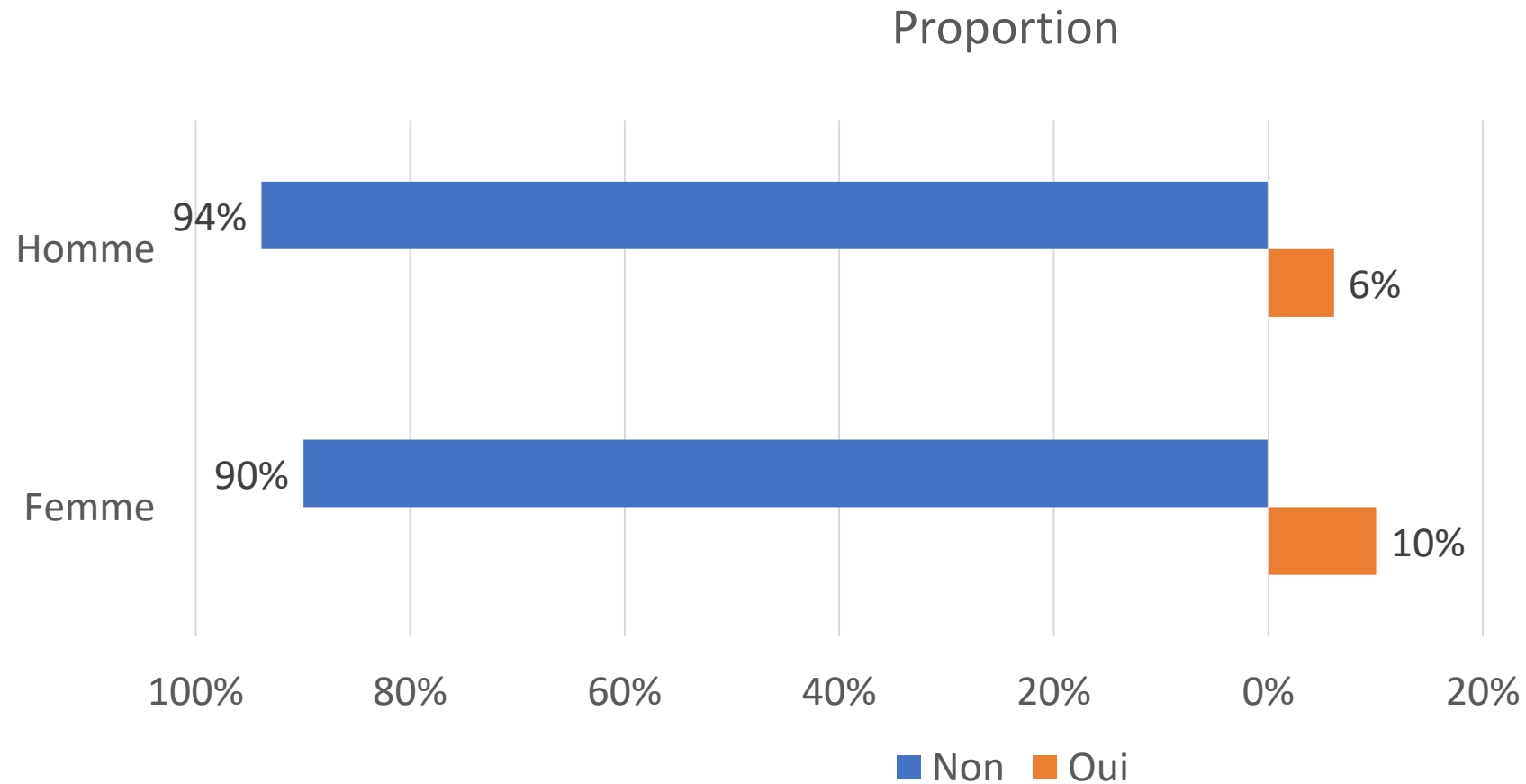
# Recours à l'épargne x Diminution du CA



## C.6. Avocats qui envisagent de quitter la profession

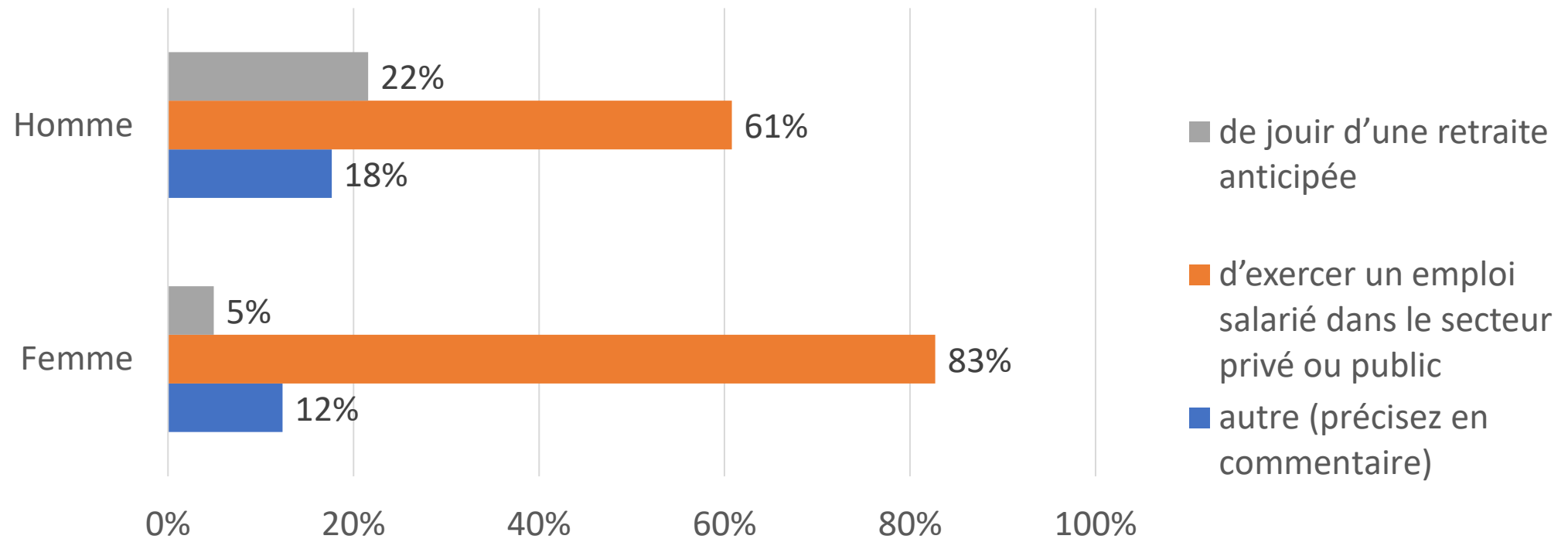


# Quitter la profession x Genre

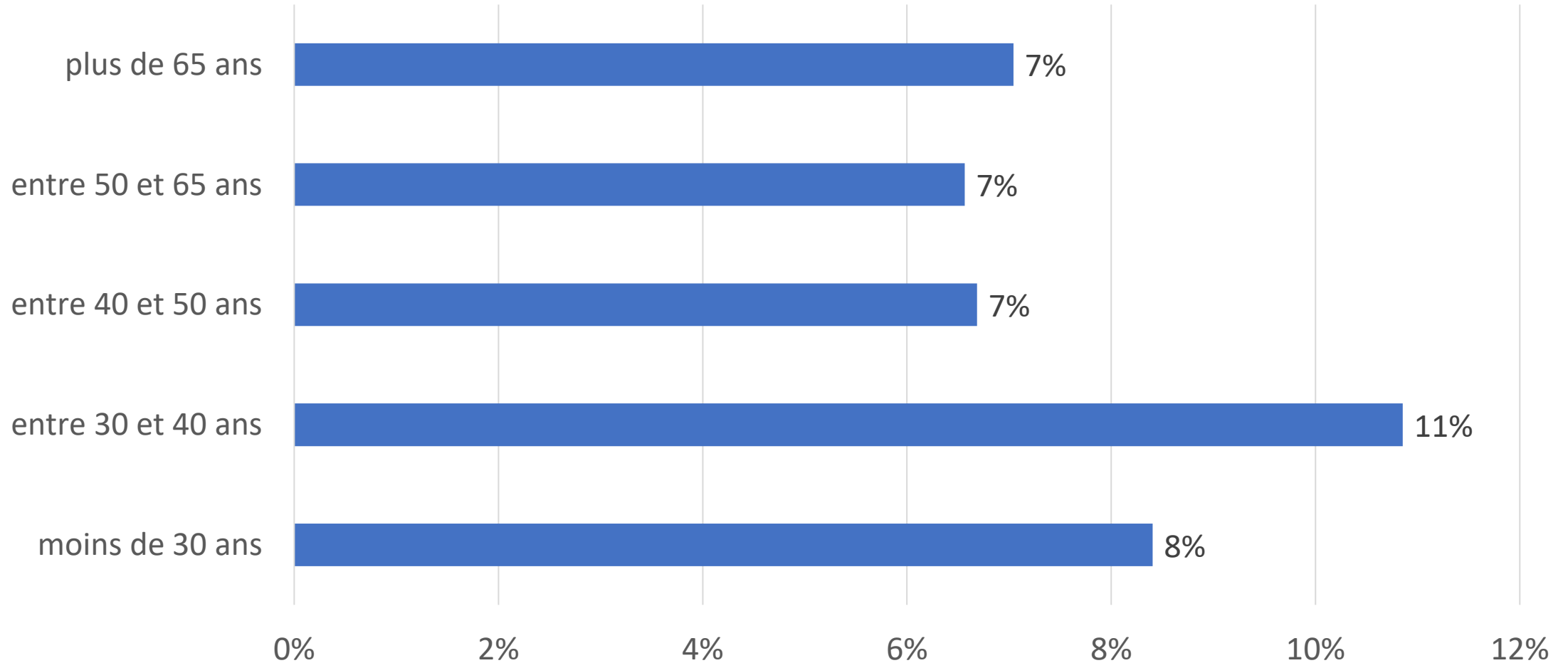


# Quitter la profession x Genre

Proportion par genre

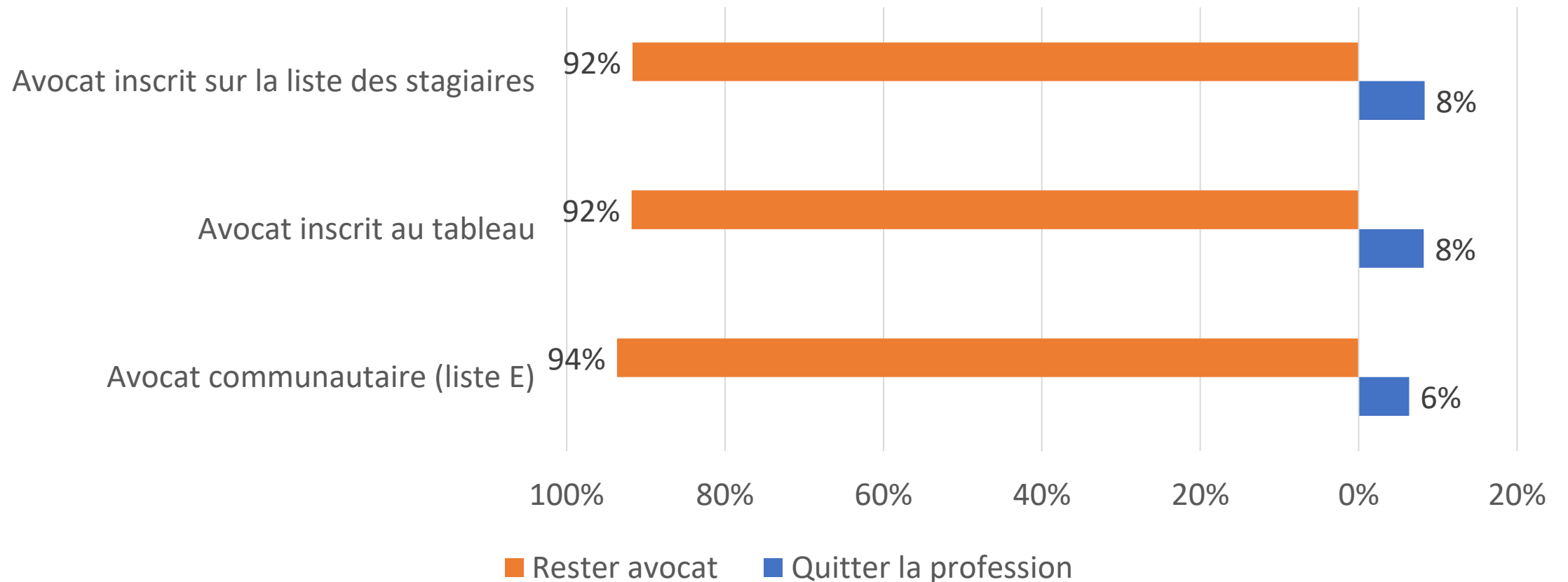


# Quitter la profession x Tranche d'âge

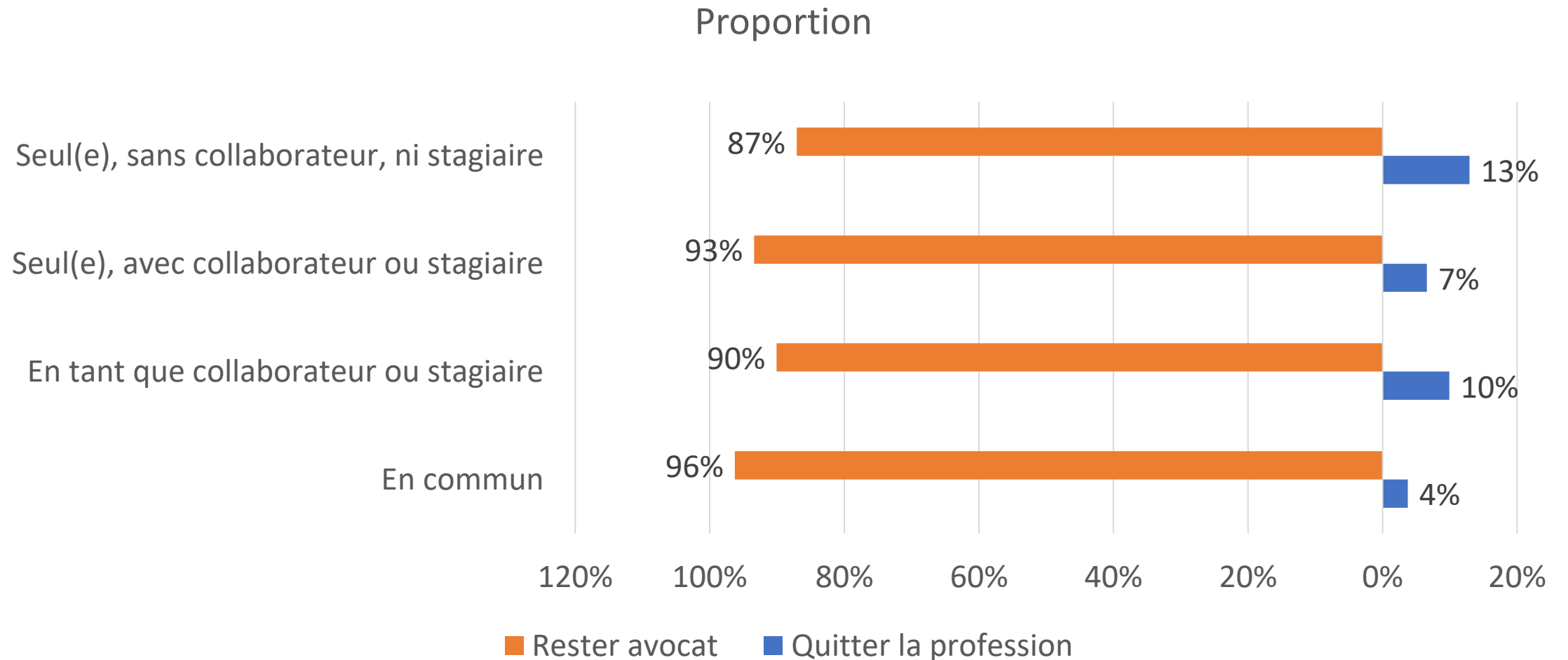


# Quitter la profession x Inscription

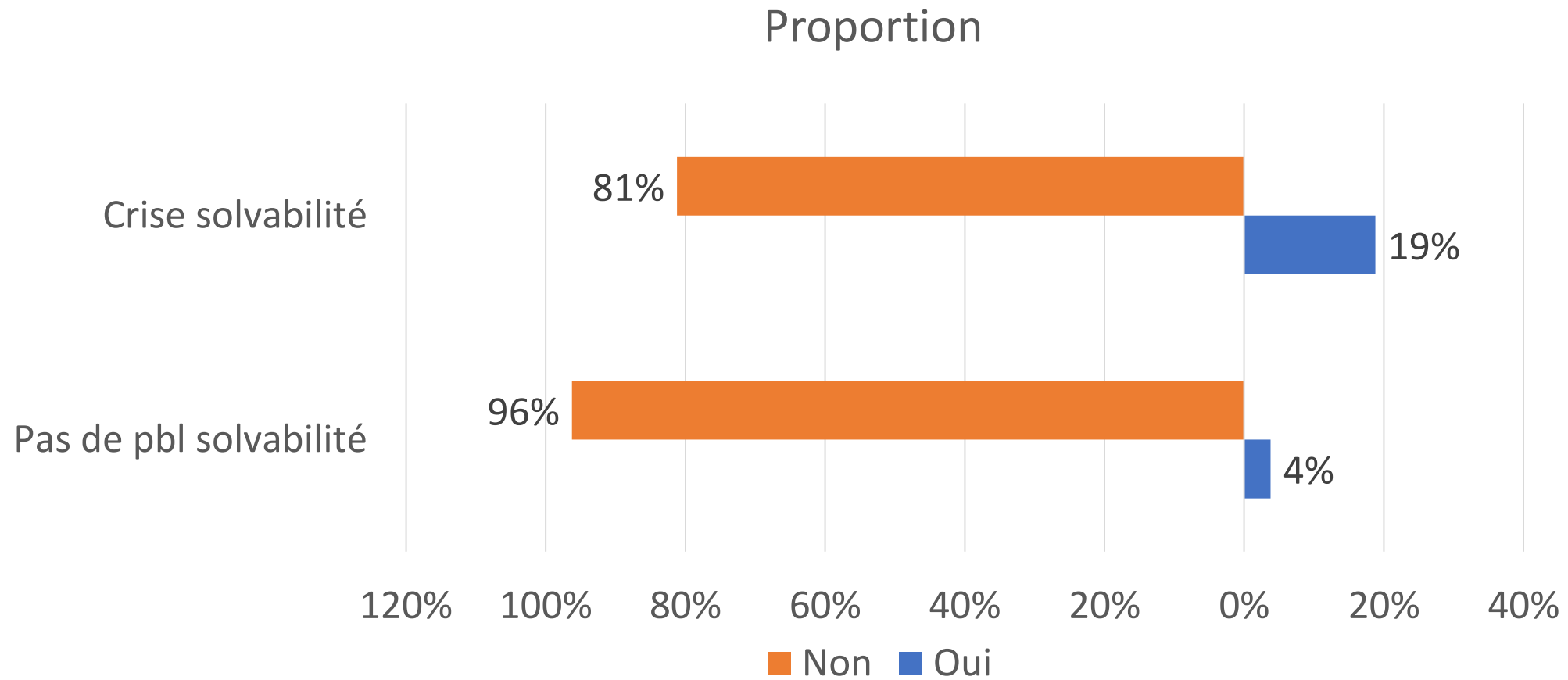
Proportion



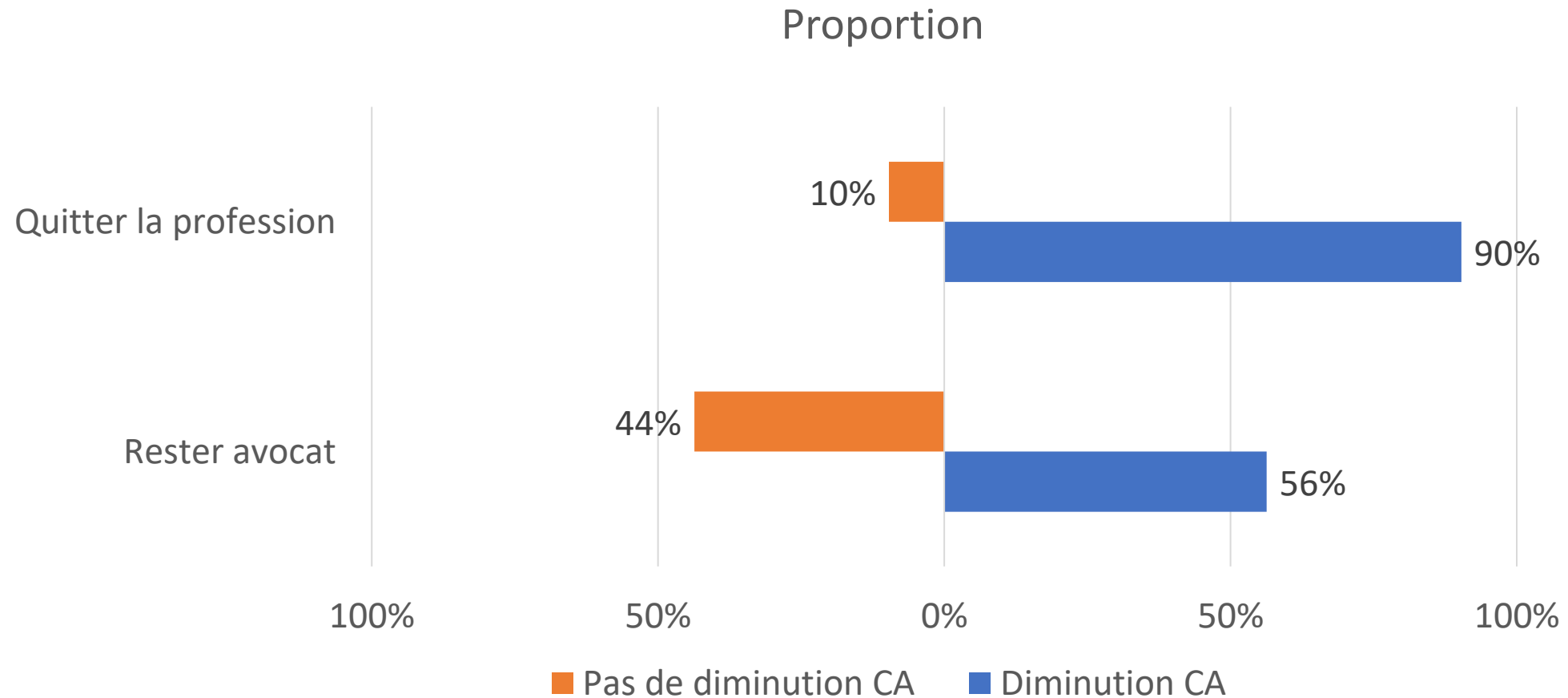
# Quitter la profession x Mode d'exercice



# Quitter la profession x Mode d'exercice



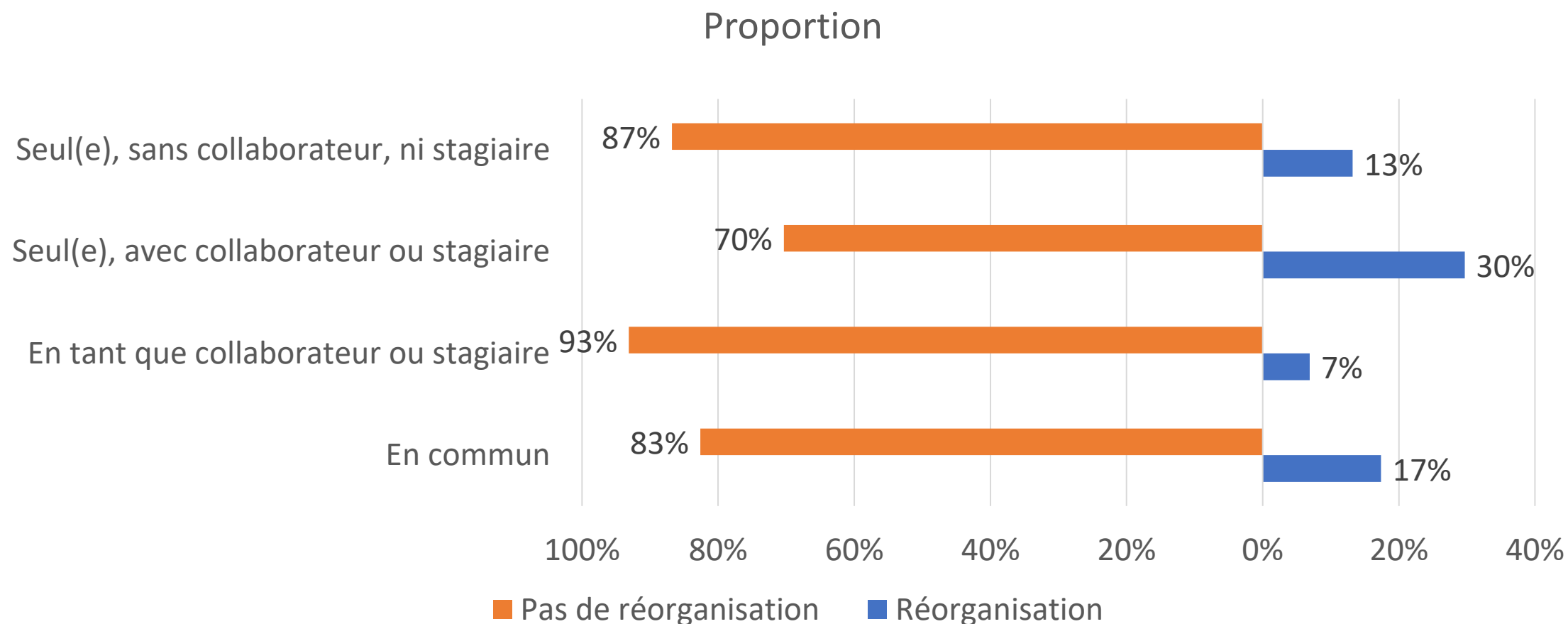
# Quitter la profession x Diminution du CA



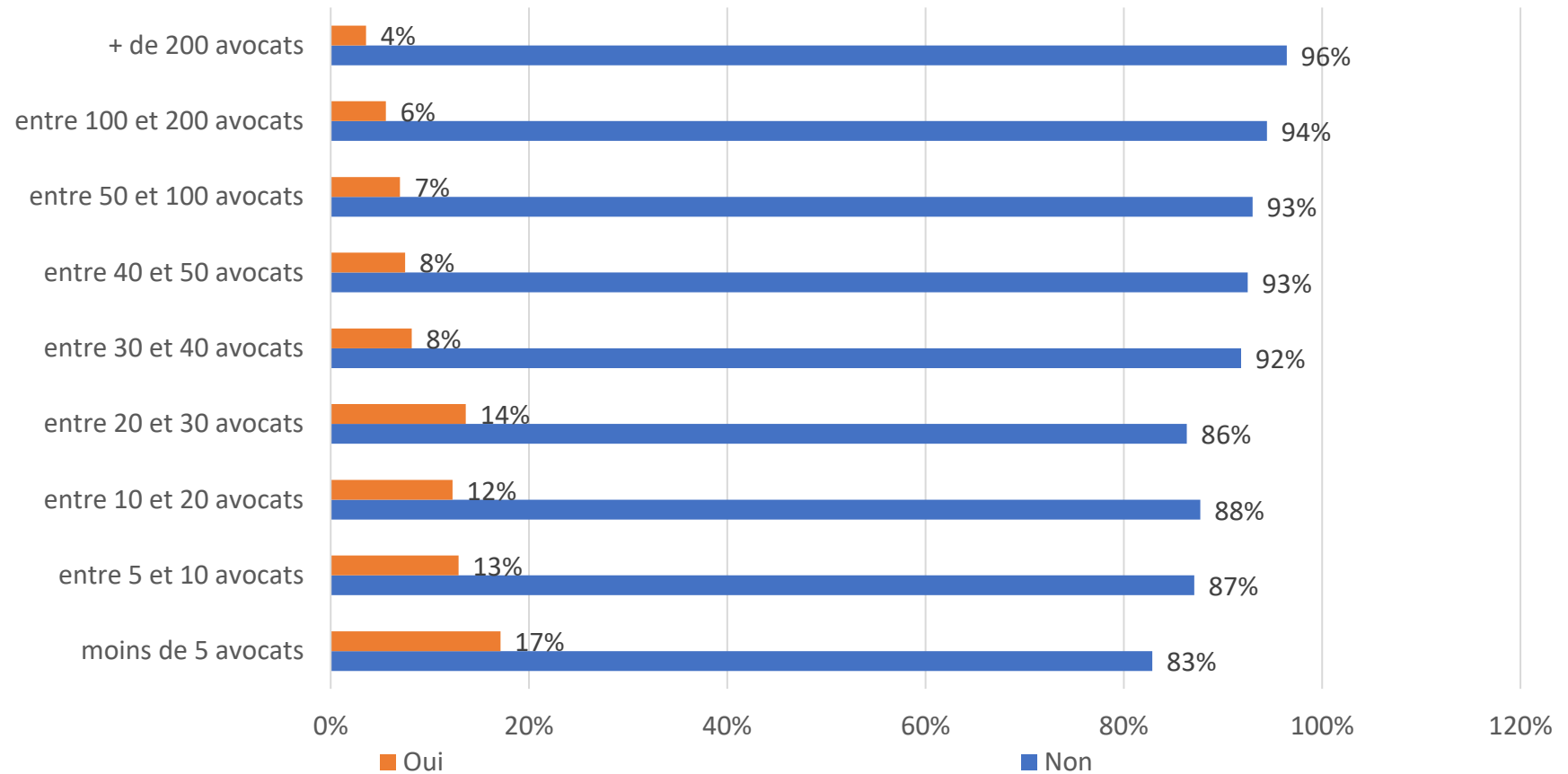
# C.7. Réorganisation du cabinet



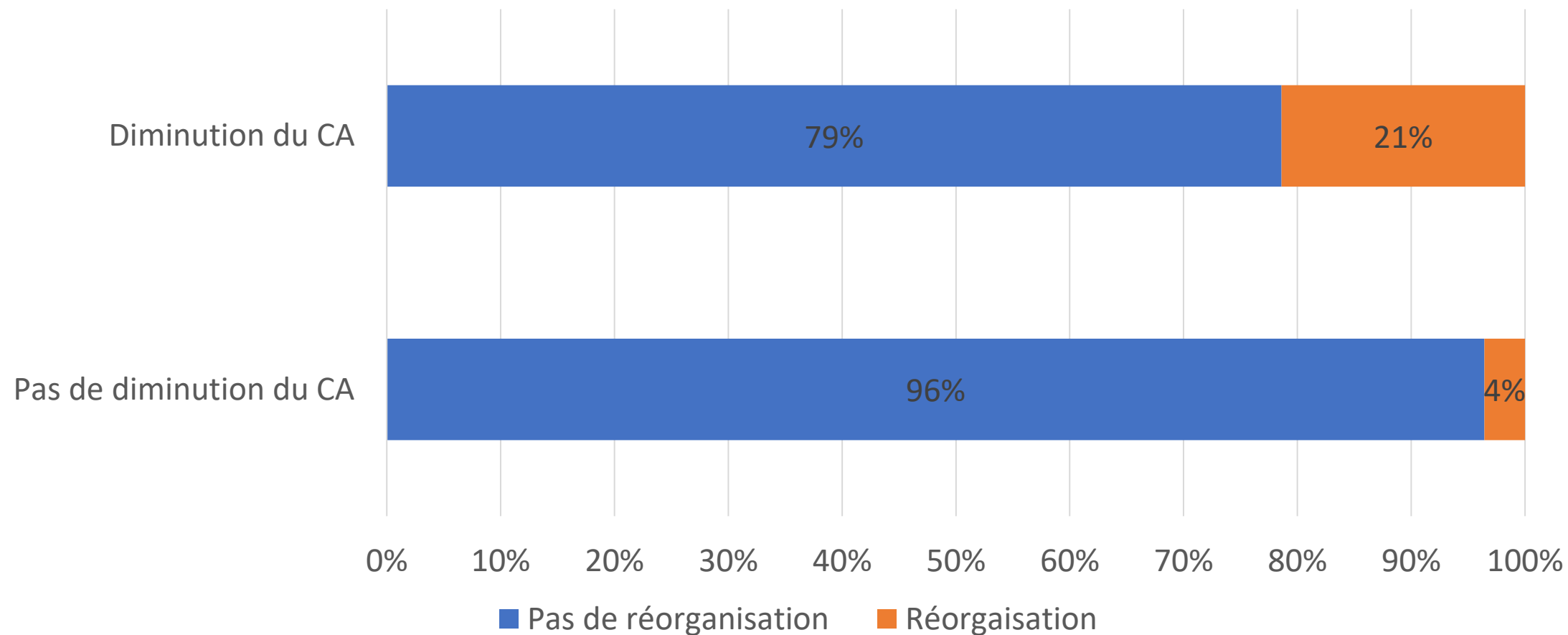
# Réorganisation du cabinet x Mode d'exercice



# Réorganisation du cabinet x Dimension du cabinet



# Réorganisation du cabinet x Diminution du CA



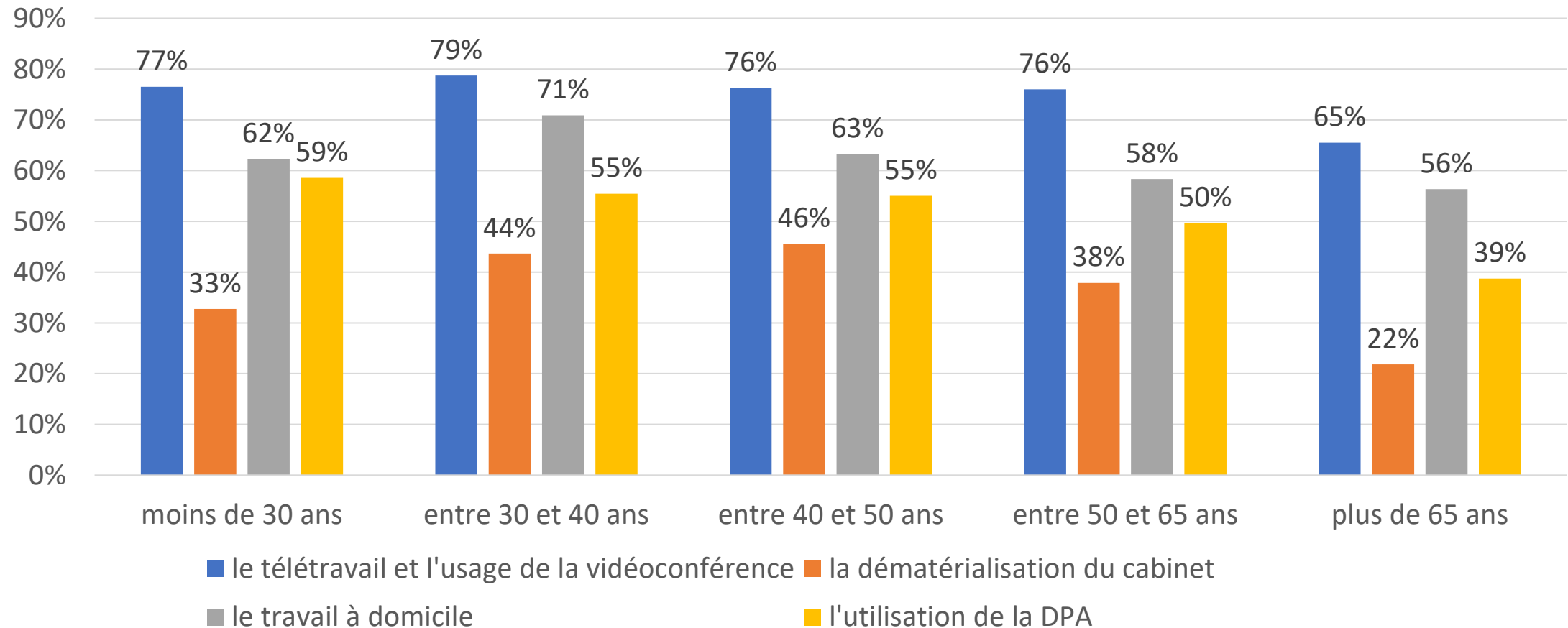
# Licenciements

- Les licenciements au sein des cabinets :
  - Meilleur prédicteur : la diminution du chiffre d'affaires (probabilité de licencier est 2,7 fois plus importante lorsque le CA a diminué)
  - Pas de différence selon le mode d'exercice
  - Les avocats dont le chiffre d'affaires a diminué de plus de 75% licencient peu. La grande majorité ne dispose en effet pas de personnel

## C.8. Nouvelles pratiques qui devraient se poursuivre après la pandémie...

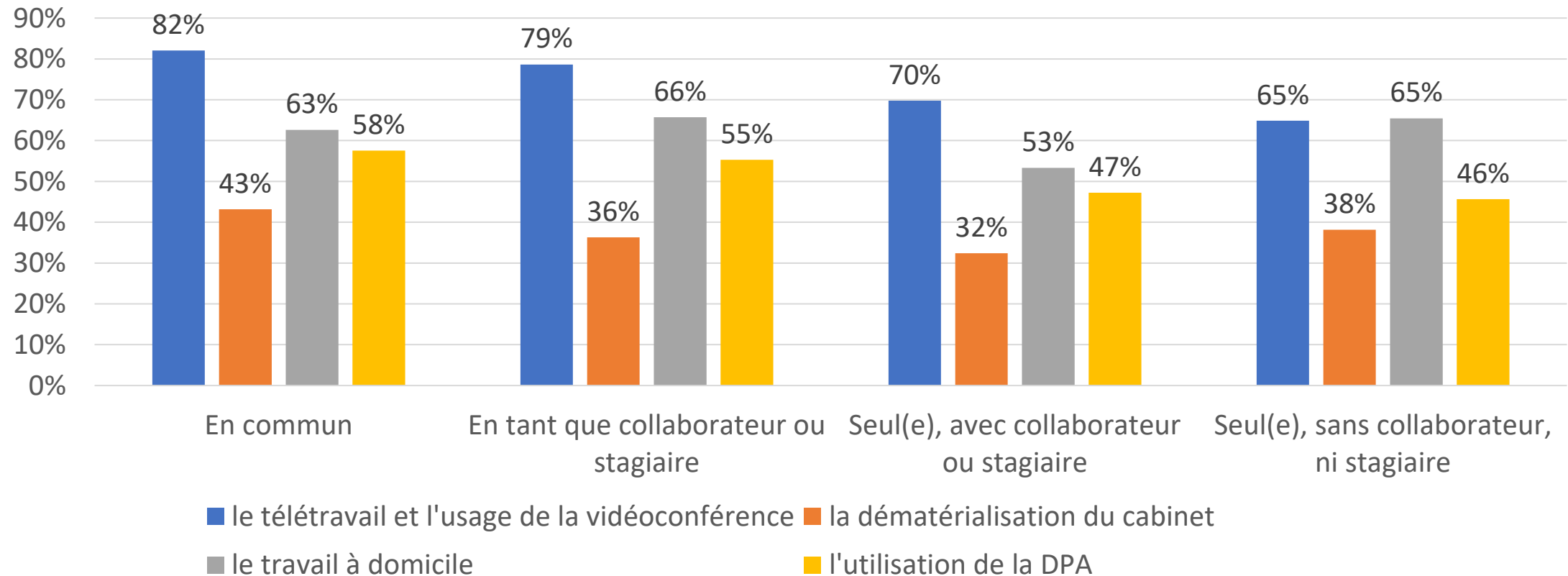
# Nouvelles pratiques x Tranches d'âge

% d'avocats qui estiment que cette pratique se poursuivra



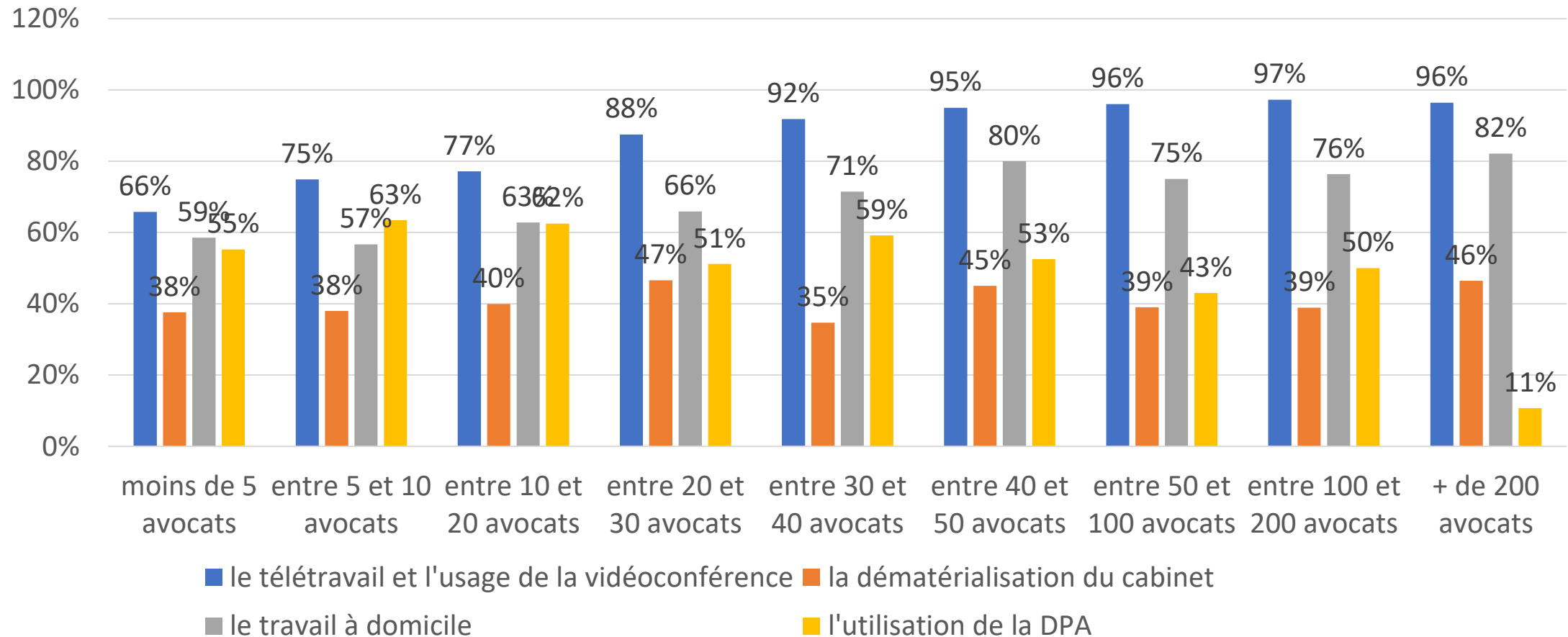
# Nouvelles pratiques x Mode d'exercice

% d'avocats qui estiment que cette pratique se poursuivra



# Nouvelles pratiques x Dimension du cabinet

% d'avocats qui estiment que cette pratique se poursuivra





# C.9. 3 indicateurs des effets économiques de la crise sur le barreau de Bruxelles

# Indicateurs

Barreau de Bruxelles

